

MÉTÉOROLOGIE
NUAGEUX
Dans les Laurentides :
averses ou neige
Max : 38 — Min : 45
Maximum hier : 47

10¢

FÊTE DU JOUR
SAINT HILARION
Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Alan MacEachen lui succéderait

Favreau demandera d'être relevé de ses fonctions de leader en Chambre

OTTAWA — Le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, veut être déchargé de son rôle de chef des ministériels à la Chambre des communes afin de pouvoir consacrer plus de temps à son travail au ministère de la Justice et à la tâche qui lui a été dévolue de diriger les membres du parti libéral du Québec sur le plan fédéral.

On a appris hier que le ministre du travail, M. Alan MacEachen, avait refusé jusqu'ici par deux fois de succéder à M. Favreau comme leader ministériel à la Chambre. C'est une personne de l'entourage du premier ministre, M. Pearson, qui a confirmé l'intention de M. Favreau de se faire remplacer comme leader. Ce travail nécessite parfois des négociations ardues avec les députés de l'opposition et aussi de longues heures de préparation de chaque séance des communes.

C'est à M. Pearson qu'il appartient de faire la nomination en tenant compte dans son choix de trouver un homme qui sache tout autant traiter avec les chefs des partis d'opposition qu'avec l'ensemble des députés ministériels.

Depuis février

M. Favreau est devenu leader à la Chambre, en février dernier, en même temps qu'il a

obtenu le portefeuille de la justice. Par la suite, M. Favreau fut nommé chef de l'aile québécoise du parti libéral fédéral. Avant de passer à la justice, M. Favreau fut ministre de l'immigration.

Dans un discours prononcé à Montréal, mardi dernier, M. Favreau s'en est pris tout particulièrement aux séparatistes et autres mécontents qui affirment que les députés québécois siègent à Ottawa trahissent leur province. Ces propos indiquent que M. Favreau s'occupe intensivement, semble-t-il, de redorer le blason d'Ottawa vis-à-vis du Québec, d'ici les prochaines élections nationales.

Outre M. MacEachen, le successeur de M. Favreau comme leader à la Chambre pourrait être M. George McRith, député d'Ottawa-Ouest, président du conseil privé et du conseil du trésor. M. McRith connaît parfaitement la procédure parlementaire; il siège à Ottawa depuis 1940.



Pearson: la visite de la reine a démontré nos problèmes vitaux

Favreau n'a pas encore reçu copie du rapport de Wagner

OTTAWA (DNC) — Le ministre de la Justice, M. Guy Favreau, a révélé hier qu'il n'avait pas encore reçu de copie du rapport du solliciteur général, M. Claude Wagner, sur les prétendus actes de brutalité commis par la police de Québec à l'occasion de la visite de Sa Majesté la reine, le 10 octobre. Il a cependant précisé qu'il avait de nouveau demandé au gouvernement de Québec de lui en faire tenir copie sans délai.

Le rapport a été rendu public mardi et il était hier étalé en page frontispice de tous les quotidiens du pays.

La récente visite de la reine Elizabeth a jeté une lumière nouvelle sur les perspectives canadiennes et souligné quelques-unes des différences qui minent l'unité canadienne, a déclaré hier soir le premier ministre Lester Pearson.

La visite royale "a porté aux yeux et à la connaissance du public certains de nos problèmes vitaux" a encore déclaré M. Pearson devant les délégués de l'Association canadienne des bonnes routes.

"Cette visite a montré à des milliers de Canadiens modérés des faiblesses, des divisions et des désaccords; et aussi l'épais silence dont on les entoure. En définitive, ces événements ont contribué à renforcer notre unité".

"Je crois que par son calme et sa gracieuse présence, la reine a concouru à éclairer la perspective canadienne; que sa visite a permis de rappeler à certains Canadiens qu'une de nos caractéristiques dont nous sommes les plus fiers — la tolérance — a grandement diminué".

M. Pearson a noté que la reine a décrit le Canada comme le point de rencontre de deux civilisations dans le discours qu'elle a prononcé à l'Assemblée législative".

"Ces mots... constituent une recette durable pour le progrès de notre nation".

Il y a en marge des groupes francophone et anglophone des gens "qui cherchent à mettre fin à cette coopération dont la reine a parlé", a déclaré M. Pearson, "il s'agit d'une minorité minuscule et provocatrice".

"Notre mode de vie est possible — et ce pays est possible — parce que les voix autorisées et les attitudes courantes sont celles de la coopération, de l'accommodement et de la compréhension. Et ce sont ces voix qui continueront de rendre notre fédération vivante et forte".

"Je rejette les opinions de ces quelques voix stridentes dont le peu de foi et l'esprit mesquin et le manque de confiance en notre avenir ébranlent notre présent et trahissent notre passé".

M. Pearson a dit que l'unité nationale n'implique pas la subordination des droits provinciaux et l'aliénation de l'autorité provinciale. "Nous avons besoin d'un gouvernement central suffisamment fort pour servir le Canada dans son entier".

"Je crois que cette croyance reflète les aspirations de la vaste majorité des Canadiens — peu importe leur pays d'origine ou leur langue maternelle".

SELON LE MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

Le Québec ne songe pas à demander la dignité consulaire pour sa délégation de Paris

OTTAWA, (DNC) — Le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, M. Paul Martin, a nié hier que le gouvernement du Québec ait prié la France d'octroyer la dignité consulaire à sa délégation générale de Paris.

M. Heward Grafftey (PC, Brème-Missisquoi), puis M. John Diefenbaker l'avaient interrogé en Chambre au sujet d'une nouvelle du quotidien THE GAZETTE affirmant que M. Jean Lesage avait fait ou s'approprié à faire une telle demande au nom de la province de Québec.

Le secrétaire d'Etat, M. Martin, a de nouveau répété que le gouvernement du Canada avait prié le Quai d'Orsay d'octroyer certains privilèges diplomatiques à la délégation générale du Québec, mais non pas le statut de consulat. "Le gouvernement du Canada, a-t-il dit, a réclamé les mêmes privilèges qu'accorde Londres aux délégations du Québec et de l'Ontario au Royaume-Uni".

Plus tard, en réponse à M. Gilles Grégoire (créd. Lapointe), M. Martin a précisé qu'on n'avait pas encore obtenu la réponse du gouvernement français, mais qu'on l'attendait d'un jour à l'autre.

Le syndicat des fonctionnaires provinciaux

Les accusations du conseil général des employés civils sont "calomnieuses"

QUEBEC — Le président et l'organisateur en chef du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, MM. Raymond Fortin et Amédée Daigle, ont qualifié de "calomnieuses" les accusations portées hier par le conseil général des employés civils.

Il est absurde de prétendre, comme le fait le porte-parole du conseil général d'ans un communiqué remis à la presse, que c'est pour répondre aux instances du syndicat des fonctionnaires et de la CSN que le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, a annoncé la décision de son gouvernement de suspendre le travail de révision des classifications des employés de la province, ont dit MM. Fortin et Daigle.

Selon eux, le conseil général aurait pu facilement vérifier les faits et les présenter sous un jour vrai, mais il a préféré profiter de l'occasion pour envenimer un débat déjà trop long et pour poursuivre une campagne sournoise de dénigrement contre le syndicalisme dans la fonction publique.

De toute évidence, soulignent les porte-parole du syndicat, le conseil général tente de jeter la panique chez les fonctionnaires au moment où ceux-ci doivent choisir leur agent négociateur par un scrutin secret qui se tiendra le 23 novembre prochain. Ils ont tenu à préciser les points suivants : — La décision du gouvernement de suspendre le travail de révision des classifications des fonctionnaires est une décision de l'employeur avec laquelle le syndicat n'a rien eu à voir.

— Il n'y a rien de changé en ce qui touche les augmentations statutaires accordées aux fonctionnaires, le 1er novembre de chaque année depuis 1960. Le communiqué du gouvernement est d'ailleurs très clair à ce sujet.

— La décision du gouvernement ne s'applique pas aux résultats du travail de reclassification fait avant le 1er octobre dernier. Les employés qui ont fait l'objet d'une reclassification avant cette date ont reçu ou recevront les ajustements de salaire auxquels ils ont droit, en plus évidemment de leurs augmentations statutaires.

— Il est inexact de dire que la suspension du travail de reclassification se prolonge aussi longtemps qu'une convention collective de travail n'aura pas été signée entre le gouvernement et les représentants des fonctionnaires.

La loi sur ce point est très claire, a précisé le communiqué du syndicat. L'article 47 de la loi des relations du travail (Bill 54) stipule que l'interdiction de changer les conditions de travail peut être levée dès que l'employeur obtient l'autorisation écrite d'une "association reconnue".

Or cette reconnaissance sera acquise dès le 23 novembre, alors que les fonctionnaires auront fait le choix de leur agent négociateur.

En passant tous ces faits sous silence, le conseil général fait preuve d'incompétence ou de mauvaise foi, ajoute le syndicat. Dans un cas comme dans l'autre, il ne mérite pas la confiance des fonctionnaires provinciaux, ainsi que le prouvent d'ailleurs ses vingt années d'inefficacité.

Voir page 14 : Les accusations

Manifestation des employés de La Presse aujourd'hui

Les membres des trois syndicats de la CSN à La Presse (journalistes, employés de bureau et "industrie du journal") manifesteront paisiblement cet après-midi par une "marche" autour de l'immeuble du boulev. Saint-Laurent devant lequel se trouvent les bureaux de la Presse.

Ce mémoire, qui comprend les principales demandes de chacun des trois syndicats, a été soumis mardi au représentant patronal, M. Fernand Guertin, au cours d'une séance de négociations à l'issue de laquelle Mlle Claire Dutrisac, présidente des journalistes syndiqués, déclara : "C'est presque l'impasse".

Sans le règlement des questions contenues dans ce mémoire, a précisé un porte-parole du syndicat hier soir, "le travail ne reprendra pas à La Presse".

Le porte-parole a ajouté que M. Guertin a "opposé une fin de non-recevoir" à la plupart des demandes exposées dans ce document. Ainsi, a-t-il dit, la direction rejette une demande d'arbitrage à l'égard des questions jugées secondaires, préférant la négociation avec chacun des syndicats. Il s'oppose en outre aux demandes touchant la rétroactivité des salaires.

Tout indique que les négociations régulières reprendront lundi. Cette fois, c'est M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN, qui négociera au nom des employés de La Presse.

Cette manifestation vise à démontrer la solidarité qui existe entre les divers groupes d'employés du journal, solidarité dont témoignait déjà la publication d'un mémoire préparé par le comité conjoint des syndicats CSN de La Presse.

— La décision du gouvernement de suspendre le travail de révision des classifications des fonctionnaires est une décision de l'employeur avec laquelle le syndicat n'a rien eu à voir.

— Il est inexact de dire que la suspension du travail de reclassification se prolonge aussi longtemps qu'une convention collective de travail n'aura pas été signée entre le gouvernement et les représentants des fonctionnaires.

La loi sur ce point est très claire, a précisé le communiqué du syndicat. L'article 47 de la loi des relations du travail (Bill 54) stipule que l'interdiction de changer les conditions de travail peut être levée dès que l'employeur obtient l'autorisation écrite d'une "association reconnue".

Or cette reconnaissance sera acquise dès le 23 novembre, alors que les fonctionnaires auront fait le choix de leur agent négociateur.

En passant tous ces faits sous silence, le conseil général fait preuve d'incompétence ou de mauvaise foi, ajoute le syndicat. Dans un cas comme dans l'autre, il ne mérite pas la confiance des fonctionnaires provinciaux, ainsi que le prouvent d'ailleurs ses vingt années d'inefficacité.

Sans le règlement des questions contenues dans ce mémoire, a précisé un porte-parole du syndicat hier soir, "le travail ne reprendra pas à La Presse".

Le porte-parole a ajouté que M. Guertin a "opposé une fin de non-recevoir" à la plupart des demandes exposées dans ce document. Ainsi, a-t-il dit, la direction rejette une demande d'arbitrage à l'égard des questions jugées secondaires, préférant la négociation avec chacun des syndicats. Il s'oppose en outre aux demandes touchant la rétroactivité des salaires.

Tout indique que les négociations régulières reprendront lundi. Cette fois, c'est M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN, qui négociera au nom des employés de La Presse.

Cette manifestation vise à démontrer la solidarité qui existe entre les divers groupes d'employés du journal, solidarité dont témoignait déjà la publication d'un mémoire préparé par le comité conjoint des syndicats CSN de La Presse.

— La décision du gouvernement de suspendre le travail de révision des classifications des fonctionnaires est une décision de l'employeur avec laquelle le syndicat n'a rien eu à voir.

Roger Provost sera inhumé samedi matin

C'est samedi matin à 10 heures qu'aura lieu, en l'église Saint-Paul-de-la-Croix, dans le nord de la métropole, les funérailles du président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Roger Provost, décédé mardi à l'âge de 53 ans des suites d'une crise cardiaque. L'inhumation aura lieu au cimetière de l'Est. Le secrétariat de la FTQ précise que le service funéraire sera célébré par le révérend père Albert Milot, o.p., cousin du disparu. Les dirigeants du mouvement syndical canadien, dont les vice-présidents Louis Laberge et Jean Gérin-Lajoie, le secrétaire général André Thibault et le trésorier René Rondou, de la FTQ, tiendront les cordons du poêle. L'exécutif de la centrale fait également savoir, à la suite de nombreuses démarches de la presse à ce sujet, que par respect pour M. Roger Provost, aucune décision ne sera prise avant les funérailles quant à son remplacement à la présidence.

Les dirigeants de la FTQ ont remercié hier les nombreux personnalités civiles et syndicales, dont le premier ministre Jean Lesage et les présidents généraux de la CSN et de l'UCC, qui ont déjà fait tenir des messages de condoléances à la famille éplorée et rendu hommage au disparu.

Le secrétariat de la centrale informe les travailleurs syndiqués et la population que la dépouille du président de la FTQ est exposée au salon funéraire R. Bisson, 1415 est, rue Fleury, à Montréal, d'où le cortège funéraire partira à 9h45 samedi matin pour l'église St-Paul-de-la-Croix.

Le ministre du travail

Les témoignages d'estime et les expressions de condoléances continuent d'affluer au secrétariat général de la FTQ.

Le décès de M. Roger Provost est une lourde perte pour le monde syndical. Ses œuvres témoignent de la compétence, de l'ardeur et de la ténacité que ce chef ouvrier a fournies au service des travailleurs. Il défendait ses opinions avec intelligence et fermeté mais savait respecter celles des autres. Ses interventions auprès du ministère du travail et du conseil supérieur du travail furent souvent opportunes. Les nombreux contacts que j'ai eus avec lui m'ont permis de discerner chez Roger Provost un homme généreux et un gentilhomme.

A son épouse et aux membres de sa famille, ainsi qu'à la Fédération des travailleurs du Québec et au Congrès du travail du Canada, j'offre mes plus profondes condoléances.

Carrier Fortin, ministre du travail.

Les rouliers

Le confrère Roger Provost n'est plus. Est-ce possible? La consternation et l'unanimité de louanges suscitées par la disparition prématurée de ce défenseur infatigable des travailleurs sont plus que des condoléances de politesse. Elles sont l'expression spontanée de la sympathie et de la reconnaissance du Travail organisé tout entier pour ce chef éclairé dont l'intégrité et les qualités de cœur faisaient l'admiration, non seulement de ses amis mais de ceux qui ne partageaient pas toujours ses opinions, car il n'avait pas d'ennemis. Le Conseil conjoint No 91 des Rouliers du

Feu Roger Provost

Sans avoir beaucoup rayé avec lui, je considérais Roger Provost comme un ami personnel et un ami du bien public. Je laisse à d'autres le soin de juger son action proprement syndicale. Ce que je retiens surtout, c'est son ouverture sur l'ensemble de la société. Il était un militant syndical ardent. Il s'intéressait aussi à toutes les initiatives communautaires, et cela tant au plan de la société temporelle que de l'Eglise dont il faisait partie.

J'eus l'occasion de solliciter son concours dans deux cas précis : pour la cause de l'éducation des adultes et pour la préparation des rencontres consultatives de laïques qui eurent lieu à Montréal en septembre 1963. Dans chaque cas, la réponse fut totale et désintéressée. L'homme s'engagea à fond, mais il n'hésita point à engager aussi, après l'avoir consulté, le mouvement qu'il dirigeait.

Le mouvement ouvrier du Québec n'est pas sectaire. Il n'est pas replié sur lui-même. Il est disposé à collaborer loyalement avec les autres forces du milieu à l'édification d'un ordre social juste. Ces traits remarquables, il les doit en bonne partie à l'action de Roger Provost. C'est le plus beau témoignage qu'on puisse rendre à ce chef syndical disparu prématurément.

Claude RYAN

Québec (Teamsters) groupant les Locaux 106, 931, 903, 973, 253 et 121 s'associe de tout cœur à ce deuil syndical. Il salue en Roger Provost un lutteur infatigable mort au champ d'honneur du Travail et transmet à sa veuve et à toute sa famille, à l'Exécutif de la Fédération des Travailleurs du Québec ses condoléances émues et confraternelles.

Les instituteurs

La CIC regrette la mort de M. Roger Provost. Une mort est toujours tragique pour au moins quelques survivants, mais

Voir page 14 : Roger Provost

Le samedi de la matraque méritait bien son nom...

par Jean TAINURIER

Le procureur général intérimaire ayant indirectement mis en doute l'objectivité des comptes rendus de presse sur les incidents qui ont marqué la visite de la reine à Québec, il nous a paru souhaitable d'inviter notre envoyé spécial à rappeler et préciser l'article qu'il avait communiqué à son journal après le départ de la souveraine, article qui portait essentiellement sur le comportement des forces de l'ordre au cours de ce week-end. (NDLR).

Pour un journaliste qui a assisté aux événements qui ont précédé et accompagné la visite de la reine à Québec, il ne faisait aucun doute que la police avait agi avec une rudesse que n'avait jamais justifiée le peu d'ampleur des manifestations éparées et diffusées de samedi. M. Wagner après enquête vient d'affirmer le contraire, laissant planer un doute sur l'objectivité de la presse. "Samedi de la matraque", disaient les manifestants, "Journée de l'extrémisme frustré", répond le solliciteur général. Entre ces deux points de vue, il y a le témoignage de journalistes qui ont vécu cette expérience.

Le doute que M. Wagner laisse planer sur l'objectivité et la compétence professionnelle de l'ensemble des journalistes, l'accusation voilée qu'il porte, le blâme qu'il leur attribue dans cette affaire, voilà autant de facteurs qui nécessitent une mise au point, un rappel des incidents du samedi 10 octobre.

La presse mondiale comme la presse canadienne avaient à rapporter des faits ou analyser des situations. Des erreurs ont pu se glisser, mais dans leur ensemble les organes d'information, pour ce qui a trait aux seuls événements de samedi, ont rapporté les mêmes incidents.

Il ne sera ici question que de faits dont j'ai été le témoin direct et qui indiqueront par exemple qu'à aucun moment la police n'a été menacée de quelque façon que ce soit, devant moi, par les quelques poignées de manifestants, étudiants, séparatistes et "autres voyous".

Une enquête personnelle donc... décevante

(L'article de Claude Ryan à la page 4)

Au départ, un postulat : le policier est fait pour maintenir l'ordre; il a reçu une formation particulière à cet effet et mieux que quiconque il doit savoir garder son sang-froid dans des situations délicates ou explosives.

Autre précaution : je tiens à préciser que les événements brutaux de Québec ne sont pas mes premières expériences de violence et qu'une demi-douzaine de fois j'ai assisté dans divers pays à des charges policières, à des fusillades meurtrières entre des forces de l'ordre et un peuple soulevé, à des batailles de rues, à des matraquages de manifestants. J'ai vu des répressions qui se sont soldées par des pertes de vie, d'autres par des bleus; d'autres aussi sans "aucune goutte de sang" mais qui m'avaient laissé une pénible impression.

DES FAITS

1) Samedi après-midi, une centaine de manifestants (qui n'avaient proféré aucune insulte à l'endroit de la reine, quelques minutes plus tôt, lorsque celle-ci passait Porte Saint-Louis pour se rendre à la Citadelle, ces manifestants donc décidèrent d'aller s'asseoir sur les Plaines d'Abraham, à peu près à la hauteur du Château Frontenac.

A aucun moment la reine n'avait été insultée. A aucun moment la police n'avait été provoquée. Ces manifestants, au nombre de 150 environ étaient donc assis sur les pelouses des Plaines depuis une quinzaine de minutes, ne sachant trop quoi faire lorsque les policiers municipaux firent leur apparition, s'avancant d'abord lentement, la matraque à la main, le casque sur la tête. Puis brusquement alors que les jeunes manifestants commençaient à se retirer vers la gauche, ce fut la charge impressionnante, la matraque ("le bâton de grève" disent les policiers) haut levée. Au pied des Plaines, la police rattrapa les derniers des manifestants qui s'enfuyaient éperdus. A un certain moment quatre policiers s'apprêtèrent à frapper à coups de matraque un manifestant étendu de tout son long sur le premier talus des Plaines. J'ai eu le temps de crier qu'on ne frappait pas un homme à terre. Ce qui épargna au jeune homme une raclée imminente. C'est à ce moment là que le journaliste D'Anjou, de la Presse Canadienne, a été frappé à l'avant-bras par un policier qui lui dit : "On ne prend pas de photo". M. D'Anjou n'a pas porté plainte, dit M. Wagner. C'est son droit. Mais il a été frappé par un policier qui savait qu'il s'agissait d'un journaliste.

Quelques instants plus tôt, dans cette même charge furieuse, un autre journaliste, un Américain que M. Wagner dit travailler pour une revue communiste, était matraqué. Ce journaliste portait une toque de laine et avait été vu à plusieurs reprises au milieu des manifestants. Il aurait été facile à maintes reprises de l'arrêter, durant la matinée ou le début de l'après-midi. Ce journaliste a reçu devant moi au moins trois coups de matraque. D'autres confrères m'ont rapporté que dans cette même échauffourée, d'autres manifestants avaient été frappés alors qu'ils s'éparillaient dans les rues, derrière le Château Frontenac.

Voilà un exemple d'une intervention de la police contre des manifestants moins nombreux que les policiers et qui ne provoquaient aucun "trouble" reprenant seulement par instants le slogan : "Le Québec aux Québécois".

C'est ce même slogan que durant toute la journée les manifestants ont crié à l'endroit du couple royal. Parfois il y a eu des huées, mais très rares, lors du passage de la souveraine.

2) Autre incident : nous sommes samedi soir; la reine vient d'entrer au Château Frontenac pour la réception offerte par le gouvernement provincial. Tout s'est déroulé dans l'ordre et une cinquantaine de manifestants criant timidement le même slogan. La reine est à l'intérieur de l'hôtel. Il y a sur la place beaucoup de monde, c'est-à-dire beaucoup de policiers de militaires, quelques curieux et cette poignée de manifestants. Soudain, sans aucune raison, c'est de nouveau la charge. Une charge curieusement menée. Car au lieu de chercher à faire évacuer cette place, la police tasse, adosse les manifestants au parapet du Palais de justice, un petit parapet, — sorte de garde-fou qui donne, de l'autre côté, sur un fossé, un chemin de ronde. La profondeur de ce fossé est variable, mais en moyenne de 6 à 10 pieds.

Accablés à ce parapet, les manifestants sont bousculés, frappés, matraqués, une femme est maltraitée, une autre arrêtée. Elle est en pleurs et répète : "Mais je n'ai rien fait". Et le policier de lui répondre en la jetant dans une voiture de police : "Bon voyage". C'est en s'efforçant de fuir cette trappe, qu'un jeune manifestant a basculé de l'autre côté du parapet. Il n'avait d'autre solution. Il dut être conduit à l'hôpital.

Peu après cet incident, la police municipale était relevée, aux abords du Château Frontenac.

Voir page 14 : Le samedi de la...

L'inspection des véhicules est nécessaire

Des experts en circulation sont unanimes à dire que l'inspection obligatoire des véhicules est le seul moyen d'assurer la sécurité routière. Il arrive que ce sont surtout les propriétaires de voitures de marque récente qui s'intéressent à l'inspection, les autres ne se présentent pas, a-t-on souligné, à l'occasion d'une étude de groupe au congrès des bonnes routes.

Il existe à Vancouver un service d'inspection obligatoire, depuis 1939. Alors que sept p.c. des accidents étaient le fait de véhicules en mauvais état, cette proportion a été abaissée à un p.c. Si l'inspection absolue gratuite s'avère trop onéreuse, il reste que le paiement d'une somme nominale serait acceptée du public.

Selon le lieutenant André Rousseau, de Montréal, du service de la prévention des accidents, l'inspection devrait être sous la direction du gouvernement provincial.

"Panorama" durera jusqu'à vendredi

L'exposition "Panorama" organisée par le ministère provincial de la voirie, au rez-de-chaussée de la Place Ville-Marie, durera jusqu'au vendredi soir 30 octobre, à dix heures.

La foule se presse toujours à cette exposition qui comprend de magnifiques maquettes. L'exposition sera ouverte de midi à dix heures du soir, samedi et dimanche. Elle est ouverte de dix heures du matin à dix heures du soir les jours de semaine.

Important gisement de minerai aux T-N-O

VICTORIA. — Un gisement géant de minerai de fer chevauchant la frontière du Yukon et des Territoires du nord-ouest donnera à ces deux régions un fondement économique qui les aidera à acquérir le statut de provinces, a déclaré Erik Nielsen, député conservateur du Yukon aux Communes.

"Une compagnie américaine est présentement en train d'explorer ces gisements qu'on estime être de 22.000.000.000 de tonnes et qui seront exploités d'ici 10 ans," a-t-il révélé. "Le minerai aidera à attirer une population et donnera à la région la base économique qu'elle a besoin."

M. Nielsen a prédit que vers 1980 les ressources naturelles du Yukon et du bassin de la Mackenzie dans les Territoires du nord-ouest rapporteront \$50.000.000.000 par année.

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER



dans un peu d'eau bien chaude et sucrée



COMPLETS WORSTED Society Brand

N'importe quel homme éprouve toujours un légitime sentiment de fierté à porter un complet worsted façonné par Society Brand. Il n'en tient qu'à vous d'en faire l'expérience.

89\$50

H. PREVOST Liée
406 est, Ste-Catherine
Angle Saint-Denis
AV. 8-6153

Stationnement gratuit en face
à 3790, rue Saint-Denis

EATON — OPÉRATION URGENCE - HIVER

Urgence neige — Urgence froid — Urgence Noël — Urgence... économies!
AUJOURD'HUI, VENDREDI et SAMEDI — 22, 23 et 24 OCTOBRE

NE MANQUEZ PAS DE CONSULTER LA GRANDE CIRCULAIRE EATON DE 20 PAGES QUE VOUS AVEZ REÇUE CHEZ VOUS!



Opération urgence-hiver :
échec au froid avec un manteau-mode !
Notez les bas prix ! Faites votre choix !

Prévisions EATON de la saison : urgence froid, urgence neige, mais aussi urgence... économies pendant 3 jours ! Un choix immense de manteaux aux toutes dernières tendances pour toutes les femmes de la famille !

Jeunes filles et dames. Pour les femmes de goût, pour les jeunes élégantes, de magnifiques manteaux tout laine, dans un beau choix de couleurs, ornés de cols de vison, rat musqué, renard, castor ou mouton de Perse. Tailles "petite" 4 à 16; tailles jeunes filles 8 à 18, tailles spécialisées 8 1/2 à 24 1/2 et 26 à 34. **69.00 à 99.00**

Chics autant que pratiques, manteaux en lainage, munis pour la plupart d'une doublure en chamois. Tailles 8 à 20, 8 1/2 à 22 1/2, 26 à 34. **49.00**

Populaires manteaux BORG, d'aspect fourrure, si chauds, si douillets. Tailles 8 à 18, 8 1/2 à 22 1/2, 26 à 34. **40.00**

Chelsea Place et manteaux pour dames (Rayons 344, 444), 3ème étage

SPECIAL

40.00 à 99.00

Tailles juniors. Le manteau classique, droit, confectionné en lainage façonné et angora, manches montées, poches à rabat et luxueux col en rat musqué teint noir, Vert, beige, noir ou or. Tailles 5 à 13. **79.00**

Boutique de la jeune Montréalais (Rayon 244), 3ème étage

Manteaux pleine longueur en suède bien au-dessous du prix habituel. Style populaire à 3 boutons, orné d'un luxueux col en mouton (agneau traité et rasé) et muni d'une doublure en BORG. Des coutures soulevées marquent la taille devant et soulignent l'empècement au dos. Coloris-mode : brun antilope, vert pin et brun foncé. Tailles 8 à 18. **99.00**

Ville et banlieue (Rayon 744), 3ème étage

PAS DE VERSEMENT COMPTANT sur achat par Plan Budgétaire
taxe de vente payable à l'achat

EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE EATON VEND AUSSI BON MARCHÉ QUE N'IMPORTE QUI

T. EATON CO. OF MONTREAL

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9H.30 à 6H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9H.30 à 9H. — LE STANDARD DES COMMANDES TÉLÉPHONIQUES OUVRE À 8H.30 TOUS LES MATINS — 842-9211 — POUR UN RAYON DÉTERMINÉ — 842-9331

EDITORIAL

Une enquête "personnelle" ... donc décevante

"Ceci est une enquête personnelle. Il n'y aura pas de 'red tape'." Ainsi s'exprimait, au lendemain des événements du 10 octobre, devant un journaliste du Star de Toronto, M. Claude Wagner, procureur général intérimaire de la province.

L'enquête a hélas été trop personnelle, trop subjective. Elle aboutit à un rapport qui ne fera que rallumer une colère à peine endormie.

Après avoir lu le rapport, nous avons examiné attentivement les comptes rendus publiés les 12 et 13 octobre, dans les journaux de Québec, de Montréal, de Toronto, qui avaient délégué des envoyés spéciaux à Québec pour la visite de la reine. Nous avons naturellement relu, aussi, les comptes rendus publiés dans Le Devoir par nos propres journalistes. Entre tous ces journalistes, il est impossible que se soit établie une sombre conspiration visant à déformer les événements de Québec. La plupart ne se connaissent même pas et ont à peine eu le temps de lier connaissance à Québec. Chacun est au service d'un organe indépendant des autres.

Or, dans les versions présentées par chaque journal examiné, nous trouvons une concordance frappante. Certes, chaque journaliste a pu errer sur un tel détail de tel événement particulier. Mais dans l'ensemble, tous furent unanimes à signaler la brutalité excessive, le zèle intempestif de la police québécoise. Nous citons au hasard ce témoignage de Jean Tainturier: "La plupart des membres de cette police manquaient visiblement de calme et de jugement, chargés sans raison aucune, souvent à contretemps, des étudiants et des séparatistes qui se contentaient de crier des slogans ou de chanter. A dix reprises au moins, les bâtons de deux pieds haut levés, les 'municipaux' ont frappé dans le tas, sans raison, hâtivement presque, aussi bien sur de simples passants, comme ce fut le cas rue St-Jean, que sur des journalistes et photographes". Ce que le journaliste du Devoir a vu et réaffirme aujourd'hui de manière plus explicite, Scott Young du Globe and Mail, John Brehl, du Toronto Star, et de nombreux autres l'ont également vu et rapporté. Le Times de Londres, dans son style typiquement britannique, rapporte les événements au conditionnel. Mais le lendemain, après le séjour d'Elisabeth à Ottawa, il écrit avec un soulagement à peine déguisé: "Security measures were strict but unobtrusive".

Seul, contre tout ce monde, M. Wagner affirme qu'il n'y a rien eu de grave, qu'aucune goutte de sang n'a été versée, qu'il y a eu, tout au plus, quelques légères bastonnades administrées à des importuns qui ne les avaient pas volées, que le "samedi de la matraque" fut un mythe inventé par une bande de journalistes.

Le témoignage de M. Wagner est gravement insatisfaisant. Voici pourquoi:

1. L'enquête du procureur général intérimaire a violé une règle fondamentale de toute enquête impartiale. Elle fut conduite par un seul homme, lequel était l'un de ceux qui devaient répondre devant l'opinion des abus commis à Québec. Elle

fut conduite en catimini, sans vérification publique de la crédibilité des sources sur lesquelles s'appuient les conclusions du rapport. Ce fut une enquête policière, rien d'autre.

2. L'enquête fut rapide et partielle. Qui M. Wagner a-t-il vu? Qui a-t-il convoqué? Parmi les journalistes qui furent témoins des scènes de violence, "cinq seulement", affirme M. Wagner, "n'ont fait tenir des rapports écrits". Et les autres qui ont écrit sur ces événements, les a-t-on fait venir? Les a-t-on interrogés? On a trop vite conclu qu'ils n'avaient rien à dire. Quant aux personnes qui auraient reçu des coups, la plupart semblent s'être effacées comme par enchantement. C'est possible. Le Canadien est un homme qui déteste les enquêtes; il préfère encaisser et se la fermer plutôt que de s'exposer à des complications. Mais cela ne prouve nullement que des actes déréglés ne furent pas commis.

3. Un autre point plus grave se dégage du rapport Wagner: c'est la confusion qui semble exister, dans l'esprit de l'auteur, entre le séparatisme et l'extrémisme. Le premier est une option politique discutable assurément, mais légale et défendable. Le second est une déviation qui a sûrement fait des adeptes parmi les milieux séparatistes mais qui reste distincte du séparatisme. Cette distinction peut sembler oiseuse et naïve à qui se remémore le climat d'anxiété qui régnait à Québec à la veille de la visite royale. Elle est pourtant le fondement de notre régime démocratique. C'est ce type de distinction qui permet aux démocraties d'être ce qu'elles sont, de n'être pas des Etats policiers.

Dans une même page, M. Wagner mêle tout ensemble la SSJB, divers groupes et individus qu'il n'identifie pas, le RIN et une feuille terroriste qui, par hasard, occupe la majeure partie de l'espace. Plus loin il classe parmi les agitateurs les adeptes du RIN, des groupements étudiants de Montréal et Québec, des voyous de Montréal et de jeunes journalistes séparatistes.

Cette méthode d'analyse nous semble dangereuse chez celui qui est chargé du bon fonctionnement de la justice. Elle tend à faire considérer comme suspects des centaines de citoyens qui ne le sont pas. Si elle inspira les directives qui furent données aux policiers, elle fut peut-être plus responsable des désordres survenus à Québec que les centaines d'articles de journaux auxquels s'en prend M. Wagner.

M. Wagner a également vite et sans nuance. Il s'est laissé emporter par un défaut de tempérament contre lequel nous l'avions prévenu dès le lendemain de sa nomination au sein du Cabinet Lesage.

Si l'on a cru éteindre le débat avec un rapport comme celui-là, on s'est trompé. Il faudra rouvrir l'enquête. Il faudra la conduire publiquement et en confier la direction à une autorité impartiale n'ayant trempé ni de près ni de loin dans ce qui demeure, jusqu'à nouvel ordre, "le samedi de la matraque".

Claude RYAN

Oklahoma: malgré un échec provisoire, les Jeunes chambres l'emporteront tôt ou tard

L'échec subi par les Jeunes Chambres économiques du Canada français, dans leur tentative pour se faire reconnaître et admettre par la fédération internationale des Jeunes Chambres comme une entité distincte de l'organisme pancanadien et égale à celui-ci, n'est qu'une étape dans un processus forcément long et difficile. Malgré l'appui des délégations de France, du Mexique, de Madagascar et d'une dizaine d'autres pays francophones ou latins, la nouvelle organisation franco-canadienne n'a pu cette fois atteindre son objectif. Elle y parviendra sans doute tôt ou tard.

La démarche des Jeunes chambres du Canada français est une nouvelle expression, parmi beaucoup d'autres, des aspirations de la communauté franco-canadienne à jouer un rôle, à avoir une présence propre sur la scène internationale. Cette initiative correspond, sur un autre plan, au désir grandissant du Québec d'avoir au moins une partie de sa compétence internationale, de pouvoir demain entretenir des relations, négocier, conclure des accords directement avec les pays étrangers dans des domaines comme l'enseignement, la culture, la recherche scientifique, la sécurité sociale, etc. bref les domaines qui ressortissent ou ressortiront plus tard à la juridiction de l'Etat provincial. On peut prévoir que de plus en plus, les organisations canadiennes - françaises tenteront d'obtenir la reconnaissance internationale dans le secteur de leur activité ou de leurs intérêts: ainsi, sans doute prochainement, des étudiants; les associations générales de Montréal, Laval, Sherbrooke, etc. ont quitté l'Union canadienne des étudiants et s'apprêtent à créer leur propre union canadienne-française qui sollicitera probablement la reconnaissance

officielle de l'Union internationale des étudiants. Et en vérité, il n'y a pas la innovation, même si la question est aujourd'hui plus brûlante que dans le passé, car elle comporte désormais des implications politiques. Il y a fort longtemps que, par exemple, les mouvements d'action catholique de langue française ont leurs propres canaux de relations internationales et participent directement, distinctement, à des conférences internationales sans que cela leur ait jamais été contesté, ainsi en va-t-il dans le domaine de l'éducation des adultes, de la coopération, etc. où il y a deux secteurs bien distincts avec représentation internationale distincte de l'anglo-canadienne.

Un exemple éloquent

Nous nous souvenons d'autre part de la lutte qu'a dû mener, voici neuf ou dix ans, l'Union canadienne des journalistes de langue française pour se faire reconnaître par la Fédération internationale des journalistes. La lutte fut dure mais finalement fructueuse grâce notamment à l'appui des délégations de langue française et de quelques autres d'Europe. A ce

BLOCS NOTES

moment-là, l'organisme franco-canadien s'est heurté à l'opposition non pas des Anglo-Canadiens mais des Américains. Les journalistes syndiqués du Canada anglais appartenant surtout (et appartenant encore) à des sections de l'American Newspaper Guild et n'ont pas d'organisation proprement canadienne. Selon une formule chère à certains syndicats américains (qui se disent "internationaux"), à cause de leurs succursales au Canada, la Guild s'arrogeait le droit de parler au nom des journalistes du Canada aussi bien que des U.S.A. et récusaient les prétentions de l'UCJLF avec acharnement: en invoquant notamment le fait que reconnaître celle-ci équivaudrait à admettre l'existence de "deux nations".

L'organisme canadien-français eut finalement gain de cause. Il fut admis comme membre officiel et à part entière de la FIJ, étant entendu que le jour où les journalistes anglo-canadiens auraient leur propre association, celle-ci serait également reconnue et que les deux groupes canadiens auraient représentation distincte et numériquement égale. C'est une formule de sagesse et de réalisme, de dignité élémentaire aussi: la fédération internationale des chambres de commerce des jeunes devra bien le comprendre un jour.

Ayant perdu une bataille, les Jeunes chambres du Canada français n'ont aucune raison de renoncer à la lutte: la reconnaissance leur sera inévitablement accordée un jour et peut-être seront-elles mieux préparées à l'assumer.

Coopération internationale

On sait que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé l'année 1965, année par excellence de la coopération internationale. Le propos qui a inspiré cette décision est d'une part d'intensifier dans tous les secteurs où elle s'exerce déjà (gouvernements, organisations internationales de toutes sortes, institutions et associations officielles ou privées des divers pays) la coopération internationale, de l'autre d'amener les pays et les organismes qui ne pratiquent pas encore — ou que très peu — la coopération internationale à entrer résolument dans cette voie.

L'expression relativement neuve de coopération internationale s'est très rapidement répandue dans le monde: elle diffuse une idée également neuve qui peut devenir l'un des caractères dominants des rapports internationaux, qui même l'est déjà devenue. Elle doit s'entendre principalement, et pendant de nombreuses années, de l'ensemble des efforts d'assistance des pays "nantis" aux pays en voie de développement, qu'il s'agisse d'enseignement ou de santé, de développement économique ou de pro-

grès technique, d'infrastructure ou de progrès social; elle doit également susciter la coordination des efforts entre les pays assistants ainsi que le développement de formules de coopération multilatérale qui complèteront, sans jamais s'y substituer, la coopération bilatérale.

Il est heureux que l'Institut canadien d'éducation des adultes ait pris l'initiative d'organiser pour le 28 octobre à Montréal une journée consacrée à la coopération internationale. La résolution des Nations unies ne peut en effet avoir tout son sens que si le plus grand nombre possible des citoyens des pays développés sont rejoints par ce message, que si le plus grand nombre possible d'organisations publiques et privées s'efforcent en 1965 (et dans la suite, évidemment) de mettre en oeuvre des projets, même très modestes mais précis, d'assistance et de coopération. On peut présumer que l'action de l'ICEA ne se bornera pas à une journée d'étude, d'autant que le climat est de plus en plus favorable dans le Québec à la notion de coopération internationale: le gouvernement du Québec est déjà engagé dans cette voie et la création d'une direction de la coopération nous ouvre une fenêtre nouvelle sur le monde.

J.M.L.



"T'as dit: Gestapo!" "Non, j'ai dit: Guette ta peau!"

LA IIIe SESSION DE VATICAN II

Des laïcs formés, des prêtres pour les former

J.M.R. TILLARD, O.P.

Contrairement à ce que l'on espérait, la semaine dernière n'a pas vu la discussion tant attendue du schéma 13. Elle a été en grande partie occupée surtout par deux problèmes: la fin des interventions sur le texte de l'Apostolat des laïcs, la discussion d'un ensemble de propositions consacrées à la si délicate question du ministère des prêtres dans l'Eglise d'aujourd'hui. De fait — qui qu'on en ait dit — ces deux problèmes sont intimement liés. M. Patrick Keegan, auditeur laïc, président du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens, s'adressant mardi dernier à tous les Pères conciliaires, n'a-t-il pas poussé ce cri d'alarme: "afin de nous aider à accomplir notre mission, pouvons-nous nous permettre d'adresser à travers vous un appel aux prêtres, pour qu'ils nous apportent leur aide indispensable? Car c'est le prêtre qui nous apporte le Christ par les sacrements et l'Evangile, lui qui nous équipe spirituellement pour consacrer le monde?"

Dans nos dernières chroniques nous avons déjà évoqué plusieurs points de la discussion sur les laïcs. Nous voudrions aujourd'hui — car cela rebondit sur le problème de l'Eglise dans le monde — rappeler certaines affirmations majeures touchant la formation d'un laïc conscient de sa vocation apostolique et armé pour la réaliser. Plusieurs Pères en ont parlé. Ainsi, dès le premier jour, Mgr CHARBONNEAU (Canada), puis Mgr D'AGOSTINO (Italie), Mgr BETTAZZI (Italie), Mgr PLUTA (Pologne), Mgr FERNANDEZ (Indes), Mgr RENARD (France), Mgr HEENAN (Angleterre), Mgr GUERRY (France), Mgr LARRAIN (Chili). Mais deux interventions surtout se sont consacrées à ce point, et toutes deux ont été jugées remarquables.

La première fut celle d'un évêque équatorien, Mgr MOSQUERA. Parlant du paragraphe du schéma consacré à la formation spirituelle des laïcs, il l'a jugé insuffisant, témoin de l'une des plus graves carences de la vie actuelle de l'Eglise. Car, alors que les laïcs forment la presque totalité de ses membres et qu'elle a pour but de sanctifier tous ses membres en fonction de leur vocation propre, l'Eglise n'a pas encore élaboré de spiritualité vraiment propre aux laïcs. "Jusqu'ici, en effet, a-t-il dit on s'est borné à appliquer aux laïcs et à essayer de leur faire vivre une forme abrégée de la spiritualité des moines et des prêtres. Qui ne voit combien cette application est forcée et artificielle? La spiritualité des religieux a été toute entière fondée sur le contact avec Dieu dans le retrait, voire la fuite du monde, alors que les laïcs sont de par leur vocation même essentiellement mêlés au monde. C'est là qu'ils doivent découvrir l'image de Dieu, sa volonté et son amour". Le laïc apôtre doit — comme l'avait

bien noté Mgr FERNANDEZ (Indes) — être habité par une "dimension mystique", mais celle-ci, infusée au baptême, ne s'entretient et ne s'épanouit que par ce que Mgr CHARBONNEAU appelait dans son intervention "le contact réel avec la vie, le partage concret des conditions du milieu, tout spécialement de la vie de cœur que l'on veut conduire au Christ". Un des besoins urgents de l'Eglise en acte de réforme est l'élaboration d'une spiritualité faite pour les laïcs et par eux.

Mission d'incarnation dans le monde

Par spiritualité n'entendons pas ici une petite méthode de prière, une dévotion particulière. Entendons une façon propre de vivre la présence en soi de l'Esprit Saint afin de la faire produire tout son fruit, de ne pas étouffer son dynamisme ecclésial. L'Eglise vient de redécouvrir — et magnifiquement — la place propre du laïc, le Concile vient d'affirmer la présence de charismes de l'Esprit Saint donnés aux fidèles pour le bien de tous. Il reste un pas à franchir: trouver pour ces laïcs une façon de vivre intérieurement l'Evangile qui soit en harmonie profonde avec leur mission d'incarnation dans les structures et la chair du monde. Car il faut que leur vie intérieure ne soit pas celle d'un moine égaré hors du monastère et cherchant malgré tout à faire son salut dans le monde en tâchant de sauver ce qu'il peut de sa vie monastique. Elle doit être celle d'un chrétien fait pour trouver, aimer et rayonner l'Christ dans tout le réalisme du monde. Non pas, donc, une dilution de la vie religieuse, ou cette vie à mi-temps, mais la vie baptismale telle qu'elle s'épanouit de façon intégrale, originale et irremplaçable dans les membres de l'Eglise destinés à vivre l'Evangile

dans la mêlée d'une humanité qui se construit de jour en jour avec leur sueur. En un mot, une spiritualité d'incarnation dans le monde, au lieu d'une spiritualité de retrait du monde.

Il ne faut pas se contenter de le souhaiter, il faut déjà car le temps presse — mettre la main à la pâte. C'était le thème de l'intervention de Mgr POWER, évêque d'Antigonish au Canada. Elle tirait sa valeur du fait qu'elle était en grande partie composée de la réponse de plusieurs laïcs de Montréal à la question que leur avait posée Mgr POWER et Mgr DE ROLO: "dites-nous ce qu'exige selon vous la formation apostolique des laïcs". Qui dit formation fait appel à la spiritualité au sens où nous venons de la définir. Or, selon ces laïcs et Mgr POWER (qui, se basant sur sa propre expérience pastorale, énumérait entièrement leurs vœux) cinq conditions sont absolument requises à une spiritualité laïque adulte et donc apostolique.

D'abord "les qualités humaines reconnues par tous comme nécessaires à l'adulte complet: sens aigu de la justice, esprit civique, ouverture d'esprit, etc. aux valeurs du monde, recherche constante de l'humain, volonté de service, initiative, responsabilité", cela allant évidemment de pair avec une croissance des valeurs théologiques. Puis, "un engagement personnel au niveau des réalités concrètes de la vie quotidienne", dans lequel le laïc doit "s'appliquer à regarder à la lumière de la foi les événements, les situations, les personnes impliquées, afin d'y découvrir le plan de salut et d'y conformer son engagement". En d'autres termes — et cela nous paraît essentiel — "le chrétien doit chercher à lire dans les événements la volonté de Dieu".

Engagement évangélique

Troisième condition, une insertion vivante dans le mystère du Christ. Par les efforts, les souffrances, les déceptions de son labeur apostolique, le laïc communie à la Mort rédemptrice du Seigneur mais aussi à la certitude de sa victoire déjà scellée par la Résurrection: "toute sa vie se trouve ainsi dominée par la loi essentielle de l'économie de la rédemption" et baignée dans la grande lumière de l'espérance pascal. Permettons-nous d'ajouter que la féséde le cœur de sa vie mystique de communion au Christ, une communion qui se fait dans et par l'engagement évangélique dans les structures du monde, dans et par le témoignage réaliste des actions quotidiennes.

Autre condition, le travail en équipe. L'on rejoint ici la loi interne du Salut qui est donné par Dieu dans et par l'Eglise, et aussi la loi de l'évolution historique qui porte les hommes à s'associer toujours davantage. D'ailleurs, "c'est à travers l'équipe que le laïc découvrir la grande loi de la solidarité dans l'ordre du salut comme dans celui de la nature". Enfin, dernière condition essentielle, "que s'établissent entre le laïc et la hiérarchie, à quelque degré qu'on la considère, des contacts directs et fraternels qui, sans amoindrir le respect mutuel, nouent des liens féconds pour une collaboration confiante et efficace à la vie de l'Eglise".

Ministère sacerdotal

Cette dernière condition nous plonge en plein cœur de l'autre problème vigoureusement discuté cette semaine, celui du ministère sacerdotal. Car, concluait Mgr POWER, "les prêtres doivent s'affirmer comme d'authentiques éduca-

lettres au DEVOIR

Castigat Ridendo Mores

J'ai lu et savouré, comme des milliers d'autres, l'article très lucide de Jean Tainturier, sur les manifestations à Québec, lors de la visite de la Reine Elisabeth. A l'endroit où votre reporter écrit "des canadiens-français

qui matraquaient d'autres canadiens français", il eût été d'actualité, je crois, d'insérer, à la suite et entre parenthèses (heureusement...)

Jacques Pilonne, Ottawa

Listes électorales

Me François Drouin, C.R. Président Général des Elections 45 Place Jean-Talon Québec, P.Q.

Cher Maître, Je viens de communiquer avec Monsieur Roland Fortin, Président d'élection de Base Goubeau au sujet de la liste électorale publiée par votre service. Je lui ai souligné que la traduction du texte ainsi que la profession des gens était mal faite. Pour une province qui se pique d'afficher un caractère français, il y a de quoi perdre son latin, par son caractère. Je tiens à dire que Monsieur Fortin, bon canadien-français est un train man, un foreman ou un dispatcher et que Madame Chose est waitress.

Il y a ainsi matière à se gratter l'oreille à la lecture de l'article 73-2 (1) qui après avoir été révisé par douze législateurs (6 membres du parti au pouvoir et six membres du parti de l'opposition) affirme en français que l'âge "ne doit pas être inscrit sur la liste qui doit être affichée conformément aux prescriptions de l'article 73-2 et qui en anglais la traduction se lit "it must be entered on the list

to be posted up in conformity with provisions of section 73.2. Au sujet de ce même article, je désire protester énergiquement contre cette "INNOVATION" qui à mon avis est une ingérence dans le domaine privé de l'électeur. L'âge et le salaire des gens, cher Monsieur, sont du domaine personnel et je ne vois pas ce que cela peut apporter à la cause électorale que M. X apprenne en lisant la liste en question que M. Z ou Madame Y a tel âge. Les électeurs peuvent au bureau de scrutin présenter, si nécessaire, une pièce d'identité sur demande des officiers rapporteurs. Monsieur Fortin m'avouait qu'il avait reçu de nombreuses protestations à ce sujet et que lui et son comité partageaient le point de vue des protestataires et qu'ils présenteraient sous peu leur avis contre cette mesure.

J'espère cher Maître, qu'aux prochaines élections, les électeurs pourront se présenter aux urnes en vrais canadiens-français, soulagés du poids de leur âge! Veuillez agréer, cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Micheline Lavigne Port Cartier, P.Q.

teurs de la foi". Primitivement un long schéma était réservé aux prêtres. Mais, dans l'intéresser, et pour hâter la fin du Concile, il fut décidé de le réduire à quelques propositions ne pouvant même pas être discutées dans toute l'ampleur d'un débat normal. Ces maigres propositions sont venues cette semaine essayer l'affront de violents attaques de la part de l'assemblée qui, dans son ensemble, les a jugées pauvres, décevantes, voire inutiles. Discussion très franche, où plusieurs ne mâchèrent pas leurs mots, mais qui cependant, à part quelques remarquables interventions, a manqué gravement de qualité théologique, s'épuisant parfois dans de petits points de détail tels que le tourisme dans les églises, la paie des vicaires, le port du clergy-man par les prêtres, le nombre honnête des dévotions sacerdotales, la fréquence de la confession des prêtres, la durée normale de la méditation quotidienne du prêtre, même... le salaire des bonnes de presbytère. Que nous étions loin de la densité théologique des discussions sur le laïc!

Pourtant, à l'heure actuelle, les prêtres se posent de graves problèmes que le Concile doit envisager lucidement s'il veut que l'agglomération de l'Eglise ne soit pas lettre morte. Plusieurs évêques ont en effet souligné comment l'évêque ne pouvait pas vraiment vivifier pastorale son diocèse, former des laïcs apostoliques sans la collaboration d'un clergé bien formé, sain, habité par le zèle de l'Evangile et l'amour des hommes. L'évêque de Lourdes, Mgr THIAS, a fait sur ce point de profondes remarques: "il y a toujours plus d'évêques dans le monde et de jour en jour moins de prêtres. Est-ce logique? Dans le schéma sur l'apostolat des laïcs que nous venons de discuter il était écrit: Rien sans l'évêque. Tous, évêques comme laïcs, nous pourrions et devrions aider. Rien sans les prêtres. Car nous, évêques, sommes fort bien, mais sans la coopération des prêtres nous ne pouvons remplir aucune de nos fonctions d'enseignement de la Parole, de sanctification, de gouvernement. A leur tour les fidèles ont besoin des prêtres qui sont leur point de contact avec le Christ. Que dire s'il s'agit des missions? Demain l'action des prêtres sera décisive pour mettre concrètement en oeuvre les décisions de ce Concile?"

En face de lourds problèmes Or, aujourd'hui, comme devant le rappeler le cardinal ALFRINK (Hollande) ces prêtres, sur les épaules desquels repose concrètement une grosse portion de la vocation apostolique de l'Eglise, sont en face de lourds problèmes. Le monde a évolué, la psychologie des hommes n'est plus la même, les conditions de vie se modifient de jour en jour. Il leur faut pourtant prêcher et donner le Christ à ce monde bien concret, tel quel est. Plusieurs sont désespérés, ils cherchent. Comme la bien noté le cardinal RUFFINI (Italie), rien ne sert de les accabler d'admonestations. Rien ne sert non plus de tonitruer contre les audaces et les penchants du jeune clergé, à la façon de Mgr CEKADA (Yougoslavie) qui, après avoir énu-

méré certaines de ces déviations et constaté "qu'il aurait pu imaginer pareille chose il y a trente ans", a conclu "prenons garde qu'au lieu de réformer l'Eglise nous ne favorisons l'apostasie!". Tout cela ne sert de rien. Ce qu'il faut, c'est prendre au sérieux leur situation, ne pas se contenter d'un banal répliqué mais faire comme les Pères du Concile de Trente: penser en Concile leur problème, envisager des solutions profondes en envisageant dans un seul regard et le mystère de l'Eglise entière. Les évêques de l'Amérique latine surtout l'ont demandé avec insistance (Mgr GOMES, Brésil, Mgr PRÓANO, Equateur, Mgr GARAYGORDOBI, Mgr MORENO, Pérou).

Pour un nouveau schéma Aussi, a-t-on souhaité qu'un nouveau schéma soit rédigé, sur de bases nouvelles. Le cardinal MEYER (Chicago, qui est l'une des figures marquantes de cette session) a, le premier émis ce vœu: "on a parlé à profusion des évêques, on a parlé des laïcs, mais on a oublié le maillon intermédiaire entre l'évêque et le laïc... Un vrai schéma correspondrait et au but pastoral de ce Concile, et à l'attente des prêtres".

Après lui, Mgr GOMES, au nom de 112 évêques d'Amérique latine, a repris avec émotion la même idée: on sentait, à l'entendre, qu'il s'agissait d'une question vitale pour l'Amérique latine. Son indignation en face de la médiocrité du texte proposé n'avait rien de littéraire, c'était le cri d'un pasteur. On voudrait que le nouveau texte parte d'une considération du mystère du prêtre (en liaison avec le schéma de l'Ecclésiastique) puis qu'il plonge dans les vrais problèmes, et que, ne se contentant pas d'être "une pieuse exhortation", il envisage les solutions qu'exige la situation actuelle de l'Eglise dans le monde. Ainsi, selon la judicieuse remarque d'un évêque missionnaire, reprise par beaucoup de Pères, les prêtres redécouvrirent que leur fonction est essentielle dans le Peuple de Dieu, qu'ils ne sont pas des inutilités (car plusieurs évêques ont signalé une crise sur ce point, plusieurs prêtres estimant que l'apostolat des laïcs rend le leur quasi inutile). Surtout, ils trouveront là l'inspiration qui les guidera dans leur terrible tâche, et cette inspiration viendra de l'Eglise en Concile.

En face de lourds problèmes

Mystère du laïc chrétien et mystère du prêtre ne peuvent donc pas être opposés l'un à l'autre, vocation sacerdotale et vocation au laïc ne peuvent pas non plus se suspecter l'une l'autre. Le laïc chrétien et le prêtre, s'ils ont vraiment compris leur mission, ont besoin l'un de l'autre. Pas de laïcs chrétiens sans des prêtres pour les former et les nourrir, mais aussi — et il est évident que cela soit dit dans cette discussion — pas de prêtres chrétiens sans des laïcs chrétiens pour d'une part leur rappeler sans cesse les exigences de leur vocation, d'autre part leur apporter la voix de cette humanité bien concrète qu'ils doivent sauver ensemble et les aider à cette humanité.

J.M.R. TILLARD, O.P.

LE DEVOIR FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 18 JANVIER 1910 Claude RYAN Directeur André LAURENDAU Redacteur en chef Paul SAUBIOL Redacteur en chef adjoint René ROY Directeur de l'Information Michel DOM Trepozier Arthur LEFEBVRE "Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui est l'éditrice. Ses journaux canadiens sont autorisés à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". ABONNEMENTS: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Ailleurs au Canada: \$16. A l'étranger: \$25. Edition du samedi: \$3. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication. TELEPHONE: Victor 4-3361

L'APPES et l'APLENC dénoncent une décision "dictatoriale" Deux groupements d'éducateurs-fonctionnaires refusent de se laisser dissoudre par Québec

par Jules LeBLANC

Les professeurs de l'enseignement spécialisé et les professeurs d'écoles normales ne veulent appartenir à aucun des deux syndicats qui tentent présentement de représenter les fonctionnaires provinciaux et, en consé-

quence, ils ont annoncé qu'ils ne voteront pour aucun d'eux lors du scrutin prévu pour le 23 novembre. Ainsi, les deux principaux groupements représentant des éducateurs à l'emploi du gouvernement vont boycotter ce scrutin.

Le journal des débats de l'Assemblée législative, en effet, indique, que le leader de l'opposition a demandé au premier ministre: "Est-ce que des syndicats déjà organisés, déjà accrédités, et ceux qui sont en instance de reconnaissance seront mis de côté?" Et M. Legase a répondu à M. Daniel Johnson: "Comment est-ce que le chef de l'opposition peut s'imaginer que je puisse mettre de côté la reconnaissance de l'APPES?" Et quelques secondes plus tard, il devait identifier au long l'Association professionnelle des professeurs de l'enseignement spécialisé.

De son côté, le président de l'APPES, M. Roland Rochon, a affirmé hier que les 1.600 professeurs de l'enseignement spécialisé n'ont pas à se choisir un représentant auprès du gouvernement puis que leur association a reçu son certificat de reconnaissance syndicale en mars dernier.

Quant aux professeurs d'écoles normales, ils ont présenté

en mars dernier une demande en reconnaissance syndicale et leur requête est en instance devant la Commission des relations de travail. Ils invoquent le principe de la liberté d'association pour refuser d'appartenir au Syndicat des fonctionnaires ou au Conseil général, au plus tôt, de leur reconnaissance syndicale et pour affirmer le droit de l'APLENC de "décider elle-même de son orientation".

La déclaration de M. Jacques Lévesque ajoute: "Au nom de cette même liberté d'association, il n'appartient pas à l'employeur, fût-il le gouvernement provincial, d'ordonner un vote de reconnaissance syndicale par lequel les fonctionnaires seraient appelés à choisir leur agent négociateur. L'APLENC ne votera pour aucun de ces deux groupes et fera tout en son pouvoir pour empêcher toute certification syndicale".

De son côté, le président de l'APPES, M. Roland Rochon, a affirmé hier que les 1.600 professeurs de l'enseignement spécialisé n'ont pas à se choisir un représentant auprès du gouvernement puis que leur association a reçu son certificat de reconnaissance syndicale en mars dernier.

Quant aux professeurs d'écoles normales, ils ont présenté

en mars dernier une demande en reconnaissance syndicale et leur requête est en instance devant la Commission des relations de travail. Ils invoquent le principe de la liberté d'association pour refuser d'appartenir au Syndicat des fonctionnaires ou au Conseil général, au plus tôt, de leur reconnaissance syndicale et pour affirmer le droit de l'APLENC de "décider elle-même de son orientation".

Le gouvernement refuse aujourd'hui de reconnaître notre certificat de reconnaissance syndicale, continue-t-il. Pour tant, le 10 juin dernier, M. Lévesque a annoncé qu'il n'y avait de grève, le droit de s'affilier à quiconque, etc.

Les électeurs de St-Léonard voteront le 1er novembre

Pour la première fois les électeurs de St-Léonard exerceront leur droit de vote le dimanche, le 1er novembre prochain.

Le maire Paul-Emile Petit a annoncé hier qu'il briguera les suffrages à la tête du Parti de l'Unité Citoyenne aux côtés de deux conseillers sortant de charge et quatre nouveaux venus.

L'équipe que dirigera le maire Petit se composera de MM. Réal Côté, industriel et Armand Auger, dans le quartier Nord; MM. Roger Prud'Homme, travailleur social et Jean Leclerc, agronome, conseillers sortant de charge, dans le quartier centre; MM. Walter Bonas, ingénieur et Jacques Mercier, pharmacien, dans le quartier sud.

Deux autres échelons sortant de charge, qui ont été élus au cours d'élections partielles, feront la lutte à M. Petit. Il s'agit de M. André Poupard qui sera candidat à la mairie et de M. Mario Barone. Tous deux formeront une équipe qui s'opposera au Parti de l'Unité Citoyenne.

Le maire Petit a expliqué que le mandat de l'administration sortant de charge ne devait expirer qu'au début de février prochain, mais afin de permettre à tous les électeurs d'exercer leur droit de vote et de bénéficier des avantages du vote du dimanche, il lui a décidé, conformément à la loi, de tenir les élections municipales le 1er novembre prochain.

Décès de M. Marcel A. Robitaille



M. Marcel A. Robitaille, de Ville Mont-Royal, président de Millet, Roux & Cie Ltée, est décédé le 19 octobre, à l'âge de 57 ans. M. Robitaille était né à Montréal, où il avait fait ses études au Catholic High School puis à l'Université McGill dont il était diplômé en commerce. Entré au service de la maison Millet, Roux & Cie Ltée en 1935 à titre de gérant adjoint il en devenait président moins de deux ans plus tard. Il était aussi président de National Laboratories Ltd., ancien président de Canadian Surgical Trade Association et gouverneur de l'hôpital Notre-Dame, de Montréal. M. Robitaille laisse dans le deuil son épouse, Mme Francine d'Assous Robitaille, ses fils Guy et Alain, sa fille Andrée, sa mère, Mme Bernadette Robitaille et son frère, M. Jean-Paul Robitaille, de Saint-Lambert. La dépouille mortelle est exposée aux Salons J.-R. Deslauriers, 5650 Côte des Neiges. Les funérailles auront lieu le jeudi 22 octobre à 10 h., à l'église Saint-Joseph de Mont-Royal, à Ville Mont-Royal et l'inhumation au cimetière de Saint-Sauveur des Monts.

Toujours quelque chose d'intéressant au magnifique ROCKLAND! 2e EXPOSITION ANNUELLE de TRAVAUX ARTISTIQUES D'ENFANTS DU 15 OCT. AU 30 NOV. Présentation Une fascinante collection de peintures et dessins d'enfants dont l'âge varie entre six et quatorze ans. Venez admirer l'adresse et l'imagination dont sont capables les enfants!

DERNIERE SEMAINE Pour terminer notre présentation "auto 65" il nous fait plaisir de vous présenter ★ Rambler ... Un magnifique choix de modèles fabriqués par American Motors Venex avec toute la famille! Voyez le spectacle tout en faisant vos meilleurs achats! CENTRE D'ACHATS ROCKLAND DE LACADIE pres BOUL. METROPOLITAIN, VILLE MONT ROYAL OUVERT LES JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9:30 P.M.

VENTE DE DISQUES 30% TOUS LES MEILLEURS DISQUES DE MARQUES COLUMBIA EPIC BARCLAY D'ESCOMPTE SONT MIS EN VENTE JUSQU'AU 31 OCTOBRE DISQUES FRANÇAIS Rég. \$4.20 Sp. \$2.99

- BARCLAY CBLP-2000 DALIDA - Elle, lui et l'autre - T'aimer follement - Dans les yeux de Bahia - Romantica - Les enfants du Pirée, etc.

- FL-283 CARLOS RAMIREZ - Frenesi - Brazil - Perfidia - N'oubliez jamais - Besame mucho - etc.

DISQUES "COLUMBIA" CLASSIQUE 12" LONG JEU MONO-STEREO

- MONO Rég. \$4.98 SPECIAL 3.49 MS1886 (ms6486)-HAYDN: Symph. nos 88 et 100. Columbian Symph. Bruno Walter.

- STEREO Rég. \$5.98 SPECIAL 4.19 MS1874 (ms6234)-Hercule music for Organ, Brass and Percussion - E. P. Biggs.

- EPIC LC1141 Paganini - Violon Concerto Nos 4 et 1 Gallini cond. Orchestre des Concerts Lamoureux.

ALBUM 3 DISQUES MONO rég. \$14.98 SPEC. 10.47 STEREO rég. \$17.98 SPEC. 12.57 M 3 L 291 (mono) M 3 S 691 (stereo) MOZART Les dernières six symphonies Nos. 35, 36, 38, 39, 40, 41 (complet) dirigées par Walter Col. Symp. COMMANDES POSTALES 80¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage - Taxe en plus Suggérez un deuxième choix Signifiez ici Mono ou Stereo CENTRE DU DISQUE MONTROUSE 3168 EST BELANGER - RA. 9-2833 Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h.30 P.M.

Chez Pierre depuis 20 ans on mange de la cuisine simple mais de bon goût Chez Pierre la qualité est là Chez Pierre véritable cuisine bourgeoise Chez Pierre ouvert de midi à 11:30 p.m. tous les jours excepté le dimanche Licence complète 1263, rue Labelle VI. 2-1590

théâtre • musique • cinéma • variétés

Le bruit de la ville

INDIENS

L'Association des professeurs de musique du Québec tiendra sa première réunion, dimanche prochain à 3 h. de l'après-midi, à la Résidence de l'hôtel Windsor.

IRENE SHAVER

Du 23 octobre au 23 novembre, à l'hôtel Sheraton, Mont-Royal, exposition des peintures à l'huile d'Irene Shaver.

CHAMPAGNE

Une inconnue à la Galerie Soixante. Après les Ledus, Mousseau, Aleyn la Galerie présente Thérèse Champagne, dont c'est la première exposition après cinq années de travail. De 2 à 10 h. en semaine et de 2 à 5 les samedi et dimanche. Du 27 octobre au 17 novembre.

horaires des spectacles

Table with columns for Theatre and Cinéma, listing various plays and movies with their respective times and venues.

Table with columns for Cinéma, listing movies like 'Oklahoma', 'The Sandlot', 'The Sandlot', etc., with showtimes.

RADIO-SELECTION

1 h. 35. Une demi-heure avec les meilleurs textes de Marcel Seguin. 2 heures musicales, à 2 heures. Baron trigane, de Strauss.

HORAIRES DE LA TELEVISION

Table listing TV programs and their broadcast times for stations like CBFT, CFTM, and CFCF.

DANS UNE SALLE PERMANENTE, la Cinémathèque Canadienne ouvre ses portes lundi

Le Bureau de censure britannique et fondateur de l'Office national du Film.

M. Côté a souligné que la Cinémathèque canadienne continuera à recueillir et à conserver les films canadiens et étrangers et à réunir une collection de vieux appareils, d'archives, de scénarios, de photos de films et de documents divers ayant trait à l'histoire du cinéma.

Le film "Tom", du cinéaste français Jean Renoir inaugurera le 26 octobre la série de projections pour la saison 1964-65. Des soirées consacrées aux cinéastes canadiens Gilles Groulx et Wolf Koenig, un programme composé de "Jeunesse Année Zéro" et "Mr. Pearson", des films de Jacques Becker, Roberto Rossellini, Mark Donskoi, Robert Bresson, Agnès Varda, et plusieurs autres, s'inscriront également au programme de la saison.

Advertisement for 'LA FEMME INSECTE' (The Insect Woman) by Yasujiro Ozu, featuring a 10th anniversary festival of Cannes 1964.

Advertisement for Raymond Levesque, featuring 'BOITE À CLÉMENCE' and 'CE SOIR À 9 HRES'.

Advertisement for 'Le Quadrille' at the Théâtre de la Place Ville-Marie, featuring a comedy by Jacques Lussier.

Advertisement for 'le Quadrille' at the Théâtre de la Place Ville-Marie, listing 170 representations.

Advertisement for 'LA VISITE DE LA VIEILLE DAME' (The Visit of the Old Lady) by Friedrich Dürrenmatt.

Advertisement for 'Le Théâtre Québec présente' featuring 'Pi & D'ONHEUR de Félix Leclerc'.

Advertisement for 'Canadian Concerts and Artists' featuring 'EMIL GILES'.

Advertisement for 'L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE VARSOVIE' featuring 'DANIEL SHAFRAN'.

Advertisement for 'SAINT-DENIS et Bijou' featuring 'Jean MARAIS' and 'Genevieve PAGE'.

Advertisement for 'L'HONORABLE STANISLAS' featuring 'Genevieve PAGE'.

Advertisement for 'CHAMPLAIN-CREMAZIE' featuring 'L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE VARSOVIE'.

Advertisement for 'HAUTE SURVEILLANCE' (High Surveillance) by Jean Genet.

Advertisement for 'LA VIE CONJUGALE' (Married Life) by Jean-Marc Francoise.

Advertisement for 'FESTIVAL INGMAR BERGMAN' featuring 'LA SOIF' and 'JEUX D'ETE'.

Advertisement for 'CLEOPATRA' featuring Elizabeth Taylor and Richard Burton.

Advertisement for 'ROBIN AND THE 7 HOODS' featuring Peter Falk, Barbara Russi, and Big Crosby.

Advertisement for 'FATE IS THE HUNTER' featuring Glenn Ford, Nancy Kwan, and Rod Taylor.

Advertisement for 'LA TERRE A BOIRE' (The Land to Drink) featuring Genevieve Byrd and Patricia Julien.

Advertisement for 'SEDUCED and ABANDONED' featuring Loren and Mastroianni.

Advertisement for 'my fair lady' featuring Audrey Hepburn and Rex Harrison.

théâtre • musique • cinéma • variétés

la Musique par Gilles POTVIN

"Le Sacre du Printemps" par Z. Mehta et l'O.S.M.

L'intérêt du troisième concert d'abonnement de l'OSM, mardi dans la Grande Salle, était centré sur l'exécution du SACRE DU PRINTEMPS que dirigeait pour la première fois Zubin Mehta. Maintenant plus que cinquante ans, la partition de Stravinsky conserve toujours sa fascination et demeure une pierre d'achoppement pour tout orchestre ou chef digne de ce nom. Notre orchestre avait réussi le tour de force de jouer pour la première fois le SACRE, sous la baguette d'Igor Markevitch, il y a quatre ou cinq ans. Le nom de Zubin Mehta doit maintenant s'ajouter au nombre restreint des chefs qui arrivent à mener à bon port cette œuvre parmi les plus difficiles du répertoire.

Les entrées, tout en ne perdant pas pied dans cette avalanche de rythmes complexes qui sont la base de l'œuvre, l'orchestre augmenté à droit à nos félicitations pour la façon admirable avec laquelle il a joué. Ce fut une exécution à peu près irréprochable, qui fait honneur à notre orchestre comme à son chef.

Dans la première partie, nous avons entendu le CONCERTO No 2 en si bémol de Brahms avec le jeune pianiste israélien Daniel Barenboim qui avait fait ses débuts ici avec l'OSM il y a deux ans. Ses dons pianistiques sont évidents; il possède une technique remarquable. Il est aussi capable de puissance et, à l'occasion, d'émotion. Son exécution de ce difficile concerto fut très en place, mais il faudra qu'il attende la maturité pour approfondir les secrets beautés et ensuite les transmettre. Pour le moment, Barenboim donne plutôt l'im-

pression d'un fort talentueux pianiste qui passe avec succès une épreuve décisive. Les traits de virtuosité sont enlevés avec brio et puissance, sans aucun doute, mais on voudrait que les valeurs musicales de l'œuvre soient encore plus en évidence, comme par exemple, l'ANDANTE qui, mardi, parut franchement long. Pourtant, c'est peut-être le sommet de toute l'œuvre. Le beau thème de violoncelle du début a été admirablement joué par Walter Joachim.

Zubin Mehta a, selon son habitude, donné au soliste une collaboration digne d'éloges. Il se laisse quelquefois emporter par la musique au point de demander trop à l'orchestre, ce qui résulte en des passages où la sonorité perd de sa beauté. Il est toutefois difficile d'admettre une telle précipitation dans la coda, après une exécution d'une si belle tenue. Au lieu de couronner l'œuvre, cette coda a bien failli la détériorer.

PREMIER CONCERT DE LA SAISON, LUNDI

Le flûtiste Jean-Pierre Rampal avec l'orchestre de chambre McGill

Jean-Pierre Rampal, le célèbre flûtiste français, sera l'invité de l'Orchestre de chambre McGill à son premier concert de la saison, lundi le 26 octobre, à 8 h. 45 p.m., à la salle de l'Ermitage. C'est Alexander Brott qui sera au pupitre de ce concert, marquant le début de la 25ième saison de l'orchestre.

Le programme comprend deux concertos grossiers, nos 1 et 9 de l'opus 6 de Georges-Frédéric Haendel ainsi que le Concerto en sol mineur et la Suite en si mineur de Jean-Sébastien Bach. M. Rampal sera le soliste dans ces deux œuvres.

Jean-Pierre Rampal est considéré comme le flûtiste le plus extraordinaire de notre époque. Sous ses doigts, la flûte devient un instrument soliste comparable au violon, au violoncelle ou au piano. Né à Marseille, il étudia d'abord avec son père qui était professeur de flûte au conservatoire de cette ville. En même temps, il poursuivait ses études de médecine.

Il entra ensuite au Conservatoire National de Paris et, après seulement six mois d'études dans la classe de Gaston

Crunelle, il obtenait un brillant premier prix. Son talent exceptionnel lui assura très jeune une carrière internationale, comme soliste des grands orchestres ou en récital avec son partenaire, le claveciniste et pianiste Robert Veyron-Lacroix. Plusieurs compositeurs éminents, dont André Jolivet, Jean Rivier et Jean-Michel Damase, ont écrit des œuvres à l'intention de Rampal.

Le célèbre flûtiste a joué plusieurs fois avec l'Orchestre McGill, remportant toujours un succès considérable. C'est pourquoi il a été choisi comme soliste du premier concert de la saison du 25ième anniversaire de fondation de l'ensemble.

La jeune école de Montréal expose

La bibliothèque de l'École des HEC où se tiennent périodiquement des expositions de livres techniques sur l'administration, l'économie et la finance ouvre en ce moment une fenêtre sur d'autres réalités qui ne manquent pas d'intérêt pour les futurs hommes d'affaires et le public en général.

Grâce à l'initiative de la Galerie Claude Haeflley, la Jeune École de Montréal y expose une douzaine de gravures et de dessins. On y trouve, par exemple, "Séraphie Varsole", par J.P. Beaudin, "Lino gravure (comic cuts)", par Peter Daglish, "Voilier de nuit", par Roland Giguère, "Les Trois Nuits", par Janine Leroux-Guillaume, "Sortilège", par Gilbert Marion, des dessins, par Gilles Boivert, Pierre Cornélius, Gilbert McDonald, Pierre Hébert.

On peut visiter l'exposition à la bibliothèque de l'École des HEC, 540 est, rue Lagachetière, jusqu'au 23 octobre, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.



Le sympathique et talentueux GILBERT BEAUD, accompagné par Raymond Bernard et son ensemble, occupera la scène de la Comédie-Canadienne du lundi 26 octobre au mercredi 4 novembre.

LE 31 OCTOBRE

Retour d'Emile Gilels à la Place des Arts

Le retour du célèbre pianiste soviétique Emil Gilels à Montréal suscite déjà le plus vif intérêt parmi les innombrables adeptes de ce grand artiste qui fut le premier pianiste d'URSS à se faire entendre sur ce continent, et qui reste certainement le plus populaire parmi tous ceux qui sont venus à sa suite.

Gilels s'est fait entendre à plusieurs reprises déjà à Mont-

réal, et chaque fois à guichets fermés. Son prochain récital dans notre ville, le samedi soir 31 octobre à la Place des Arts, rencontrera sans doute le même succès. Emil Gilels est né à Odessa et il commença l'étude du piano à l'âge de 5 ans. Il fit ses débuts à 13 ans et remporta les honneurs de nombreux concours musicaux en URSS, puis à l'étranger: à Vienne en 1936 (il avait alors 20 ans) et à Bruxelles, deux ans plus tard. A partir de ce moment-là, ce ne furent que tournées à l'étranger: en Europe d'abord, puis en Amérique et en Asie, sans compter les nombreuses séances d'enregistrement que le pianiste a faites pour plusieurs compagnies de disques. Les enregistrements de Gilels comptent en effet parmi les préférés des mélomanes les plus difficiles.

Sur disques et en concert, le répertoire de Gilels est des plus vastes: les classiques, les romantiques, les modernes de tous pays. Gilels joue avec une

égale facilité Scarlatti et Scriabine, Bach et Bartok, Beethoven et Debussy, Chopin et Prokofiev. Très à l'aise dans la musique de chambre, Gilels forme avec le violoniste Leonid Kogan (son beau-père) et le violoncelliste Mstislav Rostropovitch, un trio fort apprécié de tous les adeptes de musique de chambre.

Au "Clavier"

La direction de la boîte à chansons "Le Clavier" est heureuse d'annoncer que le vendredi 23 octobre 1964, il y aura une Session de Jazz à compter de neuf heures du soir. De plus, samedi 24, il y aura deux spectacles de chansonniers avec, comme vedettes, Pierre Calvé et Isabelle Pierre. Spectacles 9 hres et 11 hres du soir.

Le Clavier est situé au 822 Boul. Décarie, St-Laurent.

103 dessins et gravures de la collection permanente du Musée

Pres de 103 dessins et gravures de la collection permanente du Musée des Beaux-Arts de Montréal sont exposés dans la salle XII du Musée jusqu'au 2 novembre.

Parmi les plus remarquables se trouve un dessin allemand datant du XVIe siècle qui représente une jeune femme entourée d'ornements et de volutes. Le dessin fut offert au Musée par M. L.V. Randall lors du 80e anniversaire de feu M. Cleveland Morgan, bienfaiteur et ancien président du Musée. Des gravures sur bois de Lucas Cranach (1472-1533) et Ludwig Krug (1489-1535) appartiennent à la même époque.

Des XVIe et XVIIe siècles, on peut voir des esquisses attribuées à Salviati, Cambiasa et Guercino, des estampes de Callot et des dessins de Paul

Bril, Abraham Bloemaert et Jordaens.

Un portrait au détail soigné, le plus intéressant de cette collection peut-être, est celui d'un artiste espagnol du XVIIIe siècle, Francisco Bayen y Scribas. Parmi les oeuvres françaises, on remarquera Daubier, Millet, Corot, Cottet et Raffaelli, ami de Degas.

Le meilleur exemple de la fin du siècle dernier est sans doute une grande affiche annonçant la trappistine. C'est l'oeuvre d'un artiste tchèque, Alphonse-Marie Mucha. Il y a aussi des oeuvres de Whistler, Beerbohn et Rothenstein.

De l'école moderne, on retrouvera des artistes tels que Miro, Picasso, Dalí, Rouault, Buffet et Matisse. Les Canadiens Borduas, Beaulieu, Dumouchel, Giguère et Lismer y figurent également.

Du nouveau chaque semaine!

Enfin à votre kiosque le grand magazine-actualités de langue française

CONCIS • UNIVERSEL • TOUJOURS À LA PAGE



AU CANAL



ET AU RÉSEAU FRANÇAIS

LE QUOTIDIEN MAGIQUE

le jeudi à 3 h. 30 p.m.

La psychologie... au jour le jour



animateur

GÉRARD POIRIER

ULTRADUPLEX A ST. LAURENT CONSTITUE SELON VOS CAPRICIEUSES SPECIFICATIONS de salaberry

Des AUJOURD'HUI en exclusivité

CINEMA LA SCALA

4430 rue Papineau Tel.: 721-5107

3 aspects de la femme



Septième semaine

LA POUDDRIERE main



à 800 Patricia Nolan Geneviève Salibaing, Éric Guttinger, Marcel Cahay, Gaëtan Labreche, Christian Delmas, Jean-Louis Paris, Benoît Maréchal, Jean Faucher, Bernadette Morin, Jacques Thibault, Vincent Roberge. Mise en scène: Éric Guttinger. Relâche dimanche et lundi. Réservations: LA. 6-0821

A L'ORPHEUM "LES FANTASTICKS"

COMEDIE MUSICALE de Tom Jones et Harvey Schmidt. Adaptation: Eloi de Grandmont. Mise en scène: JEAN GASCON

Avec: MARGOT CAMPBELL LEO ILIAL YVON DESCHAMPS EDGAR FRUITIER J.-PIERRE COMPAIN VICTOR DESY JACQUES KASMA

GABRIEL GASCON Chorégraphie: Michel Boudot Direction musicale: Roger le Sourd Décors: Mark Negim Costumes: Lydia Randolph

REPRESENTATIONS: Dimanche 7h.30 Du mardi au vendredi 8h.30 samedi 7h.30 et 9h.45

RELACHE LUNDI RENSEIGNEMENTS: 845-7149



ENFIN... LIVRÉS PAR JET

et en vente ici en même temps qu'à Paris

chaque semaine



Cette semaine

PARIS MATCH

Le départ de Khrouchtchev, l'événement le plus mystérieux de l'année — La belle histoire des Jeux Olympiques — Un reportage photographique sur la livraison de Paris Match par avion au Canada.

JOURS DE FRANCE

Qu'est devenue la princesse Grace de Monaco? — Les conseils de santé du docteur Soubrin; guerre au bruit — "Véronica, qui êtes-vous?" un roman d'amour et de mystère par Maurice Dekobra et Anne-Marie.

ELLE

Une femme laide peut-elle être heureuse? un débat entre Marcelle Segal, championne du courrier du coeur, et le grand romancier Gilbert Cesbron — Les confidences de Sophia Loren à l'occasion de ses trente ans.

L'univers féminin

Un nouveau colorant sur le marché

La maison Clairol lançait hier à Montréal, un nouveau colorant pour cheveux. Il s'agit du "Born Blonde" dont cette maison n'a pas traduit le nom en français. Le grand avantage de ce nouveau pro-

duit est d'éliminer complètement le peroxyde en nuancant la teinte des cheveux. On nous assure qu'il dure aussi longtemps que les colorants oxydants. Les femmes qui désirent se transformer en blondes auront le choix de douze cou-

leurs allant du blond blanc de neige au blond cendré clair ou argenté ou mauve clair. En général, nous a-t-on dit, 30 minutes suffisent pour développer la couleur. Le produit sera en vente dès cette semaine, chez votre coiffeur.

Symbole de qualité **Mappin's**

Le nom de Mappin's sur la boîte signifie quelque chose de "merveilleux" à l'intérieur...

Bagues à diamants

d'un éclat inatmosphérique, et créées avec beaucoup d'imagination, dans des ensembles les plus merveilleux. Venez voir les jolis modèles de Mappin's créés exclusivement pour notre vaste assortiment. De \$350.00 au prix de votre choix.

Budget ou Termes

NOUS DONNONS UN CACHET DE "NOUVELLE MAGIE" A **Mappin's**

1000 OUEST, RUE STE-CATHERINE et PLACE VILLE-MARIE

Téléphone: 866-7431

Ouvert les Jedis soir jusqu'à 9h. p.m. pour accommoder les clients



Mme Fernand Bolduc, présidente du comité féminin de l'Association des courtiers en immeubles de la province de Québec dont le congrès aura lieu le 26 octobre prochain à Montebello, invite toutes les épouses des congressistes à participer à ce congrès annuel. Un programme comprenant une visite des ambassades française et japonaise ainsi que du Parlement et un déjeuner au café du parlement a été organisé par ce comité. Les épouses des congressistes seront également reçues à Rideau Hall, pour prendre le thé en compagnie du gouverneur général et de Mme Vanier.

La population mâle domine au Canada par plus de 161,400 hommes

OTTAWA — Le dernier rapport du Bureau fédéral de la statistique établit qu'au premier juin dernier, il y avait au pays 9,899,200 hommes et 9,537,800 femmes. Sur 19,237,000 Canadiens, il y a donc un excédent bien compté de 161,400 hommes. Toutefois, déterminez-vous, Mesdemoiselles, tous ne sont pas à marier.

La supériorité numérique du mâle s'affirme dans le jeune âge. Dans tous les groupes d'âge, jusqu'à 24 ans, l'homme tient le haut du pavé. De 25 à 29 ans, les femmes ont légèrement le dessus: 606,300 femmes contre 598,800 hommes, mais de 30 à 39 ans et de 45 à 65 ans, les hommes reviennent à la charge.

A partir de 65 ans, les femmes, dont la longévité est reconnue, surpassent définitivement les hommes.

Les chiffres du dernier rapport montrent par ailleurs que 6,469,100 Canadiens, plus du tiers de la population, ont moins de 15 ans. Près des trois cinquièmes, soit 11,299,500, sont âgés de 15 à 64 ans. Le nom-

bre des Canadiens qui ont atteint 65 ans, l'âge normal de la retraite, est de 1,468,400, ce qui est 7.6 pour cent de la population totale.

Parmi les provinces, Terre-Neuve a la plus haute proportion des moins de 15 ans, c'est-à-dire 41 pour cent. Le Québec et l'Ontario ont la plus haute proportion, 60 pour cent, de personnes en âge de travailler. L'Île-du-Prince-Édouard a dix pour cent de sa population à l'âge de la retraite; cette province est en tête sur ce point.

CARNET MONDAIN

M. et Mme Maurice Meunier d'Outremont ont le plaisir d'annoncer le récent mariage de leur fille, Lysiane, à M. Claude Roy, fils du Dr Georges Roy décédé et de Mme Simone Jarry Roy, d'Outremont. La cérémonie du mariage a été célébrée dans l'intimité en l'église St-Viateur d'Outremont.

Étudiants, étudiantes, êtes-vous intéressés à travailler en France, l'été prochain?

Pour la seconde année, l'Association France-Canada assurera l'été prochain le séjour en France d'une vingtaine d'étudiants et étudiantes canadiens qui en feront la demande d'ici quelques mois. De son côté, le comité parisien de l'Association enverra au Québec, une vingtaine de stagiaires que nos industries voudront bien accepter dans leurs cadres pour une période variant de trois à huit semaines.

Nous avons eu l'occasion, ces jours-ci, de rencontrer deux étudiants canadiens qui ont séjourné l'été dernier en France, bénéficiant d'une bourse France-Canada ainsi qu'un jeune étudiant français, encore à l'emploi de l'Hydro-Québec, au moment de cette entrevue, mais qui repartira cette semaine pour reprendre ses cours à l'École des cadres de Paris.

L'enthousiasme des uns et des autres pour leur séjour respectif ferait envie à plus d'un étudiant. Voyons un peu comment s'organi-

periance humaine irremplaçable. Claude a été étonné de l'emprise du patron français sur ses employés, en particulier dans la petite et moyenne entreprise. Il a trouvé les Françaises fort charmantes, "beaucoup plus loquaces et intéressantes en discussions" que les Canadiennes, plus compréhensives, etc. Toutefois, il ajoute qu'il ne marierait pas une Française!

François Lorient, un étudiant de 23 ans, en 3e année de droit à l'Université de Montréal, a travaillé dans une Banque française, dans le département du portefeuille, à Paris. Il gagnait tout juste \$25 par semaine, mais ne regrette absolument pas son séjour. Faute de familles françaises pour l'accueillir, François a logé à la Cité universitaire et il regrette de n'avoir pas mieux réussi à s'intégrer au milieu français. Il ne comprend pas que si peu d'étudiants canadiens s'intéressent à ce genre d'échanges alors que la majorité des étudiants français rencontrés, lui ont



De g. à d. Claude Girard, étudiant à Polytechnique, Mme A.D. Archambault, la marraine du groupe, présidente de l'Association France-Canada, François Lorient (debout) étudiant en droit à l'université de Montréal et Alain Féraudet, stagiaire français qui a séjourné cinq mois au Canada.

sent ces séjours et quels en sont les avantages et les inconvénients.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Disons tout de suite que ces stages sont rendus possibles grâce à la collaboration du Ministère de l'Éducation, en particulier, de M. Remi Mayrand, conseiller technique au Ministère — et de la présidente du groupe France-Canada, Mme A.-D. Archambault, qui s'occupe de tous les détails matériels entourant ces stages, comme l'accueil des étudiants, les familles à rencontrer, etc. Les bourses attribuées aux étudiants varient de \$350 à \$450 ce qui défraie totalement les frais de voyage ainsi que les faux frais de séjour. En plus, l'association assure à l'étudiant un travail fixe lui permettant d'assurer sa pension et nourriture. Les stagiaires canadiens qui ont déjà bénéficié de cet échange m'assurent que même si les salaires français sont très inférieurs à ce qu'ils auraient gagné en demeurant au Québec, ils permettent tout de même de se payer des sorties, des week-end et des loisirs. Quand la chose est possible, l'association assure également à l'étudiant le logement dans une famille qui accepte de le recevoir gratuitement.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Claude Girard, un étudiant de 24 ans à Polytechnique, est ravi de son expérience française. Il a été employé dans une industrie de chauffage et gaz. Il a connu le milieu administratif de cette industrie française, le milieu ouvrier parce que Claude a demandé d'être envoyé en service avec le camion de dépannage à domicile ce qui lui a permis de rencontrer la classe intermédiaire française. Au Canada, me dit Claude, j'aurais réussi pendant les vacances à ramasser suffisamment d'argent pour payer ma prochaine année scolaire. Parce que j'ai travaillé en France, je reviens sans économie, mais j'ai acquis auprès de ces hommes, une ex-

assuré qu'ils voyageaient presque chaque été afin de connaître les méthodes de travail à l'étranger. "Ici, les étudiants ne pensent qu'à gagner de l'argent et n'acceptent pas facilement de perdre les \$800 ou \$1,000 que leur été de travail leur rapporte. Il a été ravi de constater que les jeunes filles françaises paient toujours leur part aussi bien au cinéma qu'au théâtre ou au restaurant."

Côté français, c'est Alain Féraudet, 21 ans, qui est au Canada depuis cinq mois, qui nous trace le tableau des Canadiens. Son travail le passionne; il est allé à Manicouagan, part dans les Laurentides toutes les fins de semaine, a visité New York et le Maine, s'adapte fort bien au confort canadien mais regrette que les jeunes filles canadiennes soient si "réservées, timides, muettes, ne proposent jamais de payer leur part comme si on leur devait tout, etc..." Alain, depuis qu'il est à Montréal, a continué à lire les journaux français mais feuillette les quotidiens canadiens.

Meilleure compréhension, apprentissage de la vie comme de leur profession, ces étudiants souhaitent que France-Canada multiplie les bourses. Toutefois, pour qu'un tel souhait se réalise, il faudra que des subventions plus importantes soient accordées par le ministère de l'Éducation et qu'un plus grand nombre d'industriels canadiens soient intéressés à prendre en stage, l'été prochain, de jeunes Français qui viendront au Québec. Il semble que jusqu'ici les demandes de Canadiens à Paris soient beaucoup plus fortes que les demandes d'étudiants français à Montréal. Une longue tradition française en est peut-être la cause mais il est bien évident que ces échanges ne peuvent s'effectuer qu'avec la collaboration des deux nations.

Les étudiants qui désirent en connaître davantage sur les conditions d'admission aux bourses France-Canada, doivent s'adresser à 3425, rue Saint-Denis, MU (VI, 4-3317), S.C.

NOUVELLES TENDANCES H.R. DES FOURRURES D'AUTOMNE

Notre collection 1964-65 met en vedette les silhouettes d'avant-garde d'une nouvelle saison prometteuse. Les exquis fourrures sont de tout premier choix et traitées avec le savoir-faire unique des meilleurs fourreurs du Canada.



MANTEAUX DE MOUTON DE PERSE
(gris naturel ou teint noir; pleine longueur ou trois-quarts; quelques-uns garnis de vison)
A partir de \$595

MANTEAUX DE LOUTRE
A partir de \$895

MANTEAUX DE CASTOR NATUREL. A partir de \$695

MANTEAU D'OPOSSUM AUSTRALIEN
(peaux retouchées; longueur 3/4) \$495

SEULES LES PLUS BELLES FOURRURES SONT DIGNES DE LA GRIFFE H.R.

Conditions de paiement faciles. Entreposage gratuit jusqu'à demande
HOLT RENFREW
Stationnement gratuit, 1 hr. — Sherbrooke et de la Montagne

Charmant... le nouveau

SALON DE HAUTE COUTURE

Maxime & Michel

dans la luxueuse ambiance de L'HOTEL SHERATON-MOUNT-ROYAL

sous la direction artistique de M. Jacques

Pour une nouvelle apparence à la fois attrayante et dernier cri, visitez notre nouveau Salon situé dans un décor enchanteur et luxueux.

Laissez à nos coiffeurs le soin de transformer votre personnalité. La haute compétence de notre personnel constitue notre meilleure garantie de satisfaction.

- Mlle Pierrina,
- Mlle Paulette,
- Mlle Solanges,
- Mlle Josiane,

expertes en coiffure et teinture de notre Salon de la Place Ville Marie.

Téléphones aujourd'hui pour rendez-vous

Maxime & Michel

HAUTE COIFFURE

MEZZANINE • SHERATON-MOUNT ROYAL HOTEL — Tel.:842-8177



M. MICHEL
Coiffeur anciennement chez DuBarry



M. JACQUES
Directeur



Mlle CLAUDETTE
Teinturiers renommés anciennement chez DuBarry

COSMETIQUES
PERRUQUES
SERVICES DE BEAUTE

L'univers féminin

Dans votre panier à provisions

Une dépêche datée de Londres nous apprend que les Anglais, s'ils boivent toujours autant de thé qu'avant la guerre — 9 livres et demi par année, per capita — boivent par ailleurs de plus en plus de café, 2,8 livres, c'est-à-dire trois fois plus, selon une enquête que vient de terminer le Board of Trade.

En ce qui concerne la viande, les Anglais en mangent 12 pour cent de plus qu'avant la guerre. Toutefois, la consommation du bœuf demeure stationnaire tandis que celle du porc a doublé et celle de la volaille triplé. Pour ce qui est des produits laitiers, la consommation s'est accrue de 46 pour cent et celle des oeufs, de 19 pour cent. Les Anglais, nous apprend-t-on encore mangent plus de margarine, moins de beurre, plus de pommes de terre, mais moins de fruits et de légumes.

... Et nous, que mangerons-nous cette semaine?

Au comptoir des fruits et légumes, le choix commence déjà à être plus difficile et les maîtresses de maison avisées devraient immédiatement garnir les tablettes du garde-manger de conserves de fruits et légumes. En effet, les conserves subissent une légère hausse de prix en novembre qui s'accroît jusqu'à l'arrivée des fruits de Floride. Vous trouverez cette semaine à bon compte, des bananes, des oranges Outspan des pommes canadiennes, du

Il ressort des résultats de cette enquête que leur alimentation s'est beaucoup modifiée et que la viande et les produits laitiers ont acquis une place primordiale dans leur régime aux dépens du poisson, des légumes, des fruits et des céréales.

raisin importé, des petits choux de Bruxelles et du brocoli.

Les bouchers montréalais vous proposeront la longe de porc à un prix avantageux ainsi que le bifteck de ronde. Le veau roulé ainsi que les filets de sole seront également des achats avantageux. Pois verts, soupe aux pois et jus de tomate sont offerts en spécial sur les tablettes des conserves.

Si vos enfants ont l'intention de fêter l'Halloween, procurez-vous immédiatement papillotes et sucettes, arachides et masques de fête. Une chaîne de magasins d'alimentation vous offre également des tablettes de chocolat, que vous glisserez dans la boîte à lunch de votre enfant, à un prix plus bas que d'habitude.

Pour étoffer un repas

La casserole de pommes de terre rehausse un dîner que vous voulez garder simple. En faisant bouillir les pommes de terre d'abord, on épargne du temps sur la cuisson au four. La soupe à l'oignon déshydratée est l'ingrédient magique de la casserole et le fromage Cheddar l'ingrédient aristocratique

qui lui donne sa croûte dorée. Servez avec de la verdure, des tomates et des viandes froides.

SUR VOTRE AGENDA... SUR VOTRE AGENDA... SUR VOTRE

VENTE d'objets variés: bibelots, vêtements, pièces d'antiquité au profit des œuvres de l'église St. James United, vendredi, le 23 octobre, à 6 hres du soir, au sous-sol de l'église, 1435 rue City Councilors. Le public est cordialement invité.

REUNION des anciennes de l'Amicale de l'École normale Mgr Emard de Valleyfield. Toutes les anciennes sont invitées, samedi, le 24 octobre prochain.

DEJEUNER-CAUSERIE de l'Association canadienne des Jardinières d'enfants, à l'hôtel Ritz Carlton, le 24 octobre prochain. Renseignements: HU. 6-4928.

REUNION annuelle des anciennes élèves du Mont Ste-Marie, samedi le 24 octobre, à 3 hres au Collège Marguerite-Bourgeoys, 4873 avenue Westmount.

DEGUSTATION de vins et de fromages organisée par l'Association des diplômés de

l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal, le 25 octobre prochain, au cellier de Bacchus, Hôtel Ramada, 6110 Côte-de-Liesse. Seules les membres et leurs amis sont invités.

REUNION annuelle de l'Association des Gardes-bébé de la province lundi, le 26 octobre au Château du Lac, Lac Beauport, Québec. Cette journée sera sous la présidence de Mlle Lise Lamontagne et le conférencier invité sera le Dr Henri Drolet de l'Hôpital

St-Ambroise de Loretteville, Qué.

COURS de danse moderne organisés par l'Association des étudiants de l'Université de Montréal, par un professeur d'un studio de la métropole, le mercredi soir au Centre social de l'Université. Ce service de l'Ageum est offert aux jeunes filles même si elles ne sont pas étudiantes à l'Université. La seule condition requise est d'avoir au moins 18 ans. Les jeunes filles intéressées peuvent téléphoner de 7h. à 9h.

tous les soirs jusqu'à lundi prochain, à 739-2733 afin d'obtenir tous les détails concernant ces cours.

EXPOSITION "peinture des jeunes". — Une exposition réunissant 80 œuvres de 63 jeunes de 13 à 19 ans qui ont consacré une partie de leurs loisirs dans les parcs, à la peinture, a lieu présentement tous les jours de 1h.30 à 10 h. du soir, au centre récréatif Maisonneuve, 3000 rue Viau. L'exposition est ouverte au public et l'entrée est libre.

SEULE KOTEX VOUS OFFRE DES SERVIETTES EN 4 GRANDEURS, PROPORTIONNÉES AUX BESOINS DE CHACUNE

L'une des serviettes vous conviendra mieux, vous mettra plus à l'aise et vous protégera mieux que toute autre!

Pas une seule serviette, quelle que soit sa forme, peut convenir également bien à toutes les femmes. Nous n'avons pas toutes besoin de la même longueur de serviette, de la même largeur, de la même épaisseur et du même degré d'absorbivité. Voilà pourquoi Kotex vous offre quatre grandeurs de serviettes; il y en a une qui répond à vos propres besoins. Elles ont toutes la fameuse paroi interne Kotex, imperméable, et les lisières latérales. Il est prouvé que leur degré d'efficacité pour prévenir les accidents atteint 100%. Elles ont toutes l'enveloppe extra-blanche, summum de la douceur et du confort. Choisissez la serviette Kotex qui est proportionnée à vos besoins: grandeur appropriée, protection à toute épreuve et confort absolu vous sont assurés.

RÉGULIÈRE
Longueur, largeur et épaisseur moyennes. Absorbivité normale.

SUPER
Longueur habituelle, plus épaisse et plus large. 16% plus absorbante.

SLENDERLINE
Plus étroite, plus épaisse, plus courte et plus absorbante. Elle donne un surcroît de sécurité.

OBSTÉTRICALE
La plus longue et la plus large, extra-absorbante; protège efficacement après l'accouchement.

PLUS QUE JAMAIS, KOTEX ÉVOQUE LA CONFIANCE

KOTEX et SLENDERLINE sont des marques déposées de Kimberly-Clark of Canada Limited

Casserole de pommes de terre (5 à 6 PORTIONS)

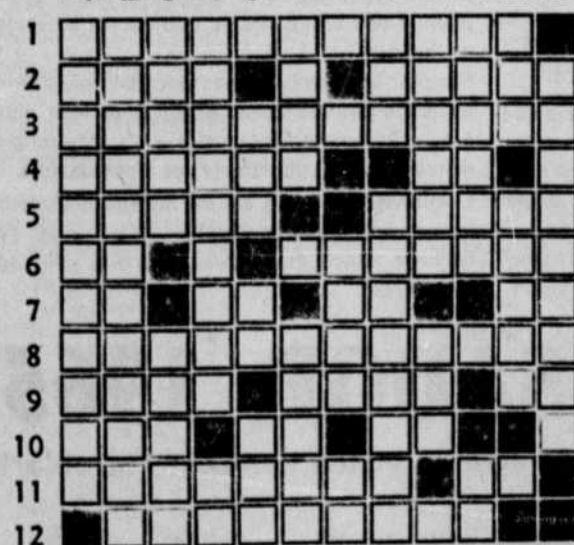


- 9 pommes de terre moyennes non pelées
 - 1 paquet (1 1/2 on.) de soupe à l'oignon déshydratée
 - 2 c. à soupe de farine
 - 2 tasses d'eau
 - 1 tasse (1/4 lb.) de fromage Cheddar canadien râpé.
- Préchauffer le four à 350°F. Faire cuire les pommes de terre 20 minutes. Egoutter, peler

et couper en tranches de 1/4 pouce. Disposer dans une casserole de 2 pintes. Dans une autre casserole amalgamer soupe et farine, ajouter l'eau et amener à ébullition, remuant sans arrêt. Verser sur les pommes de terre. Saupoudrer de fromage. Cuire à four préchauffé jusqu'à ce que les pommes de terre soient tendres, 25 à 35 minutes. Faire gratiner sous le grill.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1-On y fabrique des boissons fortes
- 2-Grand lac — Muni
- 3-Avantages exclusifs
- 4-Tromperie — Fait une supposition
- 5-Ensuite — Accueille le voyageur
- 6-Adverbe — Corps céleste
- 7-Infinitif — Possessif — Variété de singe — Facilite les échanges
- 8-Du mariage
- 9-Fleuve d'Espagne — Se risque à — Préposition
- 10-Lin en tous sens — Se suivent — Voyelles
- 11-Amenent parfois des naufrages — Dans
- 12-A la condition que

VERTICALEMENT

- 1-Transfert
- 2-Que l'on ne peut remettre en état
- 3-Individu — Travailleur dur
- 4-D'une certaine planète — Eu les moyens
- 5-Ornements — Possède — Chlorure courant
- 6-Donne un toit — Défunte
- 7-Pays d'Extrême-Orient — Préfixe
- 8-Pluriel verbal — Qui veut du mal

9-Vient d'un esprit équilibré — Se rendra

- 10-Convie — Conjonction
- 11-La plus chaude des quatre — Sur les épaules féminines
- 12-Mirent à l'écart

Solution d'hier

Horizontalement :

- 1-PAMPHLETAIRE
- 2-AMIRANTE — RE
- 3-ROME — NE — COIN
- 4-INITIE — BANNI
- 5-ECLAT — TARTE
- 6-EE — ASINE — SA
- 7-IL — ALABAMA
- 8-CLAVICULE — RE
- 9-TERRE — RI — ION
- 10-RIN — TABLE
- 11-REEL — EVIER
- 12-EST — MESSES

Verticalement :

- 1-PARIE — ICTERE
- 2-AMONCELLE — ES
- 3-MIMILE — ARRET
- 4-PRETA — AVRIL
- 5-IA — ITALIEN
- 6-LUNE — SAC — DE
- 7-ETE — TIBUR
- 8-TE — BANALITES
- 9-CAREME — AVE
- 10-IRON — IBIS
- 11-REINES — ROLE
- 12-NI — AMENER

Le premier des fabricants de compactes a décidé de "grandir"!



890—Décapotable

DEUXIÈME ÉTAPE DE LA RÉVOLUTION RAMBLER: la luxueuse Ambassador 1965—plus longue et plus large pour procurer la qualité Rambler aux amateurs de grosses voitures!

Il y a quelques années, les voitures nord-américaines étaient trop grosses, consommaient trop et portaient trop d'ornements inutiles. Ce qui était pire, elles étaient vraiment dispendieuses. C'est alors que nous avons lancé la voiture dite compacte. C'était une révolution dirigée contre l'excès de volume, de poids, d'ornementation et d'accessoires. Très vite nous avons pris la tête du mouvement, suivis graduellement par tous les autres fabricants d'Amérique du Nord.

Et maintenant, la révolution Rambler entre dans sa deuxième étape. Le temps est venu de procurer à l'amateur de grosses voitures la qualité Rambler et les avantages exclusifs à Rambler. Le temps est venu de présenter notre luxueuse Ambassador 1965... une Ambassador nouvelle, plus grosse, ayant un empattement plus long,

complètement différente d'aspect et d'un rendement supérieur!

L'Ambassador 1965 a de la puissance—mais une puissance entièrement utilisable, avec un choix de trois merveilleux moteurs. Il y a d'abord le "Torque Command", un nouveau six-cylindres extraordinaire qui donne le rendement d'un "huit". Ses 155 CV fournissent un rapport puissance/rendement idéal. Son vilebrequin d'un modèle nouveau, à sept paliers et huit contre-poids, lui assure un fonctionnement d'une incroyable douceur. Vous pouvez aussi choisir le moteur Ambassador V8 de 270 CV qui assure un des meilleurs rapports poids/puissance de toute l'industrie automobile et un rendement supérieur tant en ville que sur la route. Il développe le maximum de puissance utilisable sur les routes nord-américaines. N'est-ce pas là une

constatation intéressante, surtout si vous avez l'habitude d'abreuver une centaine de chevaux inutiles chaque fois que vous arrêtez à un poste d'essence? Enfin, comme troisième choix, vous avez un brillant V8 de 198 CV.

L'Ambassador 1965 est une voiture de luxe. Ses intérieurs spacieux sont richement aménagés. Elle offre notamment un choix de sièges qui est le plus varié de toute l'industrie automobile: des sièges inclinables à 7 positions et des appuis-tête réglables, améliorés. Le choix des accessoires, suppléments et dispositifs spéciaux est également très vaste. La liste complète en comprend 70. Rien n'y manque, depuis les transmissions automatiques et les servo-commandes jusqu'aux freins à disque et aux récepteurs AM/FM.

L'Ambassador 1965 est bien conçue. Vous n'y

trouvez pas un pouce d'espace perdu, pas de prolongements inutiles, pas de renforcements de tôle prétendument pour améliorer l'apparence. Elle est plus grosse, oui—mais non pas "gonflée". Elle demeure d'une admirable maniabilité.

L'Ambassador 1965 possède les avantages exclusifs et la qualité de fabrication que Rambler a rendus fameux—par exemple: carrosserie monocoque de construction dite "Uniside", solide et sûre, exempte de grincements; traitement antirouille par trempage; freins à double sécurité; silencieux à revêtement de céramique; doublure

insonorisante en fibre de verre, dans le plafond. Deuxième étape de la révolution Rambler: le premier des fabricants de compactes a décidé de "grandir".

Résultat: la nouvelle Ambassador, complètement remaniée pour 1965—une voiture de luxe, plus grosse, à empattement plus long, offrant un choix merveilleux de suppléments et d'accessoires. L'Ambassador 1965 est en montre chez tous les concessionnaires Rambler. Il n'y a pas de meilleur temps que maintenant pour aller en faire l'essai.

L'AMBASSADOR 1965

Faites-en sans tarder l'essai chez votre vendeur Rambler!

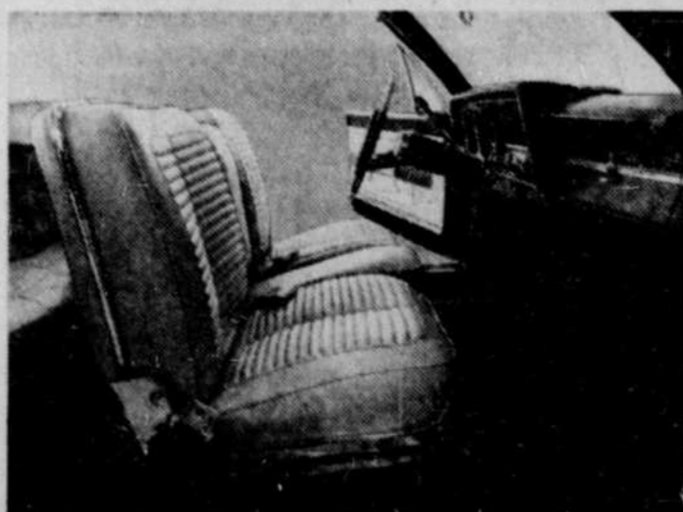
REGARDEZ "LA COUR EST OUVERTE." MARDI 9 H.-9 H.30. RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA



MODEL AUTO SALES INC.
6995, boul. St-Laurent - CR. 2-5761
MOUSSETTE AUTOMOBILE LTEE
4747, Jean-Talon est - 729-5287
St-Léonard-de-Port-Maurice
COOKE TOLEDO MOTORS LIMITED
2134, Ste-Catherine ouest - WE. 7-3561



CHALET MOTORS LTD. 481-0161
2110, boul. Décarie, près Sherbrooke
ST-LAMBERT AUTOMOBILE LTD.
860, boul. Taschereau (près Towers)
St-Lambert - 676-7901
LAKESHORE MOTORS LIMITED
660 Lakeshore Drive, Dorsal - 631-9891



MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD.
11, Westminster Ave. Sud - HU. 4-1101
A MA BAIE AUTOMOBILE INC.
9490, boul. Lalonde, Ville Pierrefonds
684-4400
LAVAL AUTO INC.
4600, 60ième rue Laval-Ouest - NA. 7-2748



ARBOUR AUTOMOBILE LTEE
10305, Ave Papineau - DU. 1-2378
GARAGE LAVAL LTEE
2230, Viau - 254-9475
ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE
855, rue Notre-Dame, R.R. no 2, Repentigny
581-5780 — 581-5781 — 581-5782

MAURICE HEROUX AUTOMOBILE LIMITEE
3995, Ave Bannantyne, Verdun, PO. 6-4122
VIAU RAMBLER LTD.
1072, boul. des Laurentides, Pont-Viau
387-9514 et 669-2691
LEROUX AUTOMOBILE INC. St-Bruno
16, Rabastalière, 653-2500 — 653-2464

A travers le Québec à travers le Québec

Congrès de la société d'histoire de l'Eglise

Le P. Francis Bolger, de Charlottetown, I.P.E., a été élu récemment président de la société canadienne d'histoire de l'Eglise, lors du 31e congrès annuel de cet organisme, à Ste-Thérèse-de-Blainville. Les dirigeants de la section française sont les suivants: Mgr Victor Tremblay, P.D., président; M. Conrad Charlebois, d'Ottawa, secrétaire; Père Gaston Carrière, o.m.i., trésorier.

Le prochain congrès se tiendra à Chicoutimi.

Trois membres éminents de la Société ont été nommés membres honoraires. Ce sont: Mgr Lionel Groulx, Mgr Olivier Maureault, et le Père Thomas Charland, O.P. L'officier de liaison de la section française est M. Albert St-Jean, de Verdun.

Le pont est chez nous, dit Jacques-Cartier

Protestant contre une erreur persistante, le conseil municipal de Jacques-Cartier vient de rappeler, par une résolution officielle, aux autorités provinciales et aux moyens d'information que le pont-tunnel Louis Hippolyte Lafontaine — juste hommage à un fils de Boucherville — n'aboutit pas dans cette localité mais bien dans Jacques-

Cartier. En attendant, les édiles rappellent qu'en fait la ligne de division entre Jacques-Cartier et Boucherville est à peu près à un demi-mille de l'emplacement du nouveau pont qui doit relier Montréal à l'île Charron à la rive sud du St-Laurent. "Il est injuste que la cité de Jacques-Cartier soit ingorée et passée sous silence dans les cas où il est question de travaux qui s'exécutent chez elle".

Causeries de Caouette et Gilles Grégoire

MM. Réal Caouette et Gilles Grégoire, députés fédéraux et dirigeants du Ralliement des créditistes, parleront du développement économique du Québec dans une nouvelle Conférence et du fait français à Ottawa, lors d'un dîner-causerie au restaurant Samba, rue Sherbrooke est, le 31 octobre, sous les auspices du club Optic de Montréal. On se renseigne à ce sujet en appelant aux numéros CL 4-5609 ou 677-7323.

Honorés par le ministère de la voirie du Québec

Le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard, a remis à huit fonctionnaires provinciaux sur dix qui comptent 50 ans de service au ministère, un écusson, en présence des délégués au 50e congrès de l'Association ca-

nadienne des bonnes routes, à l'hôtel Reine-Elisabeth.

Les récipiendaires sont le colonel Joseph Matte, sous-ministre adjoint suppléant, MM. Antoine Rochette, officier d'administration, Sam Méthot, commis-chef de district, J.-E. Trépanier, qui fait maintenant partie du conseil du trésor, Gustave Talbot, Georges-H. Morency, J. Berchmans Garneau et Charles Fiset, qui ont tous quatre pris leur retraite. Le ministre Pinard a également souligné le travail d'un ancien sous-ministre de la voirie, M. Jos. Boulanger, de même que celui d'un ancien ingénieur en chef et ancien président de l'Autotoute des Laurentides, M. Ernest Goyer.

Dirigeants de la caisse d'économie du taxi

Les membres du conseil d'administration de la caisse d'économie du taxi de Montréal ont procédé à l'élection de leur exécutif. Le président est M. Thomas Lalumière; le vice-président, M. Albert Longpré; le secrétaire, M. Laurel Leclerc. M. Antoine Lefebvre a été confirmé dans ses fonctions de gérant de la caisse d'économie, dont le but est de promouvoir l'habitude de l'épargne et de consentir des prêts personnels au sein de l'industrie du taxi.

VALIQUETTE



Mobilier d'adolescent d'une création typiquement canadienne en émail blanc avec dérapage bleu pâle. Le traitement "anti-écaillage" sur les dessus confère une plus longue durée.

STYLE CANADIEN EXCLUSIVITE VALIQUETTE

Bureau double 54x18x31	120.00	Table de chevet 21x18x31	44.50
Pupitre 54x18x31	95.00	Miroir 26x41	26.50
Bureau simple 34x18x31	85.00	Chiffonnier 34x18x43	89.50
Lit simple 3'3"	88.00	Chaise	19.95



Le président du conseil de la recherche médicale du Québec, le docteur Jacques Genest, a annoncé que le ministre de la santé, le docteur Alphonse Couturier, a désigné le docteur Jacques Raymond Ducharme au poste de secrétaire du conseil. Le Dr Ducharme a fait ses études secondaires au collège Jean-de-Brébeuf, et ses études médicales à l'université de Montréal où il gradua en 1954. Après des études post-scolaires en pédiatrie au Graduate School of Medicine de l'université de Pennsylvanie et au Children's Hospital de Philadelphie, il se spécialisa en endocrinologie pédiatrique au Babies' Hospital du Columbia Presbyterian Medical Center, à New York. Il est diplômé en pédiatrie de l'American Board of Pediatrics et du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, et détenteur d'une maîtrise en sciences médicales de l'université de Pennsylvanie. Le Dr Ducharme est assistant professeur de pédiatrie à la Faculté de médecine de l'université de Montréal, et directeur du laboratoire de recherches en endocrinologie infantile de l'hôpital Ste-Justine.

Cinq frères, tous aveugles de naissance, recouvrent la vue

CALTANISSETTA, Sicile — Dans une chambre sombre où une seule lampe répandait une faible lueur, le Dr Luigi Picardi a, avec précaution, enlevé, mardi, les bandes de coton qui couvraient les yeux de cinq frères, tous aveugles de naissance.

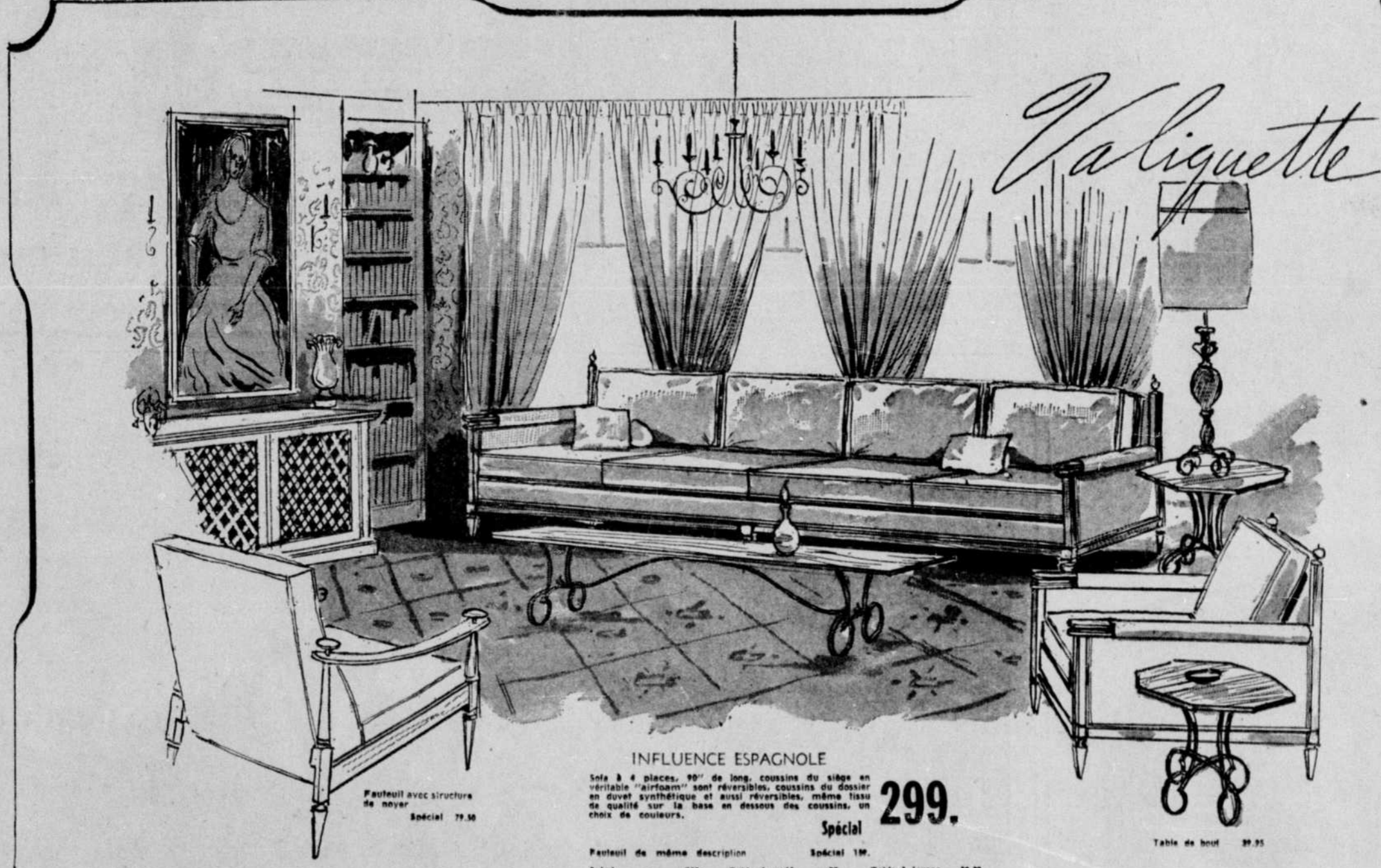
Cologero Rotolo, 4 ans, le plus jeune des frères, d'abord ébouli, a ensuite crié: "La caravata," et tendit la main pour saisir la cravate du médecin. Giuseppe, 9 ans, qui voyait sa mère pour la première fois, a dit en pleurant: "Mamma."

L'un après l'autre, Giocchino, 11 ans, Carmello, 13 ans, et Paolo, 15 ans, se sont assis dans leur lit et ont cligné des yeux en regardant la lumière à l'autre extrémité de la pièce. Lentement, le médecin a levé la main. "Combien de doigts voyez-vous?" a-t-il demandé. Chacun des garçons a pu compter exactement les doigts que le médecin levait. Ils voyaient tous.

"Ce fut un soulagement indescriptible," a déclaré le médecin, qui avait enlevé des cataractes dans les yeux de chacun des cinq frères, aveugles depuis leur naissance.

"Je craignais que l'opération ne donne pas de bons résultats chez un ou deux d'entre eux. C'aurait été un dur coup psychologique sur celui qui serait demeuré aveugle."

Les amis de la famille Rotolo dans le village de Campobello di Licata avaient organisé une souscription pour envoyer les garçons à l'hôpital, mais le Dr Picardi et deux médecins qui l'ont aidé ont refusé l'argent et ont effectué l'opération gratuitement.



Valiquette

INFLUENCE ESPAGNOLE

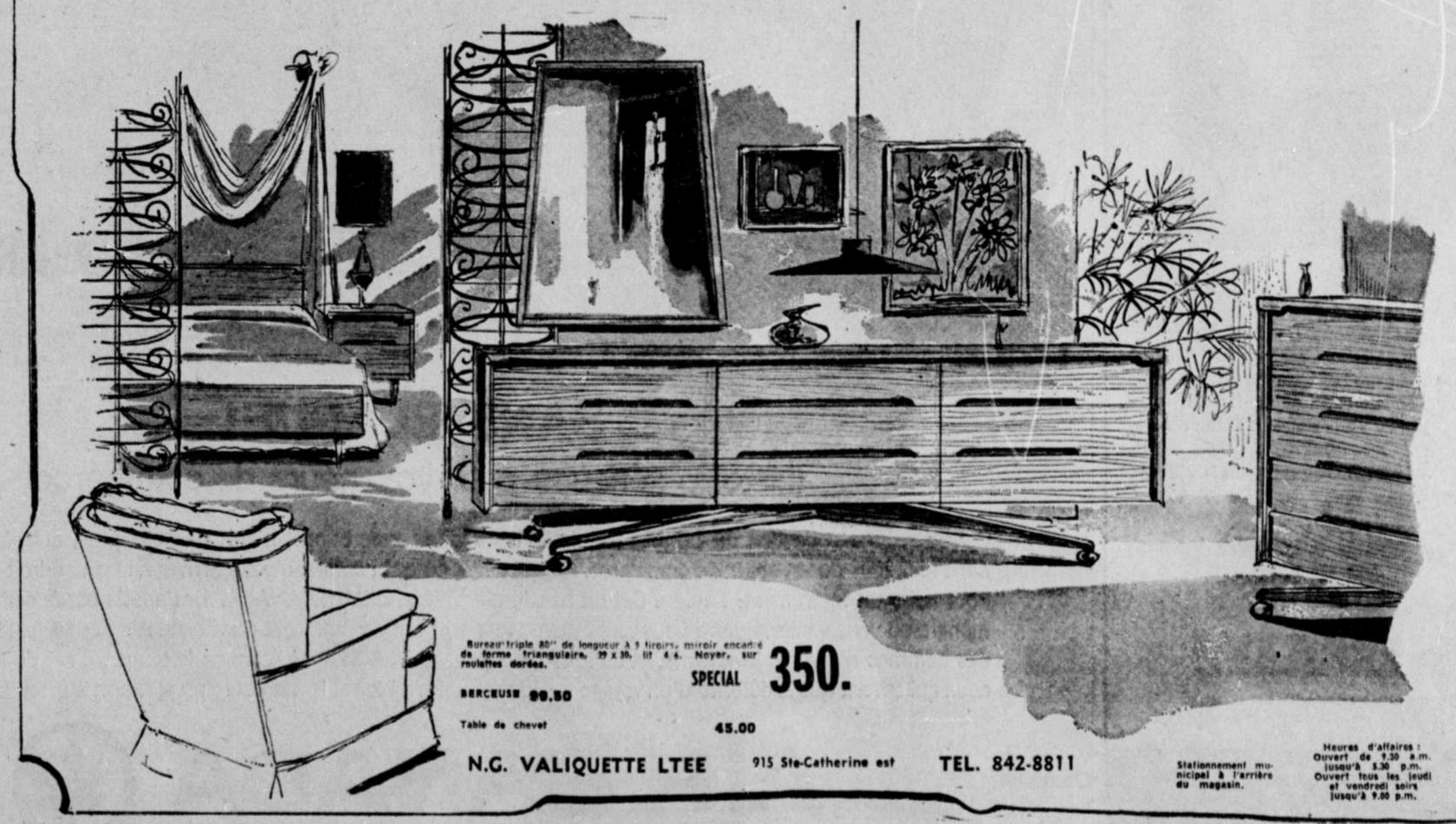
Sofa à 4 places, 99" de long, coussins du siège en véritable "airfoam" sont réversibles, coussins du dossier en duvet synthétique et aussi réversibles, même tissu de qualité sur la base en dessous des coussins, un choix de couleurs.

299.

Spécial

Pateuil de même description Spécial 130.
Banc 250. Table à café 90. Table à lampe 39.90

Pour suggestions en décoration, visiter les décors Valiquette



Bureau-triptych 80" de longueur à 3 tiroirs, miroir encadré de forme triangulaire, 29 x 36, lit 4 s. Noyer, sur roulettes dorées.

SPECIAL 350.

BERCEUSE 99.50

Table de chevet

45.00

N.G. VALIQUETTE LTEE

915 Ste-Catherine est

TEL. 842-8811

Stationnement municipal à l'arrière du magasin.

Heures d'affaires: Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 5.30 p.m. Ouvert tous les jours et vendredi soir jusqu'à 9.00 p.m.

Mise au point de M. Emile Morin, gérant de banque

Voici la lettre de mise au point que nous fait tenir M. Emile Morin, gérant de banque de Shawinigan, par suite d'un article paru dans *Le Devoir* du 22 août dernier.

Au Directeur du journal "Le Devoir"
Montréal, P.Q.

Monsieur le Directeur,

En première page de votre édition du samedi 22 août 1964, le journaliste Marcel Thivierge donnait un compte rendu de l'Assemblée tenue la veille par Me Yves Gabias, à Trois-Rivières, où il écrivait que le député de Trois-Rivières avait exhibé deux chèques qui ont été encaissés par Monsieur Amédée Bellemare à la succursale de la Banque Canadienne Nationale à Shawinigan où j'exerce la gérance depuis dix années.

Ce compte rendu laissait entendre que l'encaissement de ces deux chèques aux mois de juillet et août 1960 contredisait le témoignage que j'avais rendu devant le Comité des Privilèges et des Elections de l'Assemblée législative de Québec, laissant ainsi planer des doutes sur la véracité de ce témoignage.

J'ai voulu, avant de vous écrire, aller aux sources et demander une transcription des notes sténographiques de ce dernier.

Or, au cours de mes nombreuses dépositions, j'ai toujours affirmé sous serment, ce que j'aurais d'ailleurs fait sans serment, que j'avais donné instructions aux différents caissiers de la Banque de ne

pas, sans mon autorisation expresse, payer de chèques dépassant \$500 à Monsieur Amédée Bellemare, mais j'ai toujours répondu et ce, en réponse à des questions précises de Me Gabias, qu'il était possible que des chèques pour un montant supérieur aient été, à mon insu, payés au comptoir et sans qu'il me soit possible d'en faire la vérification.

J'ai même affirmé, au cours d'un témoignage, que dans un tel cas "il peut arriver qu'un commis le fasse, que ça passe inaperçu, je veux bien être compris là".

Ceci, je crois, démontre que, bien loin de vouloir cacher la vérité, j'ai répondu de façon vraie, complète et entière aux questions posées par Me Gabias ainsi que par les autres membres du Comité.

Je n'en ai aucun mérite d'ailleurs, car je n'ai fait que remplir mon devoir de citoyen, mais j'estime que l'article en question a eu pour effet, tant vis-à-vis du public que de mon employeur, d'attaquer injustement mon intégrité.

Je compte donc, Monsieur le Directeur, que vous publierez cette lettre d'ici une semaine en un endroit identique à celui où l'article que j'estime diffamatoire le fut, et en lui donnant la même importance.

Ceci fait, je considérerai l'incident clos.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emile MORIN,

Gérant de la Banque Canadienne Nationale, à Shawinigan.



Gilles Bergeron, sous-ministre adjoint à l'éducation

QUEBEC. — Le ministre de l'éducation, M. Gérin-Lajoie, a annoncé hier la nomination de M. Gilles Bergeron au poste de sous-ministre adjoint au ministère de l'éducation.

M. Bergeron, jusqu'ici directeur général de l'équipement, remplace M. Gustave Poisson, qui devient directeur du service juridique et conseiller spécial auprès du comité du régime des rentes du Québec.

En annonçant la nomination, ratifiée hier matin par le Conseil des ministres, M. Gérin-Lajoie a précisé qu'en tant que sous-ministre, M. Bergeron aura la responsabilité administrative de l'enseignement spécialisé, qu'il continuera d'assurer une responsabilité générale en ce qui touche l'équipement et qu'il demeure président du comité conjoint de l'organisation scolaire et de l'équipement pour l'opération 55.

M. Bergeron, qui est âgé de 37 ans, est gradué de l'École polytechnique de Montréal et maître en sciences appliquées, en administration et en organisation du travail de l'université de Toronto.

Me Poisson, jusqu'ici sous-ministre adjoint à l'éducation, passe donc au ministère des finances, où son expérience dans la fonction publique ainsi que sa formation juridique l'ont appelé au poste de conseiller spécial auprès du comité qui a charge d'instaurer au Québec le régime des rentes.

Les pères conciliaires votent par article le schéma "sur les Eglises orientales"

CITE DU VATICAN — Au cours de la congrégation générale d'hier matin, les pères conciliaires ont commencé à voter par article le schéma "sur les Eglises orientales". Cinq scrutins ont eu lieu, d'autres suivront aujourd'hui avant le vote final sur l'ensemble du schéma.

Un seul des points proposés hier à l'approbation des pères n'a pas réuni la majorité requise des deux tiers. Il s'agit de l'article concernant l'obligation pour un orthodoxe appartenant à un rite oriental déterminé (grec, arménien, chaldéen, etc.) et qui veut passer à l'Eglise catholique, d'appartenir désormais à l'Eglise orien-

tales catholique du rite (grec, arménien, chaldéen, etc.) qu'il quitte. La plupart de ces Eglises comportent en effet deux branches: l'une orthodoxe, séparée de Rome, l'autre catholique, unie à Rome.

Presque tous les pères des Eglises orientales avaient réclamé avec force au cours du débat que cette obligation soit affirmée impérativement. Ils craignaient que l'attrait de l'Eglise latine ne la fasse préférer à leurs Eglises locales.

En revanche plusieurs pères, latins pour la plupart, avaient

estimé que le principe de la liberté religieuse devait laisser la possibilité du choix du rite à l'orthodoxe qui veut se rattacher à l'Eglise catholique.

Ces divergences se sont traduites par un vote qui oblige la commission à tenir compte des amendements proposés en cours de débat pour la rédaction définitive. Le nouveau texte pourrait, semble-t-il, maintenir l'obligation de principe, mais laisserait la porte ouverte à la possibilité d'un choix quand le bien spirituel de l'individu le nécessiterait. Le scrutin sur

cet article a donné 1373 "placet", 73 "non placet" et 719 "placet juxta modum", c'est-à-dire avec texte amendé.

Les quatre autres scrutins ont très largement dépassé la majorité des deux tiers.

Deux d'entre eux, de caractère général, avaient trait à la valeur des institutions, des rites et des traditions des Eglises orientales et au patrimoine spirituel de ces Eglises, que l'on doit conserver avec sollicitude.

Le troisième reconnaît l'éminente dignité des patriar-

ches et leur rôle dans leurs Eglises propres comme dans l'Eglise universelle.

Enfin, le dernier, relatif à la discipline des sacrements, a pour intérêt principal la reconnaissance de la validité des mariages mixtes (c'est-à-dire contractés entre orthodoxe et catholique) même en la présence du seul clergé orthodoxe. Il est spécifié toutefois que ces mariages ne sont pas "licites", c'est-à-dire normalement autorisés. Cette disposition est d'ailleurs un retour à l'usage naguère en vigueur.

Sharp: ouvrir les marchés mondiaux à nos produits agricoles

MONTBELLLO. — Les prochaines négociations commerciales à Genève ne peuvent être considérées comme un réel succès si elles n'apportent pas des conditions acceptables d'accès aux marchés, pour les produits agricoles du Canada, a dit à Montbello le ministre du Commerce, M. Sharp.

Il a dit au 21e congrès annuel de l'Association canadienne d'exportation que l'agriculture constitue un domaine critique dans ces négociations.

"Nous attendons encore la preuve que la Communauté économique européenne est disposée à adapter sa politique agricole commune aux besoins d'exportation des principaux pays producteurs agricoles", a-t-il dit.

Pour le Canada, dont les produits agricoles forment jusqu'à 30 p.c. de ses exportations totales, la question est vitale.

M. Sharp a dit également aux quelque 300 délégués que la Société d'assurance des crédits à l'exportation élargira son champ d'activité afin de compenser pour les pertes subies dans les ventes à l'étranger.

La Société a été quelque peu critiquée lors des premières séances du congrès.

COURS DU SOIR OU DU SAMEDI

Dû à un surplus de candidats, l'Académie des Hautes Etudes Linguistiques forme cette semaine SIX (6) CLASSES additionnelles. PLACES DISPONIBLES POUR 60 ELEVES SEULEMENT, aux

PROGRAMMES 1964-1965 - COURS SUPERIEURS ET COMPLETS

Conversation ANGLAISE

ESPAGNOLE

Programmes à TOUS LES NIVEAUX et Cours AVANCES DE PERFECTIONNEMENT. (Option aux sessions du soir ou du samedi après-midi).

TESTS ET EXAMENS DE COMPREHENSION SANS FRAIS qui déterminent exactement le programme conforme aux connaissances actuelles de chaque élève en Conversation.



Méthode comportant TOUS LES NOUVEAUX PROCÉDES D'ENSEIGNEMENT prouvés incontestablement supérieurs, suivant les plus récents travaux de recherches dans ce domaine. Tous les cours sont dirigés par d'éminents professeurs, dont la réputation en tant que linguistes est solidement établie.

DEMANDES D'ADMISSION : du 21 octobre au 24 octobre inclusivement.

OUVERTURE DES COURS : Semaine du 26 octobre.

Les personnes désireuses de réserver leur place sont priées de se rendre dès aujourd'hui pour leur test de 10.00 a.m. à 9.30 p.m. au Secrétariat de :

L'ACADEMIE DES HAUTES ETUDES LINGUISTIQUES
2015 DRUMMOND, suite 401

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS 849-9154

Nouveau?
Tout nouveau!

Bon?
Parfait!



Le nouveau GROS GIN MARCHAND a le goût du vrai gros gin comme on l'aime chez nous. Des tests l'ont prouvé! Le GROS GIN MARCHAND est distillé avec soin par une distillerie véritablement canadienne-française. Essayez-le. Vous nous en donnerez des nouvelles!

À LA RÉGIE: Exigez toujours le

GROS GIN MARCHAND

par son numéro, (sans oublier la lettre!)
40 oz—166-F; 25 oz—166-E; 10 oz—166-D.

Les Distilleries MARCHAND Limitée
une distillerie véritablement canadienne-française
Québec—Qué

Distille et embouteille dans la province de Québec, Canada



SANS BLAGUE!

(histoire sérieuse pour voyageurs de commerce)

Connaître une collection de bonnes histoires, les débiter avec brio: il n'en fallait pas plus, autrefois, pour réussir dans le métier de voyageur de commerce. Aujourd'hui, ce qui compte, c'est d'arriver au bon endroit au bon moment. Pour cela, un instrument: l'avion. Qui dit avion, chez nous, dit AIR CANADA. Air Canada est la compagnie qui vous mènera où vous voulez, quand vous voulez, avec le maximum de confort et de vitesse. Air Canada est la ligne aérienne des hommes d'affaires itinérants, et de tous ceux pour qui la distance, comme le temps, c'est de l'argent. De tous ceux qui savent que la détente d'un voyage rapide et confortable est la meilleure préparation aux rencontres d'affaires,

AIR CANADA



Cliche annonce une enquête publique en vue d'une refonte des lois du ministère des terres et forêts

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — Le ministre des terres et forêts a annoncé, hier, la tenue prochaine de séances d'auditions publiques en vue de procéder à la refonte des lois de ce ministère.

Me Lucien Cliche a précisé que pour aider les intéressés à présenter des mémoires, le ministère préparait actuellement une documentation qui exposera le plus clairement possible la situation présente et les tendances actuelles qui se dessinent dans l'administration et la gestion du domaine forestier.

Cette documentation devrait être publiée au début de février de sorte que les audiences publiques pourront débiter en mars.

Le ministre a invité tous les organismes, groupements ou personnes intéressés à l'avenir de la forêt au Québec à présenter leurs suggestions touchant la tenue et la gestion du domaine territorial. Au cours de ces séances, on étudiera par-

ticulièrement les implications techniques et administratives de même que les problèmes sociaux reliés à la gestion et à l'utilisation du domaine, à la planification et aux recherches requises.

Depuis deux ans, a souligné M. Cliche, nous travaillons, au ministère, à la mise au point de réformes visant à donner à l'administration et à la gestion du domaine territorial du Québec, les cadres d'une politique de stabilité économique et de justice sociale. "Les rouages internes du ministère nous permettent déjà de déboucher sur des réalisations concrètes et nous croyons qu'une rencontre mise sous le signe d'une confiance mutuelle et de la "carte-sur-table" entre le ministère des terres et forêts et tous les citoyens intéressés à l'avenir de la forêt, s'avèrera utile et profitable."

"Nous voulons que les politiques prises au ministère des terres et forêts, dans tous les domaines de la gestion et de l'administration soient élaborées à partir d'un souci de perma-

nence dans le temps, de stabilité au point de vue économique et de justice sur le plan social. A cet effet, nous croyons que la voix et la collaboration des groupements et des personnes directement ou indirectement tributaires des politiques prises par notre ministère dans la gestion et l'administration du domaine territorial, sont aussi indispensables à la réalisation de nos objectifs que les efforts déployés au sein même du ministère des terres et forêts."

Le ministre désire inviter tout particulièrement, à ces auditions publiques, les industries de pâtes et papiers, du sciage et du déroulage, les autres industries utilisant les bois du domaine forestier, l'Union catholique des cultivateurs, les syndicats et associations coopératives forestières, la Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, la Faculté d'arpentage et de génie forestier de l'université Laval, les associations forestières, l'Association des mesureurs licenciés des unions ouvrières, les Chambres de commerce, et toute autre personne

ou organisme intéressés aux différents problèmes que suscite l'utilisation rationnelle du domaine forestier du Québec.

C'est l'occasion, a dit le ministre, pour toute la population, de formuler des vœux et faire des recommandations pouvant influencer l'administration des terres et forêts. Que l'on suggère, au cours de ces séances, des réformes profondes ou tout simplement le maintien du statu quo, tous les mémoires qui seront soumis seront étudiés objectivement, et chacun d'eux recevra une attention particulière.

Le ministre a fait remarquer que les lois régissant les terres et forêts datent de trente à quarante ans et qu'elles ont un grand besoin d'être modernisées.

Les audiences publiques, qui auront lieu à Québec, possiblement à la Faculté de génie forestier de Laval, toucheront les sujets suivants :

- 1 — La tenure du domaine forestier; concessions, forêts domaniales, réserves forestières spéciales, réserves cantonales, terrains vacants, terrains privés;
- 2 — Administration et gestion du domaine: protection, inventaire et aménagement forestier; restauration, sylviculture et reboisement, exploitations et mesurage; forêt rurale;
- 3 — Problèmes sociaux reliés à la gestion et à l'utilisation du domaine; syndicats et associations coopératives forestières, Union catholique des cultivateurs; récréation;
- 4 — Planification et recherche: politiques; études économiques; aménagement polyvalent du territoire; utilisation des essences principales et secondaires; recherches à tous les niveaux.

Le ministre, répondant à une question d'un journaliste, a affirmé que la politique de son ministère établie depuis le début de l'année interdisant l'exportation vers l'Ontario du bois non ouvré provenant du comté de Pontiac et du sud du Témiscamingue avait porté des fruits.

Me Cliche a expliqué qu'il avait décidé de relâcher cette politique, il y a quelques semaines, alors que la Consolidated Paper avait assuré qu'elle annoncerait d'ici la fin de l'année l'établissement d'un moulin de pâtes et papier, à Portage du Fort, dans le comté de Pontiac.

Il s'est dit convaincu que cette décision est le résultat direct de la politique de son ministère.

L'UCC réclame une commission royale d'enquête sur l'économie rurale du Québec et l'économie en général

De notre envoyée spéciale
Evelyn GAGNON

QUEBEC. — Le quarantième congrès de l'UCC a réclamé hier l'institution d'une commission royale d'enquête sur l'économie rurale du Québec en particulier et sur l'économie du Québec en général. Cette commission devrait présenter le plus tôt possible un rapport intermédiaire sur deux aspects particuliers de ces problèmes soit, premièrement, la transformation, la manipulation et la mise en marché des produits laitiers et, deuxièmement, la réalisation immédiate d'une politique d'intégration de la forêt à l'économie rurale.

La résolution présentée par la Fédération de l'UCC du Saguenay rappelait qu'une résolution semblable avait été rejetée au congrès de l'UCC tenu en 1960, parce que les délégués craignaient qu'une enquête ne serve de prétexte à retarder

l'adoption de mesures gouvernementales susceptibles d'améliorer la condition des cultivateurs. Elle précise donc que,

la situation agricole qui justifiait une telle enquête en 1960 s'étant elle aggravée depuis, une enquête en 1964 ne devra

pas plus justifier d'autres retards dans l'élaboration d'une politique agricole. Au cours de la séance d'hier

après-midi, les délégués ont adopté des résolutions réitérant les positions antérieures de l'UCC en matière forestière :

amélioration du statut du travailleur forestier, intégration de la forêt à l'économie rurale, etc.

Les dirigeants de l'UCC confèrent durant près de trois heures avec le ministre de l'agriculture

QUEBEC (De notre envoyée spéciale) — A peine deux heures après que le congrès de l'Union catholique des cultivateurs eut exigé qu'il accorde un entretien aux dirigeants du mouvement, le ministre de l'agriculture, M. Alcide Courcy, avisait le président de l'UCC qu'il était prêt à le recevoir à son bureau du parlement.

Le président, M. Lionel Sorel, s'est immédiatement ren-

du chez le ministre en compagnie de plusieurs membres de l'exécutif et employés supérieurs de l'Union. L'entretien, auquel assistaient de hauts fonctionnaires de la Régie des marchés agricoles, a duré près de trois heures.

A l'issue de la rencontre, M. Sorel a déclaré au DEVOIR que le ministre avait reconnu l'insuffisance des prix versés aux producteurs de lait industriel et la gravité du problème qui en résulte. Toutefois, selon M. Sorel, le ministre n'a promis aucune action immédiate, étant donné notamment l'absence du premier ministre et ministre des finances, M. Lesage, qui se trouve présentement en Europe.

M. Courcy devait assister hier soir au banquet marquant le 40e anniversaire de fondation de l'UCC, mais au moment de mettre sous presse on ignorait s'il s'adresserait aux congressistes.

Le président de l'UCC, M. Lionel Sorel, a la demande du congrès, avait adressé le télégramme suivant au ministre hier matin: "Cultivateurs du Québec réunis en congrès à Beauport, déplorent inaction de votre ministère pour améliorer sort producteurs de lait industriel de la province sur-tout à la suite de promesse formelle faite le 26 juin. Exigent mesure immédiate avec effet rétroactif au 1er août 1964, comportant aide directe aux producteurs de 40 cents le cent livres de lait ou équivalent, en attendant solution définitive et permanente. Réclament rencontre immédiate de leurs dirigeants avec autorités responsables avant fin congrès." Le 40e congrès de l'UCC, qui s'est ouvert mardi midi, prend fin ce soir.

La politique de soutien des prix du lait industriel — de tout le lait qui n'est pas distribué directement aux consommateurs pour être bu, mais est transformé en beurre, fromage, poudre — relève du gouvernement fédéral, parce qu'elle a une envergure interprovinciale et même internationale.

L'UCC déplore l'inefficacité du gouvernement fédéral en ce domaine. M. Sorel a déclaré au cours du débat que le gouvernement fédéral devra élaborer une meilleure politique laitière au profit des cultivateurs du Québec et de l'Ontario qui assurent 70 p.c. de la production du lait industriel au Canada, et que le gouvernement provincial devra appuyer les cultivateurs dans leurs pressions auprès d'Ottawa. Il semble que le fédéral est plus lent à agir quand il s'agit du Québec, qui est pourtant encore une province canadienne, a-t-il ajouté.

Mais l'UCC n'acceptera pas que Québec refuse la demande d'une subvention de 40 cents le cent livres au lait industriel — pour lequel les cultivateurs reçoivent à l'heure actuelle environ 33 le cent livres — en prétextant que ce secteur relève du fédéral.

"Si le lait industriel relève du fédéral, les cultivateurs du Québec, eux, relèvent du gouvernement provincial," a déclaré M. Sorel.

C'est pourquoi, en attendant de s politiques permanentes qui régissent les principaux problèmes des producteurs-fournisseurs des usines de transformation du lait, l'UCC réclame une subvention, qui coûterait au gouvernement

provincial environ \$20 millions par année.

Au cours du débat sur la résolution qui réclame cette subvention, des intervenants ont rappelé que le 26 juin, lors de la marche des cultivateurs sur Québec, le ministre de l'Agriculture avait déclaré qu'un comité gouvernemental étudierait les problèmes des producteurs de lait industriel.

A cette même occasion, M. Courcy avait annoncé une augmentation de 20 cents du prix du cent livres de lait nature. Le secrétaire général, M. Paul-Henri Lavoie, a souligné que cette augmentation, d'une valeur d'un demi-cent la pinte, n'a rien coûté au gouvernement, puisque ce sont les prix aux consommateurs qui ont augmenté. Il a noté à ce sujet que les laiteries, profitant de l'augmentation d'un demi-cent aux cultivateurs, ont augmenté le prix de la pinte au détail d'un, de six et même trois cents la pinte, en tentant de faire croire que les cultivateurs étaient responsables de la totalité de cette augmentation.

En outre, les producteurs de lait nature, qui ont bénéficié de l'augmentation, ne sont au nombre de d'environ 10,000, et retirent déjà environ \$2 de plus pour leur cent livres de lait que les producteurs de lait industriel, qui sont environ 60,000 au Québec.

Enfin, sur ce même thème de l'industrie laitière, les délégués ont adopté une résolution demandant aux gouvernements fédéral et provincial de légiférer, chacun dans sa juridiction, pour permettre aux organisations agricoles de contrôler l'écoulement de la poudre de lait et de la caséine et

de établir une caisse de compensation en vue de stabiliser le revenu des producteurs de lait de fabrication.

Outre la requête au gouvernement provincial, les 250 délégués ont adopté une résolution demandant que le comité de l'industrie laitière de l'Union étudie le problème du prix du lait industriel, et indique les moyens susceptibles d'assurer aux producteurs, "comme objectif minimum et temporaire," le paiement au cultivateur de \$4 pour chaque cent livres de lait livré à l'usine de transformation, soit un dollar de plus que le prix moyen actuel.

Le cahier de résolutions fixait l'objectif "minimum et temporaire" à \$3.50, mais les délégués ont amendé le texte pour le porter à \$4. "Les augmentations d'un cent, c'est fini, a dit un délégué. Maintenant, on va se battre pour des piastres." Plusieurs autres délégués sont intervenus dans le même sens.

Enfin, sur ce même thème de l'industrie laitière, les délégués ont adopté une résolution demandant aux gouvernements fédéral et provincial de légiférer, chacun dans sa juridiction, pour permettre aux organisations agricoles de contrôler l'écoulement de la poudre de lait et de la caséine et

Les délégués du Saguenay, heureux de l'appui de l'UCC aux journalistes

QUEBEC. — Les délégués de la fédération du Saguenay de l'UCC ont présenté au 40e congrès, mardi soir, une résolution privilégiant la direction de l'Union d'avoir accordé son appui aux journalistes de LA PRESSE et à la CSN dans le présent conflit à ce quotidien.

En présentant cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité et sans discussion, M. Jean-Marie Couët a noté qu'au 39e congrès de l'UCC, l'an dernier, les journalistes de LA PRESSE étaient présents et avaient grandement contribué à diffuser la pensée du mouvement. Il a signalé en outre que lors de la marche des cultivateurs du Québec, en juin, les centrales syndicales avaient appuyé l'UCC et que les cultivateurs se doivent, à l'occasion, d'appuyer à leur tour les organisations syndicales.

L'UCC veut être représentée à tous les comités d'ARDA

QUEBEC (De notre envoyée spéciale) — L'UCC demande d'être officiellement représentée dans toutes les structures mises en place par l'ARDA ou tout autre organisme de planification et d'aménagement. Le 40e congrès de l'Union a adopté une résolution en ce sens mardi soir après un débat animé au cours duquel des délégués de la Gaspésie ont déploré que le Bureau d'aménagement de l'est du Québec, responsable du projet d'aménagement de la région pilote Gaspésie-Bas-St-Laurent-les de la Madeleine, n'accorde pas de représentation officielle à l'UCC.

Deux des intervenants étaient des directeurs du BAEQ. L'un d'eux, M. Babin, a affirmé que même si quatre des dix directeurs du Bureau sont des dirigeants régionaux de l'UCC, leur présence à la direction de l'organisme n'est qu'accidentelle. En revanche, un autre, M. Rioux, a affirmé que l'UCC a une représentation beaucoup plus large du fait qu'elle n'est pas formellement présente à la tête du BAEQ. "Si nous avions exigé une représentation officielle, d'autres groupes en auraient exigé autant, de sorte qu'au lieu d'être cinq habitants au Bureau, nous n'aurions qu'un cultivateur. Car si l'UCC s'était montrée rigide dans sa demande de représentation, les autres organismes se seraient aussi raidis, et auraient refusé de désigner des cultivateurs pour les représenter."

Le secrétaire général de l'UCC, M. Paul-Henri Lavoie, a affirmé à ce propos que l'Union ne demande pas une représentation plus importante que les autres groupes. C'est une question non pas de nombre, mais de principe, a-t-il dit. L'UCC veut que ceux qui, dans les organismes de planification, parlent au nom de la classe agricole, soient mandatés pour ce faire.

Mardi soir, le congrès a aussi adopté une résolution demandant aux gouvernements fédéral et provincial de planifier les investissements destinés aux ressources et les politiques économiques "de sorte que l'agriculture ait autant de chances de participer à la prospérité générale que tout autre secteur de la vie économique et que les exploitants agricoles de la province reçoivent une rémunération qui puisse se comparer au revenu des autres catégories de travailleurs."

Cette résolution précise que l'aide gouvernementale à l'agriculture doit aller aux exploitations qui ont déjà atteint un niveau acceptable d'efficacité et de productivité. Cette aide doit viser un accroissement de la productivité et des programmes de réaménagement ou de consolidation "sur une base familiale ou collective, là où les ressources naturelles du milieu y sont favorables, afin de former des unités de production rentables".

L'UCC signale que la situation alarmante des cultivateurs n'est pas le propre des seules petites fermes, ou fermes marginales, mais s'étend aux fermes spécialisées et hautement productives, comme les grandes fermes avicoles.

L'écart entre l'agriculteur et l'ouvrier est contraire au bien commun (Comtois)

QUEBEC (De notre envoyée spéciale) — Le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Paul Comtois, a déclaré hier que "le phénomène de déséquilibre, de dénivellement du pouvoir d'achat des agriculteurs en comparaison de celui des ouvriers de l'industrie et des divers services atteint un point d'évidence, opposition avec le bien commun".

Prénant la parole au banquet marquant le 40e anniversaire de l'Union catholique des cultivateurs, M. Comtois a dit qu'individuellement, les cultivateurs seraient incapables de résoudre les problèmes complexes qu'ils affrontent. C'est par l'asso-

ciation professionnelle qu'ils le feront.

Aussi, a-t-il ajouté, ils se doivent non seulement d'adhérer à l'UCC, mais aussi de consentir les sacrifices d'argent nécessaires pour que le mouvement dispose des sommes dont il a besoin pour mener une action efficace.

Puisque le premier besoin de l'homme est de se nourrir, "cette nécessité vitale et première pourra peut-être un jour, plus prochain qu'on ne le soupçonne, devenir un puissant argument pour comprimer le déséquilibre du niveau de vie des agriculteurs par rapport à celui des citoyens".

LE PERE ARES AUX SEMAINES SOCIALES DU CANADA :

Le Québec a besoin d'"un Etat fort dans une société vivante"

QUEBEC. — Lors de la séance inaugurale de la 39e session des Semaines sociales du Canada, hier soir, à l'Académie de Québec, le président de l'organisme a affirmé que celui-ci est favorable à l'établissement au Québec d'"un Etat fort dans une société vivante". Le Père Richard Arès, s.j., qui est également directeur de la revue "Relations", a précisé que la situation exige actuellement au Québec un Etat fort. Nous n'avons que faire d'un Etat du 19e siècle alors que nous touchons déjà aux deux tiers du 20e siècle.

Que l'Etat du Québec continue de s'organiser à la moderne, qu'il affirme son autorité sur tous les groupes, sur toute "nouvelle féodalité", et qu'il ordonne la marche de la communauté : c'est son droit et son devoir.

Mais une société vivante, a ajouté le père Arès, au Québec comme ailleurs, ne peut vouloir dire qu'une société d'hommes entraînés à la liberté et éduqués aux responsabilités sur tous les plans de la vie commune, et cela d'abord et avant tout par leur participation consciente et active aux nombreux groupes en qui s'exprime et par qui s'achève leur personnalité sociale.

Pour réussir une telle société, a-t-il continué, pour maintenir vivante notre société québécoise tout en créant un Etat fort, il ne faut pas que les groupes qui forment le corps même de cette société et qui en sont les organes, deviennent des instruments politiciés du pouvoir, ses "marionnettes".

Le père Arès présentait alors le thème de ces 39es assises: "L'Etat et les corps intermédiaires". Il a précisé que cette session vise précisément à préparer le terrain à cette oeuvre si nécessaire de conciliation et d'harmonisation entre l'Etat et les corps intermédiaires. Les Semaines sociales n'ont voulu se poser en adversaire de qui que ce soit, pas plus de l'Etat que des corps intermédiaires, a-t-il ajouté: les deux sont nécessaires et méritent leur appui.

De son côté, dans une brève communication intitulée: "Corps intermédiaires; groupes de pression ou organismes administratifs", M. l'abbé Gérard Dion, professeur à la faculté des sciences sociales de l'université Laval a mis son auditoire en garde contre une dangereuse confusion qui consiste soit à assimiler les groupements intermédiaires à des organismes administratifs publics soit à les réduire exclusivement à des organismes administratifs privés ou à des groupements de pression.

"Ils sont, par rapport au pouvoir étatique et par rapport aux composantes de la société globale, des institutions exprimant et représentant des intérêts particuliers communs dans une perspective de collaboration qui ne doit jamais détruire leur spécificité ni leur vocation", a-t-il précisé.

Soutenant que les corps intermédiaires ne doivent pas exercer des fonctions administratives publiques ou semi-publiques, l'abbé Dion a déclaré :

"La doctrine et l'expérience nous incitent à rejeter la conception des corps intermédiaires qui en ferait des organismes d'administration intégrés à l'appareil gouvernemental, même si les pouvoirs sont restreints à un secteur particulier."

Selon l'abbé Dion, cette conception fait disparaître les 2 caractères spécifiques des groupes intermédiaires qu'il a définis comme étant : a) situation d'extériorité vis-à-vis de l'Etat; b) autonomie d'action vis-à-vis du pouvoir politique.

Le conférencier a soutenu que dans la pratique, si l'on accordait aux corps intermédiaires le pouvoir d'exercer des fonctions administratives publiques ou semi-publiques, "on nierait le caractère organique de la société et on reviendrait au schéma de Rousseau avec une société atomisée ou on verserait dans le totalitarisme du communisme ou du fascisme".

L'intégration des corps intermédiaires à l'administration gouvernementale entraînerait nécessairement, a-t-il précisé, "soit la colonisation de l'Etat par les groupes intermédiaires, soit la domestication des groupes intermédiaires par l'Etat".

Il a continué: "Une telle absorption, postule la disparition de la démocratie, comme nous la concevons".

L'abbé Dion a cependant reconnu que les groupements intermédiaires "peuvent être considérés sous un certain aspect comme des groupes de pression" ajoutant toutefois qu'ils "ne sont pas seulement cela".

"Distincts, autonomes vis-à-vis du pouvoir politique et de l'administration publique, les groupements intermédiaires doivent néanmoins entrer en rapport avec l'Etat."

"Cette représentation articulée peut prendre plusieurs formes. Elle peut être institutionnalisée dans certains organismes d'Etat formés de représentants des groupements intermédiaires. Mais ces organismes publics intégrés dans l'appareil gouvernemental ne peuvent pas exercer une fonction de décision. Ces organismes ne sont pas des groupements intermédiaires, car ils appartiennent à l'un des termes de la relation qui fait que les groupements sont intermédiaires".

LE DEVOIR

MONTRÉAL, JEUDI 22 OCTOBRE 1964

Félicitations, Jacques...



Félicitations, Jacques, ton père serait fier de tes succès et c'est une excellente façon pour toi de le remercier.

Tu sais, si, aujourd'hui, nous pouvons conserver cette maison et si tu peux poursuivre les études qui te permettront de réaliser le rêve de ta vie, c'est parce que ton père a fait les sacrifices nécessaires pour nous garantir un revenu.

Suivant les conseils du représentant de l'Alliance, ton père, Jacques, avait pris soin de l'ESSENTIEL.



La station des vedettes du Québec présente



Radio-policier

Pour les amateurs de "suspense" et d'aventures palpitantes, Jean Coutu personnifie l'inspecteur Vanar dans une nouvelle intrigue chaque semaine. Le lundi, trois prix sont remis à des personnes qui ont réussi à trouver le coupable.

à 11h. a.m.

LE DEPUTE CREDITISTE LESSARD :

Ce serait une trahison pour le Québec de quitter la Confédération alors qu'il touche presque au but

OTTAWA — Le député créditiste du Lac Saint-Jean estime que ce serait une lâcheté et une trahison si le Québec se séparait de la Confédération "alors que nous touchons presque au but".

Parlant devant les membres du club Richelieu Ottawa-Hull, M. Marcel Lessard s'est porté à la défense de la Constitution canadienne qui, selon lui, nous a permis de nous hausser au rang où nous sommes actuellement.

"Au cours du premier siècle, soit jusqu'à la Confédération de 1867, a-t-il dit, ce fut une lutte pour survivre physiquement en conservant notre langue et notre foi, pendant que les Britanniques affluaient en grand nombre et prenaient une avance marquée qui est à la base de nos principaux griefs d'aujourd'hui".

"Par contre, au cours du deuxième siècle, soit de 1867 à nos jours, nous avons regagné une bonne partie du terrain perdu. Encore deux générations et nous serons hissés au niveau du reste du pays. Abandonner aujourd'hui, alors que nous touchons presque au but, ce serait à mon sens une lâcheté et une trahison", a poursuivi le député.

M. Lessard ne trouve toutefois pas parfaite la Constitution de 1867. "Mais aurions-nous fait mieux?", demanda-t-il.

De l'action

"Je crois que les deux points de notre Constitution qui sont le plus souvent critiqués sont ceux qui touchent à la perception des impôts et à l'éducation. Définitivement, les pouvoirs de taxation du fédéral sont trop vastes. Ils devraient être délimités de façon précise et juste, en conformité avec ses attributions réelles. En somme, je trouve absurde, et pour plusieurs raisons, de voir le fédéral faire des remises d'argent aux provinces par le truchement de plans conjoints. C'est pourquoi, je crois qu'il est absolument nécessaire et sain de voir les provinces se retirer des plans conjoints et prélever elles-mêmes les revenus dont elles ont besoin pour s'administrer".

Sur le plan de l'éducation, le député a signalé que la Confédération a protégé les droits des minorités, mais au Québec seulement.

"Dans le reste du pays, le 'fair play' britannique a été complètement inexistant. Et si nos compatriotes anglo-canadiens veulent savoir ce que nous voulons, je leur dirai que c'est notre dignité que nous voulons, c'est-à-dire un traitement juste pour tout le monde. Non seulement, ils n'ont pas respecté l'esprit de la Confédération, mais ils en ont violé la lettre sans égard à l'honnêteté et à la justice la plus élémentaire".

M. Lessard estime enfin que sans la Confédération, le Qué-

bec aurait pu devenir un Etat américain complètement anglicisé.

"Nous n'avions pas tellement d'alternative, et nous devons être reconnaissants à nos Pères de la Confédération pour cette décision qui n'a pas été facile à prendre et nous n'alions pas les tenir responsables des problèmes que nous rencontrons actuellement et qui résultent beaucoup plus de nos omissions d'hier et d'aujourd'hui que des actions des autres ou du texte de notre Constitution."

"Est-ce la Constitution qui nous empêche d'unir nos forces pour mettre sur pied les entreprises qui assureront à notre groupe ethnique sa part des richesses? Est-ce elle qui nous interdit d'amener les immigrants de notre choix et de travailler à les intégrer à notre milieu? Non, elle permet tout cela. A nous d'agir."

Délégué de l'API au congrès de l'UNIAPAC

Un groupe de délégués de l'Association Professionnelle des Industriels prenait l'aviation de CANADIAN PACIFIC ces jours-ci à l'aéroport de Dorval pour se rendre au congrès de l'Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise (UNIAPAC) qui a débuté hier à Mexico.

Ce groupe comprenait: M. Marcel Allard, président de l'A.P.I. et de la Cie de Biscuits Stuart Lée, et Madame Allard, M. Paul Chaput, président de Electro-Vox Inc. de Montréal, M. Hermann Fournier, président de Daveluyville, et Mme L.D. de Daveluyville, et Mme Fournier, M. Fernand Girouard, président de Volcano Ltee de Montréal et St-Hyacinthe et vice-président de l'UNIAPAC, et Mme Girouard, M. Jean-Louis Lachance, vice-président de Canadian Import Ltd. de Québec, et Mme Lachance, Mme Jeanne Langlois, épouse de M. Bertrand Langlois, gerant général de Canada Flushwood Door Mfg. Ltd. de Terrebonne, M. J. Robert Noël, président de J. Robert Noël Inc. d'Arthabaska et Mme Noël, le Rév. Frère Gustave Tardif, doyen de la Faculté de Commerce de l'Université Laval.

Participeront aussi au congrès: M. Jean Brunelle, directeur général de l'A.P.I., M. Roger Charbonneau, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, et Mme Charbonneau, et M. Jean-Charles Martel, président de Northwood Lumber Inc. de Pont-Viau, et Mme Martel.

Le congrès a pour thème "VERS LA SOLIDARITE INTERNATIONALE, responsabilité du dirigeant d'entreprise".

Le samedi de la...

(Suite de la première page)

Présent dans la foule, je n'ai vu, ni entendu aucune provocation susceptible d'expliquer ce matraquage. Je dois dire cependant que certains policiers, lorsqu'ils ne comprenaient pas une plaisanterie, un canular, un gag, répliquaient menaçants: "Soyez polis, vous".

3) Il y a aussi l'incident de l'hôtel de ville et l'expulsion d'un avocat, connu pour ses activités indépendantistes mais qui venait voir deux de ses clients, une dame Bernier et le boxeur de Montréal, Chartrand.

Peu après l'arrivée de la reine à l'Assemblée législative, la police, et elle devait le faire, s'est efforcée de neutraliser les meneurs éventuels. Elle arrêta ainsi le boxeur Chartrand qui, sur les pelouses du Parlement, encourageait un public clairsemé à crier le slogan des séparatistes. A cet endroit, j'ai assisté à l'arrestation de trois personnes qui furent conduites au commissariat central, à l'hôtel de ville. Après le départ de la reine, les manifestants, pas plus de deux cents chantèrent l'hymne du RIN puis décidèrent de se rendre à l'hôtel de ville réclamer la libération de Chartrand. Ils firent plusieurs fois le tour des bâtiments. Subitement, la police décida de "contre-attaquer" et dispersa les quelque cent jeunes gens qui, vers midi, se trouvaient encore dans les environs. C'est à coups de matraque, là aussi que la charge fut lieu et c'est à ce moment-là que quelques journalistes ainsi que des passants furent molestés et frappés. Les coups furent distribués sans discernement aucun, jusque sur la rue Saint-Jean. J'ai vu des policiers satisfaits de cette action. L'ordre, à ce moment-là, n'était nullement en cause. Jamais la provocation n'a été de nature à justifier ces méthodes radicales. Et les journalistes qui ont rapporté cet incident n'ont rien inventé.

4 — Il y a eu d'autres scènes disgracieuses que des collègues fiables et compétents m'ont rapportées, mais dont je n'ai pas été le témoin direct comme certaine échauffourée vers les 11 h. du soir samedi, près des édifices de la voirie provinciale. Il y a eu aussi le coup de matraque asséné sur le bras d'un manifestant qui agitait un drapeau fleurdelisé.

5 — Il y a eu, enfin, la manifestation elle-même du RIN, vendredi soir, au centre Durocher et qui indiquait sans aucun doute possible que le parti séparatiste de M. Bourgault avait décidé de ne rien tenter le lendemain, puisque, comme le signale M. Wagner, le président du mouvement avait quitté la ville dans la nuit de vendredi à samedi après avoir dit et écrit et même ordonné à ses partisans d'éviter toute violence et de résister à "toute provocation".

Il était évident, dès lors, pour n'importe quel journaliste, que les manifestations d'hostilité à cette visite royale ne seraient le fait de d'individus isolés, manquant d'encadrement, de directives, de programme. Laissez à eux-mêmes, les manifestants, les séparatistes et les étudiants ne pouvaient en toute logique provoquer "déméutes sanglantes". C'était l'unanimité de tous les journalistes présents. Le seul risque était celui du tireur isolé, d'un Oswald caché derrière une fenêtre qui aucune mesure de sécurité n'aurait empêché de commettre son forfait.

Tout au long des incidents relatés, je n'ai jamais noté ni provocation, ni insultes, qui auraient pu justifier les méthodes utilisées.

De toute cette journée domine alors l'impression que la police avait reçu des directives sévères qui laissaient peu de place à l'initiative, sur "le terrain". L'impression aussi que le corps de police choisi n'avait pas la formation désirée pour ce genre de manifestation.

Les journalistes, dans leur très grande majorité, ont rapporté les événements tels qu'ils les ont vus et ont pu constater que durant toute la journée les forces de l'ordre étaient deux à trois fois plus nombreuses que les manifestants et que, dans de telles circonstances, toute brutalité était superflue. Par instants il ne s'agissait plus d'assurer la sécurité de la souveraine mais de réprimer toute manifestation dangereuse ou non.

Les événements décrits plus haut sont des faits isolés véridiques. Ils n'ont peut-être pas la rigueur d'un rapport de police, mais ils sont conformes à la vérité. Il y a eu brutalité, coups de matraque, violence que les journalistes n'ont pas inventés, qu'ils n'ont pas exagérés ni voulu minimiser. S'efforcer de rejeter le blâme de ce qui s'est passé ce samedi 10 octobre sur la presse est un geste disgracieux et injuste.

À travers la province

Réunion du personnel féminin de Laval

Le comité de négociations du syndicat national catholique des employés des maisons d'éducation de Québec, inc., informe le personnel féminin de l'université Laval qu'une assemblée spéciale sera tenue lundi, le 26 octobre à 8h. p.m., à l'édifice des syndicats catholiques, 155 est, boulevard Charest, Québec, pour un rapport de négociation. Cette assemblée s'annonce d'une grande importance, car il semble que des développements importants soient survenus dans les pourparlers qui se poursuivent actuellement avec les autorités universitaires.

Commissaire du pavillon de la Grande-Bretagne

Le général de division Sir William Oliver, actuellement haut commissaire de la Grande-Bretagne en Australie, a été nommé commissaire général du pavillon de la Grande-Bre-

tagne à l'Exposition universelle et internationale qui se tiendra à Montréal en 1967. Sir William entrera en fonction l'année prochaine, après son départ d'Australie. Il aura deux adjoints, l'un à Montréal et l'autre à Londres. Jusqu'à ce que ceux-ci aient été nommés, les fonctions de commissaire général adjoint seront exercées par le premier attaché commercial de Grande-Bretagne à Montréal, M.A. Heckle, et par le contrôleur (pays outre-mer) du bureau central d'information à Londres, M. D. F. Kerr.

\$10 pour avoir crié "chou" à la reine!

QUEBEC. — Le juge Marcel Létourneau, de la cour municipale de Québec, a imposé, hier, une amende de \$10 à Marcel Rocheleau, un étudiant de 25 ans, domicilié au Cap-de-la-Madeleine, qui avait été arrêté pour désordre dans la vieille capitale pendant la fin de semaine de la visite de la reine.

Rocheleau était accusé d'avoir causé du désordre en criant "chou" à l'adresse de la souveraine.

Il s'agissait de sa première comparution devant une cour de justice.

Trente-cinq personnes ont été mises en accusation à la suite des incidents qui ont marqué la visite royale. Quatre ont avoué leur culpabilité jusqu'ici. Les autres doivent subir leur procès ces jours-ci.

La cause du journaliste américain Mark David Schleifer, qui devait être entendue aujourd'hui, a été remise à une date ultérieure non déterminée.

Les accusations...

(Suite de la première page)

Les porte-parole du syndicat des fonctionnaires provinciaux ont profité de l'occasion pour annoncer que le syndicat s'était porté à la défense d'un groupe d'employés du ministère du revenu qui se considéraient lésés par l'établissement d'une nouvelle classification.

C'est ainsi que 186 comptables-vérificateurs ont été réduits au rang d'agents-vérificateurs et que plusieurs inspecteurs sont passés au rang inférieur de commis. Bon nombre d'autres employés, soutient le syndicat, ont été classifiés de façon préjudiciable.

D'autre part, le gouvernement, en imposant de nouvelles normes pour l'accès à certains postes supérieurs, a fait disparaître les chances d'avancement de plusieurs employés de ce même ministère.

Le syndicat des fonctionnaires a tenu également à protester contre ces décisions unilatérales du gouvernement qui portent atteinte aux "droits acquis" des fonctionnaires concernés.

Gérard Lamarche...

(Suite de la page 3)

des administrateurs actuels de la Régie de la Place des arts. Les autres cinquante pour cent du déficit seront défrayés par la ville de Montréal.

De plus, le gouvernement provincial s'engage à garantir capital et intérêt des emprunts de la Régie et ce pour la durée des dits emprunts.

On estime qu'à l'heure actuelle la Place des arts a accumulé un total de \$20 millions bancaires.

Quant au nouveau directeur général, il occupera ses nouvelles fonctions à compter du premier novembre 1964. Il succédera à M. Maurice Germain qui occupait ce poste depuis l'ouverture de la Place des arts.

L'annonce de la nomination de M. Lamarche a été faite simultanément par le ministre des affaires culturelles à Québec, le maire Jean Drapeau, de Montréal et par le président de la Régie, M. François Mercier.

Roger Provost...

(Suite de la première page)

elle atteint une portée provinciale dans le cas de M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec.

C'est un défenseur acharné, un chef dévoué et compétent que les travailleurs de la province et du Canada perdent en lui. Les enseignants ont bénéficié maintes fois de son appui et de sa collaboration.

La C.I.C. exprime à la famille Provost ses plus sincères condoléances ainsi qu'à tous les membres de la FTQ et à ceux du Congrès du travail du Canada. Elle demande surtout aux enseignants de prier pour le disparu, maintenant plongé dans cette éternité où nous irons tous.

Léopold GARANT, Président de la C.I.C. La L.O.C.

"La LOC (Ligue ouvrière catholique) et la JOC (Jeunesse ouvrière catholique) canadiennes tiennent à exprimer leurs plus sincères condoléances au mouvement syndical CTC-FTQ qui vient de perdre l'un de ses dirigeants M. Roger Provost depuis longtemps engagé à la défense des droits des travailleurs et à la promotion de la classe ouvrière.

"Nos condoléances vont aussi à son épouse et à sa famille. Nous souhaitons que tous les travailleurs se joignent à notre témoignage et s'engagent d'avantage dans les syndicats pour une promotion véritable du monde ouvrier".

Le CTM

M. Jean-Paul Ménard, président du Conseil du travail de Montréal qui représente, dans la région, 150,000 syndiqués de la FTQ, a déclaré que la mort de Roger Provost était, pour cette centrale ouvrière, une perte quasi irremplaçable. "En lui, dit-il, les syndicalistes perdent un leader intelligent et progressif et tous les travailleurs québécois un défenseur vigilant et éclairé".

"Il avait réussi, au sein de la Fédération des travailleurs du Québec, à poursuivre M. Ménard, à cimenter totalement la fusion entre le syndicalisme industriel et le syndicalisme de métier et à former un indestructible instrument de revendication ouvrière à nul autre pareil au Canada".

McGill rend hommage à Stephen Leacock

(Suite de la première page)

Le plus nouvel édifice du campus principal de l'université McGill portera le nom de "Stephen Leacock". Le bâtiment de huit étages, connu auparavant comme l'édifice des humanités et sciences sociales, sera terminé prochainement et aura coûté \$4.5 millions.

M. Leacock était un distingué professeur des sciences sociales (1901-1936) qui s'est mérité une renommée internationale comme écrivain et fit grand honneur à l'université. Il était un conférencier recherché pour des tournées en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada. Erigé sur l'ancien emplacement du Collège Presbytérien, rue McTavish, l'édifice "Stephen Leacock" forme l'aile gauche de l'édifice des Arts où se trouvait autrefois le bureau du professeur Leacock.

Le Prêt d'Honneur dans la région du Saguenay

(Suite de la première page)

La société Saint-Jean-Baptiste régionale du Saguenay tiendra sa campagne annuelle du Prêt d'Honneur aux étudiants du 1er au 15 novembre prochain. L'objectif est de \$30,000.

Les personnes qui composent le comité d'honneur sont: Mgr Marius Paré, évêque du diocèse de Chicoutimi, président d'honneur, MM. Georges-Henri Fortin, président provincial des S.S.J.B. du Québec, M. Lucien Bergeron, président régional, M. F.-X. Bouchard, maire de Roberval et M. Robert Quenneville, de Chicoutimi, comme président des Amis du Prêt d'Honneur. M. Camille LaVoie, président de la Commission scolaire d'Alma, fait également partie du comité d'honneur. Le président général de la campagne est M. Rosaire Fortin, de Saint-Bruno, tandis que M. Liguori Laroche, de Jonquières, est le président adjoint.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

recherche des REPRESENTANTS pour Montréal et Sherbrooke

Nous invitons les personnes intéressées aux tâches décrites ci-dessous et répondant aux conditions exigées à poser leur candidature.

LE SALAIRE L'échelle de salaire se situe entre un minimum de \$4,740 et un maximum de \$6,720 par année. S'ajoutent au salaire les divers bénéfices d'un plan de pension, d'assurance-groupe, etc. Le salaire d'un débutant s'établit généralement entre \$4,740 et \$5,820 par année, selon ses qualités et son expérience.

LES TACHES D'une façon générale, promouvoir la distribution et l'utilisation des films et films fixes de l'Office national du film auprès du public ainsi que des associations et organismes spécialisés à cette fin, maintenir de bonnes relations avec les groupes fin, maintenir et établir un programme d'utilisation de films dans le cadre de leur programme général de travail, entraîner des personnes aux techniques de la projection ainsi qu'aux techniques de présentation, de discussion et, d'une façon générale, d'utilisation rationnelle des films et films fixes.

LES CONDITIONS Nous exigeons un degré universitaire. La fonction requiert de l'initiative, de la maturité, une personnalité engageante et dynamique.

Les demandes d'emploi devront être adressées comme suit:

OFFICE NATIONAL DU FILM

685, rue Cathcart, 3e étage Montréal 2, P.Q.

On devra établir en détail son curriculum vitae, indiquer son âge, ses études académiques, brevets, diplômes, qualités et expérience.

Advertisement for Dare Pur Chocolate Chip biscuits. Includes image of the product and text: "Dare PUR CHOCOLATE CHIP biscuits délicieux Dare".

Advertisement for L'Estérel resort. Includes image of the resort and text: "UNE FIN DE SEMAINE INOUBLIABLE! Tout est prévu pour votre plaisir et votre confort! paysage enchanteur, golf, tennis, équitation, pêche, canotage, superbe piscine intérieure, salle de jeux, nombreux salons accueillants, chambres luxueuses, service impeccable, danse, musique, divertissements, cuisine gastronomique. L'Estérel au coeur du splendide décor automnal des Laurentides. Pour réserver, composez UN 6-8224 (ligne directe)."

Advertisement for L'Excelsior Compagnie d'Assurance-Vie. Includes text: "L'épargne devient automatique et facile lorsque vous placez votre argent dans de l'assurance-VIE PERSONNELLE PERMANENTE. Vous pourrez convertir vos polices en un revenu garanti tant que vous vivrez. 75 ANNIVERSAIRE L'EXCELSIOR Compagnie d'Assurance-Vie".

Advertisement for a bank. Includes text: "Un seul arrêt: à la banque. Dans quelques minutes ils remonteront en voiture, ayant fait toutes leurs affaires de banque. Aujourd'hui, ils désirent toucher un chèque, aller chercher quelque chose dans leur coffre de sûreté, faire mettre à jour leur livret d'épargne. La prochaine fois, ils viendront peut-être, lui pour faire un emprunt, elle pour acheter un mandat pour la fête de sa tante. Un personnel compétent et empressé se tient à leur disposition. Sont-ils embarrassés devant un problème financier, le gérant est là, et c'est un homme de bon conseil. Service complet. Personnel expérimenté. Commodité: un seul arrêt pour faire toutes vos opérations de banque. LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE. Leurs 5,650 succursales mettent à la portée de tout le monde, dans tout le Canada, tous les services bancaires."

Advertisement for Sicopearl paint. Includes image of a paint can and text: "EXTRA SPECIAL POUR UN TEMPS LIMITE. Ce riche fini SICOPEL s'harmonise parfaitement à tous les décors et convient à toutes les pièces de la maison. Il est facile à nettoyer et il ne retient pas la saleté. SICOPEL se teint à la couleur de votre choix parmi toutes les couleurs imaginables du Système Colorama de Sico. SICOPEL est sans odeur. Sicopearl LA PEINTURE EXCLUSIVE AU FINI LUSTRE-PERLE. 895 VOUS ECONOMISEZ \$3.70 LE GALLON. PRIX RÉGULIER \$9.65. EN VENTE, CHEZ TOUTS LES DÉPOSITAIRES SICO. PEINTURE Sico LIMITÉE. QUÉBEC - MONTREAL - MONCTON."



INTERNATIONAUX HORIZONS INTERNATIONAUX HORIZONS INTERNATIONAUX HORIZONS INTERNATIONAUX HORIZONS INT

Le Cambodge demande l'inscription de l'admission de Pékin aux Nations unies

NATIONS UNIES — Dans une lettre datée du 20 octobre, le représentant du Cambodge aux Nations unies, M. Vocunai Sonn, demande au secrétaire général U Thant de faire inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée la question du "rétablissement des droits de la République populaire de Chine aux Nations unies".

Parallèlement à cette lettre, un éditorial qu'à la suite de son explosion réussie d'une arme atomique, la Chine commu-

c'est-à-dire de l'admission du gouvernement de Pékin à l'ONU. M. Sonn ajoute qu'il enverra plus tard le mémorandum explicatif prévu par le règlement de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale qui devait s'ouvrir le 10 novembre sera sans doute renvoyée au début de décembre.

niste devrait voir les portes des Nations unies s'ouvrir devant elle.

Paris menace de se retirer de la CEE si le marché agricole n'est pas mis en place tel qu'il était prévu

PARIS. — La France cessera de participer à la Communauté économique européenne si le marché agricole des six pays de la C.E.E. ne s'organise pas comme il avait été convenu... Ainsi s'est exprimé le porte-parole du gouvernement, M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Information, rendant compte des délibérations du conseil des ministres qui venait de se réunir au palais de l'Élysée, hier.

Au cours de cette même réunion a été réaffirmée la résolution de la France de faire du marché commun agricole la pierre de touche de toute construction européenne et sa condition même. Ce problème débordant d'ailleurs le cadre européen puisqu'il est entendu — et cela a encore été rappelé hier — que la France estimait impossible de négocier utilement avec les États-Unis tant que la

communauté européenne, d'origine agricole comprise, ne serait pas totalement organisée.

Cette réunion ministérielle vient au lendemain d'une réunion à Bruxelles des ministres de l'Agriculture des pays de la C.E.E. Le représentant de la France, M. Pisani, a exprimé à ses collègues du gouvernement la "mélancolie" que lui causaient les graves difficultés

auxquelles on se heurtait. Il s'agissait de faire avancer le problème de la fixation des prix agricoles dans les six pays et notamment la viande de bœuf, les céréales et le lait. Les accords prévoient que ce doit être chose faite avant la fin de l'année. Il a été décidé à Bruxelles qu'on en reparlerait à nouveau au milieu du mois prochain, avant le conclavé final qui doit statuer.

"Cette entrée de la Chine dans l'activité internationale... justifie bien l'initiative prise par la France d'établir des relations diplomatiques entre Pékin et Paris", a déclaré l'éditorialiste.

"Ceci ne signifie pas cependant que la France approuve l'expérience chinoise", ajoute le journal, en affirmant que le geste chinois indiquait une faille du traité de Moscou sur l'abolition des tests nucléaires et qu'il sera difficile de reprendre les discussions en vue d'un nouvel accord sur l'interdiction des expériences nucléaires souterraines.

La France et la Chine n'avaient pas signé le traité de Moscou.

Pendant ce temps, à Tokyo, le ministre des affaires étrangères, M. Estusaburo Shiina, a déclaré devant le comité d'étude du parti démocratique libéral des affaires étrangères: "Ses progrès dans le domaine de l'armement atomique offrent maintenant à la Chine populaire de plus grandes chances d'entrer aux Nations unies, d'autant plus que les pays afro-asiatiques ont sans doute été favorablement impressionnés".

Chypre: espoir d'une "solution négociée"

LONDRES. — M. Galo Plaza, médiateur des Nations-Unies pour Chypre, a déclaré hier qu'il avait espoir d'une solution négociée pour le problème cyprite "dans un avenir pas trop éloigné".

M. Plaza a ajouté que, dans environ six semaines, il allait soumettre un rapport à U Thant, secrétaire général de l'ONU, sur les résultats de sa médiation, en Grèce, en Turquie et à Chypre.

Le médiateur de l'ONU a quitté Londres par avion à destination de New York.

Avant son départ, M. Plaza a déclaré aux journalistes que, contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'avait pas pu rencontrer M. Gordon Walker, secrétaire au Foreign Office, et qu'il espérait pouvoir le rencontrer ultérieurement.

En revanche, le médiateur de l'ONU à Chypre a rencontré hier, au cours d'un déjeuner, M. Arthur Bottomley, secrétaire au Commonwealth, et sir Hugh Foot, ministre d'Etat pour les Affaires étrangères.

Pékin propose à Washington une conférence sur les armements A

WASHINGTON. — Le premier ministre de la Chine communiste, M. Chou en Lai a fait parvenir au président Johnson le 19 octobre par la voie diplomatique, un message proposant la convocation d'une conférence internationale en vue de l'abolition totale des armements nucléaires et de la cessation des expériences atomiques, annonce mercredi le département d'Etat.

Le porte-parole du département d'Etat a révélé mercredi que M. Chou en Lai a fait transmettre par les soins de l'ambassadeur de la Chine communiste à Varsovie une lettre au président Johnson dans laquelle il réitére la proposition en vue d'une conférence au sommet sur le désarmement qui avait été faite par Pékin au moment de l'annonce de l'explosion de la première bombe atomique chinoise la semaine dernière.

Le message du chef du gouvernement de la Chine populaire a été remis à l'ambassadeur des États-Unis à Varsovie, M. John Cabot, en même temps qu'un message de son collègue communiste chinois, l'ambassadeur Wang Kuo-Chiam. La lettre de M. Chou en Lai est parvenue au département d'Etat qui la remise à la Maison-Blanche.

Le porte-parole du département d'Etat a déclaré que la position des États-Unis à

l'égard d'une telle proposition n'avait pas changé depuis que le secrétaire d'Etat Dean Rusk avait qualifié celle-ci, dans une interview télévisée dimanche dernier,

Aux 4 coins du monde

WASHINGTON. — Le président Lyndon Johnson a décidé mardi la création d'un nouvel organisme interministériel chargé de lutter contre le chômage qui se maintient aux États-Unis au taux de cinq pour cent. Ce nouvel organisme devra en particulier coopérer avec les autorités locales dans les régions où des fermiers d'usines créent des situations passagères graves.

Une première expérience avait été faite sur ce plan à South Bend dans l'Indiana lorsque la société Studebaker décida de fermer son usine d'automobiles.

LONDRES. — Pour la première fois dans l'histoire du journalisme, un quotidien a plus de 15.000.000 de lecteurs chaque jour. Il s'agit du "Daily Mirror" qui annonce ce matin la nouvelle et ajoute qu'aucun autre journal occidental "ne peut rivaliser avec ce chiffre".

d' "écran de fumée" destiné à calmer les appréhensions d'autres nations. M. Rusk avait ajouté que les puissances nucléaires actuelles ne signeraient pas d'accord sur la prohibition complète des essais atomiques tant que les Chinois ne cesseraient eux-mêmes leurs expériences.

Le porte-parole du département d'Etat a également déclaré que le fait d'avoir accusé réception de cette lettre adressée au chef de l'exécutif américain ne modifiait en rien la position des États-Unis à l'égard du gouvernement de Pékin, à savoir la non-reconnaissance. Il a ajouté qu'il n'était pas en mesure de dire si la Maison Blanche repondrait ou non à cette proposition.

Centre d'essais australiens à la disposition des savants français

CANBERRA. — La France pourra utiliser le centre d'expérimentation de fusées de la Woomera, en Australie, pour procéder à des essais militaires, a annoncé M. Allan Fairhall, ministre australien des fournitures.

Le ministre a ajouté qu'aux termes d'un accord entre la Grande-Bretagne et l'Australie, une bombe téléguidée qui sera mise au point en commun par la France et la Grande-Bretagne, pourrait être essayée sur le polygone de Woomera.

La France deviendrait ainsi le premier pays en dehors de l'Australie et de la Grande-Bretagne à pouvoir utiliser à des fins militaires le centre de tir de Woomera.

M. Fairhall a déclaré que la Grande-Bretagne et l'Australie sont convenues de permettre à tout pays ami d'utiliser le centre de lancement de fusées de Woomera pour des essais d'ordre militaire. Cependant, les accords pour l'utilisation de Woomera feront en sorte que le secret des armes téléguidées britanniques et australiennes sera totalement sauvegardé.

Au ministère australien de la défense, on déclare que l'arme mise au point par la France et la Grande-Bretagne serait probablement utilisée par le bombardier français Mirage IV et le "TSR-Deux" britannique.

On précise de même source que cette arme serait dotée d'un système de guidage par télévision.

La bombe A chinoise: 20 kilotonnes

WASHINGTON. — La bombe atomique chinoise qui a explosé le 16 octobre était d'environ 20 kilotonnes, ce qui équivaut à peu près à la bombe américaine sur Hiroshima, a déclaré hier la Commission de l'énergie atomique.

La commission de l'énergie atomique a annoncé mercredi que l'engin expérimenté le 16 octobre par la Chine communiste n'était pas un engin thermonucléaire mais une bombe à l'uranium-235 qui équivalait à environ 20 kilotonnes.

Cette puissance correspond approximativement à celle de la bombe américaine qui avait été lancée sur Hiroshima en 1945. Voici le communiqué remis à la presse par la commission de l'énergie atomique: "Des renseignements complémentaires concernant l'expérience nucléaire à laquelle s'est livrée la Chine communiste le 16 octobre indiquent qu'il s'agit d'un engin fissile utilisant l'uranium-235".

VIENNE. — M. Andor Nagy, ancien Prix Staline, a été condamné à trois ans d'emprisonnement par un tribunal hongrois en raison de ses "activités communistes", annonce le journal "Rote Fahne", organe de la faction marxiste-léniniste pro-chinoise du parti communiste autrichien. M. Nagy a été arrêté en mars dernier quelques jours avant l'arrivée de M. Khrouchtchev en Hongrie. Il était accusé d'avoir "répandu de la littérature marxiste-léniniste, en particulier des commentaires des communistes chinois sur la lettre ouverte du comité central du parti communiste", écrit le journal.

Etats-Unis: la campagne atteint son point culminant

WASHINGTON. — Les relations entre les États-Unis et le monde communiste, la morale gouvernementale, les droits civiques sont les trois thèmes qui dominent la campagne électorale américaine, marquée par un rare degré de violence verbale, au moment où elle atteint son point culminant.

Tous les sujets secondaires ou locaux ont maintenant été largement abandonnés par les deux candidats à la présidence qui ont déclenché leur ultime effort alors que l'échéance du 3 novembre est imminente. Le président Johnson et le sénateur Goldwater vont observer jeudi une sorte de trêve de 24 heures pour rendre hommage à la mémoire du 31e président des États-Unis, le républicain Herbert Hoover, qui vient de mourir. Puis ils se lanceront dans un véritable marathon final qui ne prendra fin qu'à quelques heures du scrutin.

Comment traiter le monde communiste? Telle est la question au sujet de laquelle le désaccord des deux candidats est le plus net.

Le démocrate Lyndon Johnson y répond en préconisant une politique de patience et de fermeté, qu'il affirme avoir héritée de ses prédécesseurs, en vue de parvenir à une diminution des tensions. Il défend l'idée d'un effort constant pour parvenir à des accords entre l'Occident et l'Union soviétique qui jalonnent la longue route au bout de laquelle se trouve une paix stable. Les changements survenus au Kremlin ne doivent pas entraîner de modification dans cette ligne, estime-t-il.

M. Barry Goldwater s'oppose fondamentalement à cette politique. Il suit étroitement le programme du parti adopté à la convention de San Francisco. Il accuse les démocrates de faiblesse à l'égard du communisme alors qu'il souhaite une politique de fermeté envers l'ensemble d'un monde ennemi qui ne peut être partagé entre "bons" et "mauvais". Pour le can-

didat républicain, la coexistence pacifique est une illusion, le "téléphone rouge" Washington-Moscou une erreur et la scission russo-chinoise un événement passager.

"L'affaire Jenkins" a apporté au candidat républicain des munitions pour son offensive contre ce qu'il qualifie de "crise de moralité" dans l'administration et de "pourriture et décadence" dans les fibres du peuple américain.

M. Goldwater n'a pas encore cité directement le nom de l'ancien principal conseiller de M. Johnson récemment arrêté à la suite d'une affaire de moeurs. Mais il tourne autour de cette affaire par des sous-entendus tandis que son parti s'efforce de faire paraître sur les écrans un film de propagande extrêmement "osé" destiné à rappeler à l'électorat les "scandales" démocrates.

On affirme que M. Johnson s'efforce de contenir la source colère intérieure contre les républicains que les révélations de "l'affaire Jenkins" ont déclenchée chez lui. Ses conseillers espèrent qu'il parviendra à maintenir son calme jusqu'aux élections. Ils estiment que les "excess" républicains à cet égard ne peuvent qu'apporter des voix de sympathie aux démocrates. Mais on peut imaginer que le rapport du FBI demandé par le président et dont la publication est prochaine risque d'ouvrir un nouveau chapitre dans cette affaire.

Les droits civiques, enfin, sont maintenant abordés de front. La position de M. Johnson est claire — il l'a répétée en plein Sud dans sa récente tournée: la loi sur les droits civiques et l'intégration raciale doivent être appliquées. Le candidat républicain, par contre, estime que si les hommes naissent égaux ils ne le sont que devant la loi et jamais sur le plan humain.

Le "choix" que les deux candidats offrent à l'électorat se fera dans une large mesure sur ces thèmes.



GAGNEZ \$100. \$500. \$1000.

"CINQ-O"

CINQ D'UNE RANGÉE FONT GAGNER!

Obtenez cinq numéros d'une rangée ou l'autre (VERTICALEMENT ou HORIZONTALEMENT) et gagnez.....

\$100.

Obtenez cinq numéros dans une rangée en diagonale (D'UN COIN À L'AUTRE) et gagnez.....

\$500.

BONI DE \$200 chaque fois que le mot "BONI" apparaît sur vos rubans de caisse enregistreuse, vous gagnez \$2.00 en argent.

GRAND PRIX DE \$1000

Après l'expiration de la date de validité imprimée sur chaque carte, écrivez en lettres moulées votre nom et votre adresse sur les cartes dans l'espace prévu. Déposez les cartes dans la boîte au DOMINION pour le grand prix du concours.

VÉRIFIEZ LES CHIFFRES SUR LA CARTE AVEC LES NUMÉROS IMPRIMÉS AU VERSO DES RUBANS DE CAISSE* DOMINION

DECOUPEZ CETTE CARTE MAINTENANT!

CINQ D'UNE RANGÉE FONT GAGNER! **DOMINION** Carte No 14 VALIDE jusqu'au sam. 31 oct.

CINQ-O

Jouez les numéros au verso des rubans GRATUITS de caisse Dominion

35	32	20	55	72
30	16	76	95	66
13	48	33	14	60
75	57	59	71	34
88	3	15	2	6

Facsimilé de cette carte acceptable. Toutes les cartes sont exposées au Dominion

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE OU CITÉ _____ TEL. _____

* NUL ACHAT NÉCESSAIRE — HABILITÉ REQUISE Il n'est pas nécessaire d'acheter un journal ou de faire des achats au Dominion pour participer au jeu CINQ-O. Un facsimilé des cartes du jeu CINQ-O telles que publiées dans ce journal sera affiché à l'entrée de votre magasin Dominion. Vous pouvez obtenir des rubans de caisse enregistreuse gratuits "sans vente" et portant des numéros du jeu CINQ-O chaque fois que vous rendez visite au Dominion.

DOMINION

DOMINION STORES LIMITED

La SSJB de Montréal relance l'opération "Visage français"

par Yves MARGRAFF

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a relancé hier son opération "Visage français" qui tend, on le sait, à redonner ou simplement donner à Montréal les attributs de sa réputation, souvent surfaite en apparence, de deuxième ville française du monde. Le président de l'organisme, M. Paul-Emile Robert, a inauguré une tournée de conférences dans le milieu canadien-français des affaires de la région métropolitaine.

Car, comme le dit M. Robert, c'est aux hommes d'affaires, au premier chef, qu'il appartient de faire un effort dans ce secteur de vie particulièrement sensible à l'anglicisation. C'est pourquoi, le président de la SSJB a décidé, d'accord avec le comité de Fierte française, directement responsable de l'opération Visage français, d'aller régulièrement prendre la parole devant des associations d'hommes d'affaires, d'industriels, de commerçants avant d'"attaquer" le milieu des professions libérales. D'ores et déjà, depuis le début de l'opération qui remonte à un an bientôt, la SSJB se réjouit de pouvoir noter 156 changements de raisons sociales qui, jusque là étaient exprimées en anglais. "Nous n'avons pas l'oubli, nous avons la lucidité, nous avons la volonté, nous avons la conscience d'avoir fait notre part. Les résultats en témoignent comme ils témoignent d'un état d'esprit nouveau, dont nous sommes particulièrement heureux."

La SSJB a décidé de remettre aux plus méritants des "refrancateurs", parmi les firmes et industries, un diplôme, sorte de certificat du mérite français. Le premier certificat du genre a déjà été remis à l'Hydro-Québec dont M. Robert a pu apprécier, non seulement à Montréal mais aussi sur les chantiers de la Manicouagan, l'effort de francisation qu'on y poursuit sans relâche. Si l'on en croit le témoignage du président de la SSJB, ce n'est même plus une opération de francisation à Manic, c'est tout simplement une présence, maintenant solidement établie, du Français avec un grand F. M. Robert a cité en exemple tous ces ingénieurs, ces techniciens, ces ouvriers, qui bâtissent là-bas un monument à l'échelle de l'avenir de la nation et parlent, travaillent, vivent, pensent, en français qu'ils ont,

L'ingénieur forestier à un rôle important à jouer dans le Québec

QUEBEC — M. W. J. Johnston, ingénieur forestier et vice-président adjoint des opérations forestières de la Price Brothers, a déclaré à Québec que l'ingénieur forestier a un rôle de premier plan à jouer au poste-clé qu'il occupe dans l'industrie forestière. Portant la parole au congrès de la Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, M. Johnston a dit que la révision des méthodes actuelles d'aménagement, soit en vue de la récréation en forêt, les progrès de la technique et l'automatisation dans les inventaires forestiers, sont autant de sujets qui absorberont de plus en plus l'attention et les services professionnels de l'ingénieur.

Par ailleurs, a-t-il dit, la façon dont sera résolu le problème des terres marginales et sous-marginales, aura de grandes répercussions sur la profession de l'ingénieur et sur l'industrie forestière en général. Les organisations agricoles, a rappelé M. Johnston, précèdent l'intégration de la forêt à l'économie rurale. Toutefois, a-t-il précisé, l'industrie forestière ne peut endosser tous les problèmes de l'agriculture, surtout à un moment où elle doit faire face à une concurrence effrénée sur les marchés mondiaux.

65 ans et être assuré d'une rente le reste de ses jours, c'est la belle vie!

En effet, une annuité de la Manufacturers peut signifier pour vous un revenu mensuel de \$200 et cela, le reste de vos jours.

Après tant d'années de labeur, vous en êtes enfin arrivé à l'heure de la retraite, cette période de votre vie qui sera enrichissante et pleine de satisfaction, si vous jouissez d'un revenu sûr et régulier. Une annuité de la Manufacturers vous permet de profiter de votre retraite, pleinement et sans inquiétude.

En souscrivant une annuité, vous remettez pour ainsi dire à la Manufacturers les tracas et les risques de vous assurer un revenu. Grâce à cette rente, votre capital et les intérêts qu'il rapporte sont scientifiquement combinés pour vous assurer un revenu garanti le reste de votre vie.

Le coût d'une telle rente est minime si vous considérez tous les avantages qu'elle vous offre. En réalité, cela dépendra du revenu dont vous aurez besoin pour réaliser et mettre à exécution cette vie que vous avez schématisée pour votre retraite. Par exemple, si vous êtes âgé de 65 ans et vous avez besoin d'un revenu mensuel de \$200, une telle rente vous coûterait \$23,620. Vous conviendrez qu'il en vaut la peine d'y penser.

Le représentant de la Manufacturers se fera un devoir de vous en fournir plus de détails: appelez-le donc aujourd'hui!

La Compagnie d'Assurance-Vie
MANUFACTURERS



dans bien des cas, "retrouvé" avec la fierté d'être Québécois. Ces exemples et l'effort concentré de tous les responsables de l'opération Visage français (et ce sont, ces responsables, tous les Québécois dignes de ce nom) semblent, aux dirigeants de la Société, devoir donner davantage de résultats qu'une législation, aussi précise et sévère soit-elle. "On n'impose pas une langue à un peuple par une loi. Mais des lois peuvent, avantageusement, venir couronner un mouvement de masse, une manifestation populaire d'assainissement."

M. Robert a beaucoup aimé son auditoire en dénonçant quelques raisons sociales et textes publicitaires qui péchent honteusement contre la langue. Les fautes qu'il signale sont du reste parfois très subtiles et ce sont qu'elles résultent d'une inexactitude de pensée bien plus que de mots. Accoler Dupont et automobiles (dans cet ordre) est une erreur, en dépit du fait que Dupont soit un nom de famille parfaitement honorable et automobiles un mot véritablement français. (Ndlr: que l'on a souvent dit les spécialistes de la langue, il faudrait dire, en un tel cas: les automobiles Dupont.)

Le moment le plus joyeux de la partie anecdotique de

L'indépendance de la SSJB

En bavardant, à bâtons rompus (comme on dit de plus en plus au Québec), avant de passer à table, M. Paul-Emile Robert, n'a pas voulu commenter certaine scission qui se manifeste actuellement au sein de la SSJB de Montréal. Il s'est contenté de regretter ce lavage de linge sale en public qui, selon lui, dessert la cause canadienne-française.

Portant de la désormais célèbre journée du 10 octobre à Québec, M. Robert nous a toutefois confié qu'il était heureux de l'abstentionnisme qu'ont manifesté les Québécois à l'occasion de la visite de la reine dans la capitale. Il regrette que quelques centaines de nationalistes exacerbés aient cru bon de se rendre dans la ville pour manifester de la façon que l'on sait car il croit davantage à la résistance passive.

— La différence d'attitude entre les indépendantistes et nous-mêmes ne résulte-t-elle pas, M. le président, de ce que les premiers croient à l'indépendance? avons-nous demandé à M. Robert?

— Quant au but, nous ne sommes pas tellement différents d'eux. C'est plutôt quant aux moyens que nous ne sommes pas d'accord.

Le congrès du Conseil économique des Maritimes finit sur une note optimiste

CHARLOTTETOWN — Un climat d'optimisme prévalait mardi soir à la fin de la Conférence atlantique, 10e congrès annuel du Conseil économique des provinces maritimes.

À la fin de cette rencontre de deux jours, un des membres fondateurs et premier président de l'organisation a incité les provinces maritimes à s'unir. M. R. Whidden Ganong, de St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, a déclaré devant les 200 délégués présents que les quatre provinces devaient se réunir pour réaliser le progrès économique, qui demeurera impossible sans cela. "Les petites provinces ne peuvent pas progresser seules. Pour acquérir la puissance, elles doivent mettre ensemble toutes leurs ressources humaines, financières, physiques et administratives", a déclaré M. Ganong.

Quelques participants à ces réunions ont toutefois manifesté leur profond mécontentement.

M. John Graham, doyen de la faculté d'économie à l'Université Dalhousie, a dit que le peu de souci accordé à l'éducation dans les provinces maritimes était ni plus ni moins qu'une disgrâce pour ces provinces et pour tout le pays. L'éducation est essentielle au succès de tout programme de développement, spécialement pour le progrès de l'est du Canada, a ajouté M. Graham. Il a aussi critiqué les gouvernements fédéral et provinciaux qui ne proposent pas un plan général de développement pour toute la région.

La conférence, qui a rassemblé les dirigeants de différents secteurs économiques, a permis également à des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux de prendre la parole.

Le ministre des Pêcheries, M. H. Robichaud, a fait savoir

que le gouvernement fédéral annoncerait bientôt un programme spécial pour amoindrir le problème du transport dans les provinces maritimes.

M. G. I. Smith, ministre des Finances et de l'Économie de la Nouvelle-Écosse, a dit que les habitants des maritimes devaient être possédés de l'ambition de progresser. Il a précisé: "Nous devons être confiants que nous pouvons réussir et cultiver la certitude que nous réussirons".

M. Smith a dit que la Nouvelle-Écosse, par son programme volontaire de planification économique, essayait d'encourager ses habitants à faire des efforts plus grands pour réaliser des progrès économiques, en leur proposant des buts à atteindre qui demeurent réalistes tout en étant provocants.

M. Harry Hallworth, un homme d'affaires de St-Jean, au Nouveau-Brunswick, et vice-président du Conseil économique des provinces maritimes, a dit que le plus grand encouragement au développement économique dans la région serait une diminution de 10 pour cent des impôts aux corporations et aux particuliers.

M. Hallworth a précisé que cette proposition pouvait sembler impossible à première vue, mais que de toute façon un encouragement d'une sorte ou d'une autre était nécessaire.

Durant une discussion libre hier, le Dr Frank MacKinnon a dit devant les délégués que l'éducation était la ressource naturelle la plus importante à exploiter dans les provinces maritimes.

Nous devons faire disparaître l'opinion négative que plusieurs de nos jeunes gens cultivent dans leur esprit vis-à-vis notre région, a-t-il dit.

Le Dr John B. Stewart, député libéral d'Antigonish-Guys-

borough, a ajouté pour sa part que la puissance des provinces maritimes résidait dans leur pouvoir de résistance à la centralisation de l'industrie.

A la télévision française, une émission sur le Québec

PARIS — La télévision française vient de présenter le premier numéro de "Journal de voyage au Canada", une émission du réalisateur français Jean-Marie Drot, qui a parcouru pendant près de deux mois le Canada.

Le premier numéro de cette émission, qui en comportera deux autres, était intitulé: "Les gens du Québec parlent aux Français". Le réalisateur a donné la parole aux Canadiens français de Montréal à des jeunes intellectuels résolus et à un vieil historien. Ses interlocuteurs ont diversement exprimé leurs réactions contre "la tutelle politique et économique anglosaxonne", leurs revendications et leurs aspirations politiques.

Utilisant également des extraits de films de jeunes cinéastes de l'Office National du Film "A tout prendre", de Claude Jutra, "Pour quelques arpents de neige", de Jacques Godbout, "Les petites soeurs", de Pierre Patry et "Les bûcherons de la Manouane", d'Arthur Lamothe, Jean-Marie Drot a montré que le Québec est parvenu sur les plans culturel et artistique à un haut niveau.

La presse française a accueilli avec un vif intérêt cette émission. "On nous a déjà parlé à la télévision des problèmes des Canadiens français, écrit "Le Monde", mais de telle manière que nous n'y attachions pas d'importance. Brusquement, Jean-Marie Drot nous met en face d'un mouvement d'opinion et d'un état de fait qui nous obligent à sortir de notre indifférence. Les aspirations et des déclarations des Canadiens français "colonisés" réveillent ici des souvenirs..."

PAS SI RETROGRADE

Pour le journal "Libération", cette émission a fait assister les téléspectateurs français à un phénomène d'une très grande importance: la naissance d'une gauche américaine dans une province canadienne dont nous pensions un peu facilement parce qu'on nous l'avait trop rabâché, qu'elle était si rétrograde, voire arriérée et entièrement contrôlée par le clergé catholique."

D'autres critiques mettent en valeur "la conviction, la sincérité très émouvante" des Canadiens français qui ont paru sur le petit écran, de même que leur détermination et leur conviction "pour amener cette évolution qu'ils réclament".

Les deux prochains numéros de ce "Journal de voyage au Canada", dont les projets de titre sont respectivement "La Route" et "Le Grand Nord", paraîtront en novembre et en décembre.

L'ÉTAT DOIT SURVEILLER EFFICACEMENT L'UTILISATION DES ONDES L'ICEA: la radiodiffusion est un service public; la loi doit l'indiquer clairement

Dans son mémoire au Comité sur la radiodiffusion canadienne, l'Institut canadien d'éducation des adultes recommande "que le caractère de service public de la radiodiffusion soit clairement indiqué dans la loi" et que toutes les stations, aussi bien privées que publiques, soient soumises à la loi. Il recommande également que l'Etat exerce "une surveillance efficace" sur l'utilisation des ondes et que toutes les stations assurent, dans leur programmation, "un haut pourcentage de contenu canadien".

Dans l'introduction de son mémoire, qu'elle vient de faire parvenir au comité, — les autres chapitres seront remis plus tard, — l'ICEA énumère les principales recommandations qu'elle entend formuler. Outre les demandes mentionnées plus haut, l'ICEA recommande:

a) que le service canadien de la radiodiffusion ne soit pas assuré exclusivement par des stations dites privées, ni exclusivement par des stations publiques;

b) que le statut de Radio-Canada, "en tant qu'élément essentiel, central et prépondérant du régime de la radiodiffusion", soit confirmé; que la société d'Etat soit confirmée dans ses responsabilités actuelles et qu'elle ait les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour les assumer; qu'on prévoie pour elle un budget à long terme d'immobilisation et d'exploitation;

c) que la réglementation générale qui s'applique à toutes les stations, privées comme publiques, "touche, en plus des aspects actuels: 1) les annonces faites au cours des émissions destinées aux enfants; 2) les méthodes utilisées pour faire des annonces; 3) les moyens d'assurer le versement des droits d'auteurs";

d) "qu'en accordant les permis, on prenne soin d'éviter la constitution d'un monopole des moyens d'information, de publicité commerciale et de divertissement dans une région déterminée"; de plus, "que tous les Canadiens aient accès aux stations de Radio-Canada".

COURANTS CONTRADICTOIRES

Une partie de l'introduction montre "comment la situation présente (de la radiodiffusion canadienne) s'oppose à la vision officielle que les Canadiens entretiennent au sujet de leur système de radiodiffusion". On sait que dans une récente étude sur l'histoire de la radiodiffusion canadienne, depuis ses origines jusqu'à nos jours, l'ICEA soulignait "le développement parallèle de deux courants contradictoires": le premier dessine progressivement la vision théorique du système canadien de la radiodiffusion tandis que le second fait évoluer la situation réelle du système dans une direction opposée à la conception mise de l'avant. Les graves problèmes de la radiodiffusion canadienne présentement, conclut-elle, se rattachent d'une façon ou de l'autre à cet "état d'anomie chronique".

Précisant ce point, le mémoire de l'ICEA signale que "les déclarations officielles au sujet de la radiodiffusion canadienne affirment souvent: a) qu'il n'existe qu'un régime de diffusion dans lequel sont complétement intégrées stations publiques et stations privées; b) que les réseaux nationaux appartiennent à la société Radio-Canada et constituent l'élément central du régime; c) que les stations publiques sont d'abord orientées vers ce service national disposant à cet effet des stations à grande puissance; d) que les stations privées ont principalement un rôle local qu'elles peuvent remplir au moyen d'émetteurs de faible puissance; e) que la nature du service tout entier doit être orientée vers le bien public, sous la direction d'un organisme d'Etat".

UN REGIME UNIQUE?

Attaquant la première affirmation, l'ICEA signale que l'existence d'un régime unique de diffusion suppose qu'il n'existe qu'une conception du service à fournir et des objectifs à atteindre, qu'une seule autorité efficace de réglementation, de contrôle et d'expansion, ainsi qu'un seul système intégrant dans la complémentarité stations dites publiques et stations dites privées".

Or, les faits sont tout autres: "a) l'expansion du service demeure soumise aux initiatives individuelles des particuliers et de Radio-Canada; b) le "service public" de la radiodiffusion privée accuse des revenus nets non seulement supérieurs aux profits des autres services publics, mais supérieurs aux rendements maximaux obtenus dans l'industrie manufacturière au Canada; c) Radio-Canada applique une politique uniforme tandis que les stations privées possèdent autant de façons d'agir différentes; d) le contrôle de la réglementation est à toute fin pratique inopérant et ne touche que certains aspects plus ou moins éloignés des objectifs de qualité prévus par la loi; e) Radio-Canada et les stations privées se livrent une guerre véritable tant sur le plan financier que sur le plan de l'expansion, sans faire preuve pour autant de complémentarité au plan de la programmation."

DEUX RESEAUX NATIONAUX

Pour ce qui est des déclarations officielles concernant les réseaux nationaux, l'ICEA leur oppose les faits suivants:

1) Il existe un réseau privé dit national, mais Radio-Canada ne possède pas à proprement parler de réseau national: la société d'Etat ne couvre par ses propres stations qu'un territoire relativement restreint et elle doit compter sur des stations affiliées de moins en moins intéressées pour fournir un service national aux régions qu'elle n'atteint pas directement".

2) La politique d'expansion actuelle est favorable aux stations indépendantes mais elle nuit indirectement au rayonnement de Radio-Canada, surtout depuis que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion accorde sur une grande échelle des stations de 50,000 w.; actuellement les radiodiffuseurs privés utilisent plus que Radio-Canada les stations de ce type.

3) "La dichotomie nationale-locale semble sérieusement ébranlée tant par la régionalisation des services techniques privés que par la programmation d'exportation utilisée".

4) Ce qui précède est vrai non seulement pour la radio M.A. (ou A.M.), mais aussi pour la télévision; les stations de télévision privées "détiennent les émetteurs au plus fort rayonnement et forment de véritables empires régionaux grâce à l'outillage des stations-relais".

"Pourquoi construire ma maison cet hiver?"

Voici une bonne raison...

\$50000 ARGENT

Vous bénéficiez d'une prime de \$500

Pour stimuler l'emploi des ouvriers des métiers de la construction au Canada durant les mois d'hiver, le gouvernement fédéral offrira de nouveau une prime de \$500 à ceux qui se construiront une maison en hiver ou achèteront une maison construite en hiver pour l'habiter eux-mêmes.

Qu'entend-on par maison construite en hiver?

Une maison construite en hiver, pour les fins du programme, est une maison dont la construction n'aura pas dépassé le stade des solives du rez-de-chaussée avant le 15 novembre et qui sera en grande partie terminée pour le 31 mars 1965.

Comment procéder?

C'est bien simple. Procurez-vous une formule de demande de certificat à votre Bureau national de placement ou à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Remplissez-la et faites-la parvenir au bureau de la SCHL le plus près de chez vous. Si vous le préférez, vous pouvez demander à votre entrepreneur de s'occuper de cette formalité pour vous. La formule de demande contient tous les renseignements requis.

Allez-y dès maintenant

Consultez votre entrepreneur et prenez les dispositions nécessaires pour faire construire votre maison en hiver. Profitez de la prime de \$500 et contribuez à maintenir l'activité dans l'industrie canadienne tout au long de l'hiver.

L'hiver dernier, plus de 28,000 logements ont été construits en vertu de ce programme.



FAITES-LE MAINTENANT
Faites construire votre maison en hiver!

Publication autorisée par l'honorable Allan J. MacEachen, ministre du Travail du Canada.

Deux contrats de \$9,000,000 du CP à MtL Locomotive et GM de London

Le Canadien Pacifique vient de confier à deux usines canadiennes un contrat de près de \$9,000,000 en vue de la remise à neuf de 42 locomotives diesel en 1965. C'est ce qu'annonce M. J.N. Fraine, vice-président des opérations ferroviaires à cette compagnie.

La Montreal Locomotive Works reconstruira 32 locomotives de 2400 h.p. chacune, tandis que les autres, dont la puissance est de 2500 h.p., seront remises à neuf à London, en Ontario, aux usines de General Motors Diesel Ltd. Les premières livraisons commenceront dès le printemps prochain.

Les nouvelles unités comporteront plusieurs organes récupérés de 42 diesel de modèles plus anciens d'une force motrice moyenne de 1800 h.p. On retirera naturellement ces locomotives du service et on les remplacera par les nouvelles. Le Canadien Pacifique troquera en effet ses vieilles locomotives diesel contre des nouvelles plus modernes, plus sûres et moins coûteuses d'entretien. La puissance accrue des locomotives est un des impératifs du transport-marchandises moderne et les nouvelles locomotives, plus puissantes et plus sûres, tirent heureusement parti des découvertes de la technologie et de l'électronique effectuées au cours des 10 dernières années.

Les nouvelles locomotives comporteront des améliorations telles qu'appareils électriques à transistors et caisses pressurisées, un peu comme on le fait dans la carlingue des avions, ce qui les rendra à l'épreuve de la poussière et de la rouille.

Bien que la compagnie n'ait complété la dieselisation de son réseau ferré qu'en 1960, il n'en reste pas moins nécessaire qu'elle rajustifie sa flotte de locomotives parce que les anciennes unités — dont plusieurs ont près de 15 ans de service — ne peuvent, économiquement, rivaliser avec les modèles plus récents.

Bien que les locomotives de modèles plus anciens aient été constamment maintenues en excellent état, le coût de leur entretien s'avère aujourd'hui plus élevé que celui de l'achat de nouvelles unités dont le coût d'utilisation est beaucoup plus bas.

La décision d'utiliser certains organes encore en excellent état, tirés d'anciennes locomotives, plutôt que de les envoyer au rebut a fait suite à une analyse détaillée qu'ont mise au point le chemin de fer et les constructeurs de locomotives.

Il y a deux ans, le Canadien Pacifique a fait reconstruire trois locomotives conçues d'après des plans nouveaux en utilisant plusieurs pièces de machines déjà existantes.



André Maillois
Représentant
MONTREAL
Tél: 875-5540

SESSION Fédérale

OTTAWA — Les Communes ont été témoins hier d'une demande d'un député néo-démocrate et d'un autre, conservateur, en faveur d'une augmentation sensible des pensions et retraites des anciens combattants. Selon MM. Herridge et Fleming, respectivement du NPD et du parti conservateur pour les comtés de Kootenay-Ouest et Okanagan-Revelstoke, les anciens combattants font face, dans bien des cas, à une situation matérielle difficile qui exige que le gouvernement se penche sur leur cas.

Le gouvernement n'a pas l'intention de mener une enquête sur les officiers supérieurs à la retraite qui occupent des postes importants dans des firmes qui se consacrent à produire pour la défense. Une question en ce sens, inspirée par une crainte de "conflit d'intérêts", avait été posée par un député de l'opposition tory.

Le ministre des affaires extérieures, M. Martin, a déclaré hier aux Communes que la Croix-Rouge internationale continue, mais en vain, d'obtenir des rebelles cougolais de Stanleyville qui permettent aux 800 étrangers blancs, dont 20 Canadiens, de quitter la ville et la région. Les démarches se poursuivent néanmoins pour obtenir la liberté de mouvement de ces otages.

Le ministre de la justice a révélé hier aux Communes que la loi sur les faillites serait modifiée avant d'être entièrement changée. Un projet de loi "condensé" sera bientôt présenté qui modifiera quelques articles de la loi en question.

Le même ministre a déclaré qu'il espérait pouvoir "bientôt" présenter ses recommandations au gouvernement en vue de mettre un frein à la distribution de textes inspirés par la haine raciale ou autre.

Le ministre de la défense, M. Hellyer, a affirmé, hier, aux Communes, que la marine n'avait pas envoyé d'hommes de Halifax à Québec, au cours de la visite de la reine pour y garder des dépôts d'armes. Il a répondu ainsi au député progressiste-conservateur de Cumberland, M. Robert C. Coates, qui avait affirmé que 50 membres de la marine avaient été envoyés à Québec depuis Halifax pour servir de sentinelles.

Au début du mois dernier, la Commission de l'assurance-chômage avait \$37,833,285 en caisse. C'est ce qu'a fait savoir, hier, aux Communes, le ministre du travail, M. MacEachen, à la demande du député néo-démocrate de Hamilton-Sud, M. William Howe.

Le ministre des finances a fait savoir aux Communes hier que la Banque du Canada avait mis des crédits à la disposition du Royaume-Uni afin d'éliminer les risques de spéculation contre la livre sterling, lors des dernières élections.

Pas de relâche avant deux mois

OTTAWA (DNC) — La Chambre des communes qui a siégé sans interruption depuis la mi-février, sauf pour le congé de l'Action de grâce, n'est pas sur le point de rattraper les semaines de repos que lui a chapardées le drapeau durant l'été. Aux députés inquiets, le premier ministre Lester Pearson a donné une faible idée du travail qui leur reste à abattre avant la prorogation ou l'ajournement de la session et, au rythme actuel des délibérations de la Chambre, il est presque assuré qu'ils n'auront pas de relâche d'ici Noël. La session a déjà marqué un record de durée dans l'histoire du parlement canadien: elle entre aujourd'hui dans sa 173e journée. La plus longue session, précédemment, avait duré 170 jours et encore avait-elle été interrompue de plusieurs semaines de vacances.

M. Pearson s'est contenté d'énumérer des lois auxquelles le gouvernement accorde une priorité dans l'ordre du jour: loi sur la géographie électorale, loi sur les conditions minimales de travail dans les entreprises relevant de la compétence du fédéral et loi établissant un régime de retraite.

La Chambre a entamé hier l'examen, article par article, de la loi sur la géographie électorale; elle en aura sans doute encore pour quelques jours. Elle a déjà consacré deux jours à l'étude de la loi sur le travail, que le gouvernement a baptisée pompeusement du nom de "Code national de travail" tandis qu'elle ne touche qu'environ le dixième de la main-d'œuvre. Le projet de loi sur le régime de retraite n'est pas encore imprimé; M. Pearson a promis d'inscrire au feuillet de la Chambre avant la fin du mois la résolution préalable à la présentation du projet.

L'étude de ces trois lois sera sans doute interrompue par la reprise du débat sur le drapeau. Un comité spécial de la Chambre tente présentement de vider la question du drapeau et il est tenu de faire rapport à la Chambre dans une semaine, à moins qu'il n'obtienne l'extension de son mandat. Dès que la Chambre sera saisie de son rapport, a précisé M. Pearson, elle reprendra le débat sur le drapeau qui pourrait fort bien se prolonger durant plus d'une semaine.

Le premier ministre a d'autre part appelé à la Chambre qu'elle n'ait encore disposé que des crédits de 7 des 26 ministères de la Couronne. Il lui faudra examiner et approuver les crédits des 19 autres ministères avant d'ajouter ses travaux.

Mlle Miville-Déchêne est envoyée en France

OTTAWA (DNC) — Mlle Louise Miville-Déchêne, spécialiste en recherches historiques, a quitté le Canada pour Paris ces jours derniers, a annoncé hier le ministre du nord canadien et des ressources nationales.

Elle devra réparer et faire microfilmer les documents nécessaires à la restauration de la forteresse de Louisbourg, dans l'île du Cap-Breton (N.-E.)

Elle travaillera aux archives nationales de France à Paris, mais elle ira aussi dans des ports de mer tels que Toulon, Rochefort, et Laroche, d'où apparemment les navires à destination de Louisbourg y a plus de deux cents ans. On lui adjoint, le printemps prochain, des aides pour la seconde partie de cette tâche immense et difficile.

Après sa graduation au Collège Marie-de-France de Montréal, Mme Miville-Déchêne se rend à Paris pour y poursuivre des études en sciences politiques à la Sorbonne. Elle travaille ensuite à l'Office du tourisme de la province de Québec où les nombreuses questions d'ordre historique qu'on lui pose réveillent son goût inné pour l'histoire.

M. NICHOLSON A LA CHAMBRE D'IMMEUBLE

Les habitations à loyers modiques, réponse aux problèmes de la famille

HAMILTON — Les habitations à loyer modique ont permis à un grand nombre de familles d'améliorer leurs conditions de vie, a déclaré le ministre des Postes, M. Nicholson, dans une causerie prononcée hier devant la Chambre d'immeuble de Hamilton, en Ontario.

M. Nicholson, qui est le ministre responsable des programmes fédéraux d'habitations, a souligné que l'efficacité de ces programmes a été tout particulièrement manifeste avec la construction des domiciles de Regent Park, à Toronto.

"Depuis 1957, a-t-il dit, 95 pour cent des familles qui ont vécu à Regent Park ont pu de-

ménager dans un meilleur logement, comme locataire ou propriétaire. Dans quelque 60 pour cent des cas, les familles ont utilisé très évidemment Regent Park comme tremplin pour régler toutes sortes de problèmes sociaux."

M. Nicholson a parlé encore des amendements apportés en juin dernier à la Loi nationale de l'habitation, amendements destinés surtout à aider les villes à entreprendre de vastes travaux de transformation des quartiers lépreux.

"Toutes les provinces et municipalités ont donné un appui très réel à cette initiative," a dit le ministre. Des réunions ont commencé d'ailleurs à travers tout le pays pour discuter de méthodes très précises pour faire disparaître les taudis.

M. Winters dit que le Québec est encore propice à l'investissement

NEW YORK — M. Robert Winters, président du conseil d'administration de la British Newfoundland Corporation (Brinco), a déclaré que les Américains désireux d'investir n'avaient rien à craindre du climat actuel régnant dans la province de Québec.

"Fondamentalement, les coeurs et les esprits du Québec sont en bonne santé et la croissance du sentiment nationaliste dans cette province ne doit pas empêcher d'agir qui que ce soit désireux d'investir dans les riches ressources ou les occasions d'affaires qui s'y trouvent", a dit M. Winters.

Ministre dans le gouvernement libéral de l'ancien premier ministre, M. Louis Saint-Laurent, M. Winters a traité des relations du Québec avec le reste du Canada et les a comparées avec les relations entre le Canada et les États-Unis.

Il avait pris la parole, au cours de la session d'ouverture du congrès annuel de l'Au-

dit Bureau of Circulations. M. Winters a continué, en disant: "Une certaine frustration et de l'irritation se manifestent chez les Québécois qui croient leur commerce et leur industrie dominés par les Canadiens de langue anglaise, tout comme le sentiment est très répandu que notre commerce et notre industrie sont dominés par les Américains".

M. Winters est également président de la Rio Tinto Mining Company of Canada Limited. Il a dit qu'il existait la meilleure volonté du monde entre le Canada et les États-Unis.

"Ce dont nous ne sommes pas tout à fait assurés, c'est que la compréhension de l'un par l'autre soit équivalente et nous ne considérons pas la bonne volonté sans une compréhension adéquate comme base suffisamment ferme sur laquelle nous pouvons construire pour de meilleures relations internationales dans l'avenir".

M. Winters dit que le Québec est encore propice à l'investissement

M. Winters a dit que les Canadiens étaient attachés aux principes de la libre entreprise. Mais au Canada tout comme aux États-Unis une tendance se manifeste de plus en plus qui veut que nos services publics essentiels appartiennent au gouvernement, bien que plusieurs de ces services soient encore aux mains d'entreprises privées et selon toute apparence, devraient y rester encore longtemps.

Réception pour les nouveaux étudiants

Les étudiants d'outre-mer de l'université McGill seront les invités d'honneur à une réception offerte par le Dr H. Roche Robertson et Mme Robertson, le mercredi 28 octobre, à quatre heures trente de l'après-midi, en la salle Redpath sur le campus. La réception a lieu chaque année pour accueillir les nouveaux étudiants d'outre-mer à Montréal et à l'université.

L'hôtel Windsor s'associe à Pick Hotels Corporation

Fred H. Shambarger, gérant général de l'hôtel Windsor, Montréal, et de l'hôtel Lord Simcoe de Toronto, annonce que ces deux hôtels viennent de s'associer à Pick Hotels Corporation, d'après une convention de franchise négociée avec Albert Pick, fils, président de la chaîne américaine d'hôtels et de motels de ce nom.

Ces hôtels canadiens sont les premiers à s'affilier à l'organisation américaine des États-Unis. Pick Hotels Corporation est une entreprise de famille fondée il y a 28 ans, qui exploite 35 hôtels et motels dans 17 États américains.

L'entrée des hôtels Windsor et Lord Simcoe dans l'organisation Pick les relie au réseau de réservations de Pick Hotels Corporation, ce qui leur permettra d'accepter des réservations au Windsor et au Lord Simcoe pour les hôtels et motels Albert Pick aux États-

Unis. Par contre, aux États-Unis, on pourra faire ses réservations aux hôtels Windsor ou Lord Simcoe dans n'importe quel hôtel, motel ou bureau de l'organisation Pick.

De dire M. Shambarger: "Nous croyons que par suite de cette affiliation il reviendra aux hôtels Windsor et Lord Simcoe une clientèle accrue, provenant par référence des nombreux hôtels et motels de la chaîne Pick. Des hôtels bien connus comme le Belmont Plaza à New York, le Pick-Fort Shelby à Detroit, le Pick-Nicollet à Minneapolis, le Pick-Carter à Cleveland, le Pick-Congress à Chicago et nos autres hôtels, motels et bureaux de vente dans les principales villes américaines nous fourniront une excellente représentation dans les grands centres, et servent de point de départ pour l'affluence des visiteurs américains au Canada.

BRINCO et HAMILTON A NOUVEAU EN VEDETTE

M. Smallwood reparle de ses câbles sous-marins

LONDRES — La question, vivement controversée, de la production d'électricité au Labrador et de son exportation vers les États-Unis est revenue sur le tapis, en Grande-Bretagne où est arrivé le premier ministre de Terre-Neuve avec l'intention de discuter avec une firme anglaise les moyens de transporter le courant du Labrador en Nouvelle-Angleterre grâce à des câbles en partie sous-marins.

Le premier ministre terre-neuvais a déclaré aux journalistes qu'il n'avait pas l'intention de reprendre les négociations avec le Québec à ce sujet. On se souvient que l'une des formules envisagées pour le transport de l'électricité qui produirait la BRINCO (British Newfoundland Corporation) aux chutes Hamilton prévoit le passage par le Québec des lignes à haute tension. Un accord n'est pas encore intervenu, BRINCO et le Québec ne s'entendant pas sur le prix.

A son arrivée en Grande-Bretagne, au sein d'un séjour de trois semaines en Europe, le premier ministre de Terre-

Neuve a beaucoup insisté sur le projet qu'il caresse de voir une société spécialisée lancer des câbles sous-marins qui éviteraient le détour par le Québec. M. Smallwood a déclaré notamment que de nombreux pays ont établi de telles liaisons avec succès et qu'il n'y a pas de raison que la chose ne se réalise pas au Canada. (Ndlr: Si M. Smallwood est bien cité dans la dépêche qui nous parvient de Londres, il affirme qu'il n'est pas prêt à reprendre les négociations avec Québec. Il convient de préciser que les négociations, car négociations il y eut, effectivement, se sont tenues entre le gouvernement du Québec, d'une part, et la BRINCO, d'autre part, à qui St-Jean a d'ores et déjà reconnu les droits d'exploitation des ressources énergétiques du bassin Hamilton. Or, du côté de la BRINCO — la chose nous a été confirmée à diverses reprises — la porte reste entrouverte. C'est également l'attitude du gouvernement du Québec dont le chef, M. Lesage, a fait des déclarations similaires.)

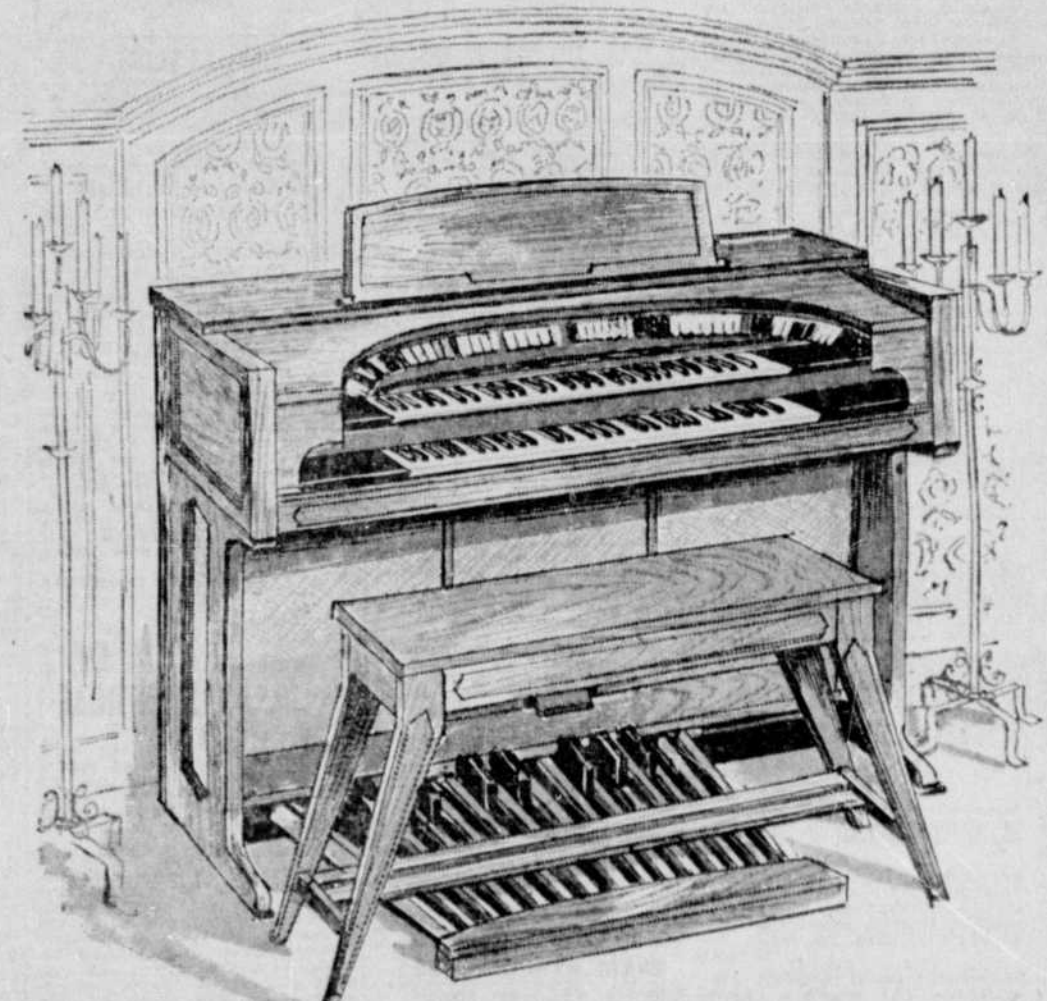
Le Québec n'a pas mis fin à la négociation

LONDRES. — M. Kierans, ministre du revenu, de passage à Londres, a regretté les déclarations de M. Smallwood à propos d'un projet qui lui semble important pour le Canada tout entier. Il a rappelé, dans un communiqué publié par la Maison québécoise, que le gouvernement Lesage était toujours prêt à poursuivre des négociations qui avaient été interrompues provisoirement sans plus.

Le communiqué du ministre du revenu précise qu'il n'a pas l'intention de discuter davantage cette question. M. Kierans se contente d'y dire que le projet des chutes Hamilton représenterait, une fois terminé, le plus important complexe hydroélectrique du monde et qu'il est dommage que M. Smallwood ait cru bon de faire les déclarations dans le sens que l'on sait.

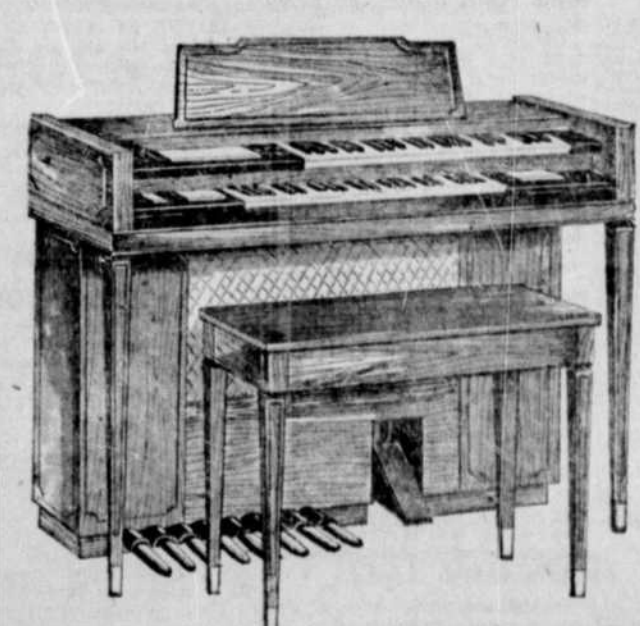
L'ORGUE CONN Theatre

COMPAREZ AVANT D'ACHETER

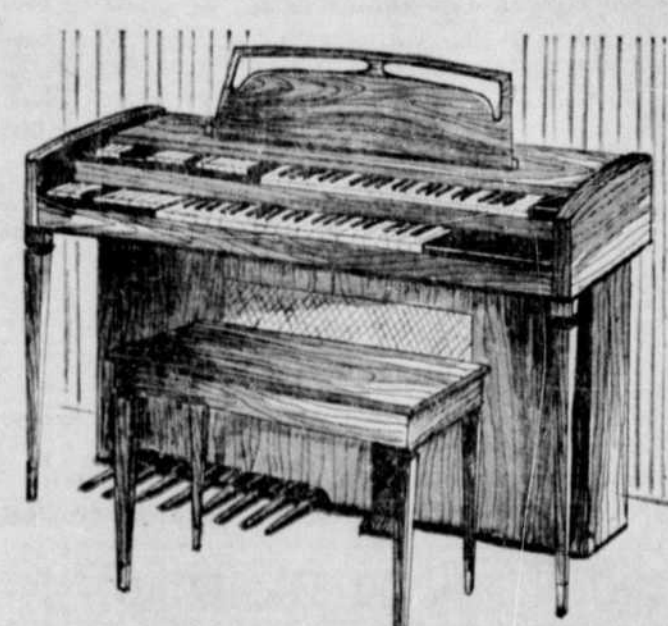


VOYEZ, ENTENDEZ, ESSAYEZ

Un passé recréé pour aujourd'hui. Fini l'orgue conventionnel ou blanc antique. Ton exclusif de CONN avec générateurs de son indépendants pour chaque tonalité. 2 claviers de 61 notes indépendants, son soutenu pour chaque touche, son soutenu séparément pour le pédalier, 25 notes, 26 différentes voix carillon inclus. Touches illuminées. Dimensions 42 1/2" de hauteur, 57" de largeur, 29 1/2" de profondeur.



MINUET



CAPRICE

● LEÇONS GRATUITES A CHAQUE ACHÉTEUR D'ORGUE
 ● UN AN DE GARANTIE SUR TOUTES LES LAMPES
 ● OUVERT LE SOIR AVEC RENDEZ-VOUS

Langelier VALIQUETTE

510 Ste-Catherine Est. T.él. 845-8111

HEURES D'AFFAIRES
 Ouvert de 9:30 A.M.
 jusqu'à 8:30 P.M.
 Ouvert les jeudis
 et vendredis jusqu'à 7:00 P.M.

La Cité de Ste-Foy a adjugé une émission de \$1,000,000.00, séries 20 ans

potins financiers

Les ventes et les prix étaient meilleurs, hier, sur la Bourse de Londres. Les transactions étaient loin d'être aussi sinueuses qu'habituellement sur les Bourses de Montréal et de Toronto.

La physionomie de Wall Street n'apparaissait, hier, moins soutenue que précédemment. L'indice des industriels de DJ clôturait 178 et plus bas à 879,72. Cette baisse augure mal pour nos stocks, ce matin.

Selon Bach & Co., "les rapports des 3ème trimestre pour la majorité des entreprises dépassent les espérances et tout porterait à croire que le prochain objectif des industriels de DJ soit 900 environ".

Imperial Oil Limited a gagné \$7,403,000 durant les premiers 9 mois de cette année, soit l'équivalent de \$1.81 l'action ordinaire et soit 11 p.c. de plus que durant la même période de l'an dernier.

A la suite de la grève à la GM, la production d'automobiles baissera fortement cette semaine, par rapport aux semaines précédentes.

Endicott Johnson Corp. des E.-U., serait intéressée à acheter une partie de l'actif de Mailman Corporation du Canada.

M. A.K. Stuart, président de The Electrolyseur Corp., a été président de Canadian Exporters Association.

Akaltcho Yellowknife réunira ses actionnaires, aujourd'hui, à Toronto et Fanny Farmers en fera autant à Rochester.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Offre de droits proposée à ses actionnaires par Home Oil Co.

Home Oil Company Ltd a notifié la Bourse de Montréal qu'elle se propose d'émettre en faveur de ses actionnaires des droits de souscrire à des débentures subordonnées, convertibles, 3 1/2 %. Chaque détenteur d'actions recevra 1 droit pour chaque action de la classe A ou B, en main, et 25 droits seront requis pour acheter \$100 de débentures. L'on s'attendait à ce que la date d'immatriculation soit environ le 12 novembre 1964. Les débentures seront convertibles en actions de la classe A de la compagnie. Le prix de conversion ne sera déterminé que quelque temps avant la date de l'envoi par la poste des droits. On se propose d'émettre entre \$20 millions et \$21 millions de débentures. L'offre ne sera pas effectuée avant que le prospectus complet ait été préparé au Canada et que l'enregistrement puisse entrer en vigueur aux E.-U.

Maints détails sur certaines entreprises de construction

La Société de Placements et Cie Ltée, membre des Bourses de Montréal et Canadienne et comprenant MM. H. Godin, M. Cazavan, P. Goyette, H. de L. Harwood, F. Jobin, A. Larocque et M. Ranger, vient de publier son bulletin mensuel. En plus d'une intéressante compilation de valeurs avec cours extrêmes, gains par action, rendement, etc., il y est mentionné par son auteur que "la F.W. Dodge Corp. (service de McGraw-Hill Inc. pour l'analyse des statistiques de construction) prévoit une nette reprise du logement ainsi qu'une progression du nombre de contrats signés en 1965. Les modifications techniques apparues récemment dans l'industrie de la construction ont conduit au remplacement graduel de certains matériaux par le ciment et les produits en béton. Les producteurs de ciment les mieux placés ont pu ainsi absorber de lourds excédents de capacité et pour la première fois depuis 1957 - agrandir leurs installations. Canada Cement construit une 9e usine à Brookfield, N.S., qui sera achevée en 1965. Les bénéfices par action pourraient s'améliorer sensiblement avec le taux d'utilisation de la capacité, en raison du rôle clé des fibres fixes dans le prix de revient et les prix s'affirmeront avec l'accroissement des ventes. A \$46, l'action, qui capitalise 152 fois le bénéfice de \$302 de 1963, a un rendement de 3,4% et offre d'intéressantes perspectives d'appréciation en capital. Trois des dix producteurs d'amiante du Canada - parmi lesquels Asbestos Corp. - ont majoré les prix de nombreuses fibres à partir du 1er janvier 1965. Il s'agit de la première augmentation depuis 1957. L'excédent de capacité, qui subsiste pour certaines catégories, a tendance à disparaître pour les fibres utilisées dans les produits en amiante-ciment. Les ventes ont été supérieures jusqu'à 45% aux prospectives de l'industrie Asbestos Corp. qui, au début de l'année, a fait l'acquisition des installations des Johnson's Cos, a décidé de suspendre l'arrêt de l'une des 2 usines prévu pour cet automne. La tendance à la hausse des prix et de la production, ainsi que la réduction des coûts attendue de cette intégration, contribueront à l'amélioration de la marge bénéficiaire d'Asbestos Corp. en 1965. A son niveau actuel de 24 1/2 l'action capitalise 26 fois le bénéfice projeté de \$0.95 pour 1964 et a un rendement de 4%. L'acquisition de nouvelles réserves de minerai (+67%) rend l'action attrayante en dépit de sa rentabilité réduite."

Le président de la Bourse de Toronto a parlé hier de "placements au Canada", etc.

The Advertising and Sales Executives Club de Montréal avait comme invité d'honneur hier au dîner, donné à la Salle Bonaventure de l'hôtel Reine Elizabeth, le Lt-général H.D. Graham, président de la Bourse de Toronto. On remarquait à la table d'honneur MM. Cyril H. Johnson, sr. vice-président et gérant de Swiss Corp. pour Canadian Investment Ltd., T. Harold Cummings, surintendant des placements à La Banque Royale du Canada, James Dodge, associé de Hodgson Robertson Laing & Co., J.H. Goldsmith, rédacteur financier au Montreal Star, J.S. O'Brien, gérant du placement au Montreal Trust Company, John B. Doran, commissaire de la Commission des valeurs mobilières de Québec, lieutenant-général Hogard D. Graham, président de The Toronto Stock Exchange, George L. van Koughnet, gérant de publicité et du développement de Seagram Overseas Corp. et président, ASECM, T.C. Flood, associé de Flood, Wittstock & Company, ce dernier a remercié le conférencier; K.J.C. Pyper, gérant du département des valeurs de The Royal Trust Company, Marcel Clément, rédacteur financier, Le Devoir, A. Shuve, gérant du département du placement de Crown Trust Company, A. Scott Fraser, associé de Larocque, Fraser & Co. Ltd, Russell Harrison, gérant régional de la Banque de Commerce Canadienne Impériale, Hans Lang, gérant de Crédit Suisse (Canada) Limited.

Il ressort de la conférence du lieutenant-général Howard D. Graham, président de la Bourse de Toronto, le plus grand marché après New York, "que les Canadiens doivent s'intéresser davantage à leur pays et y investir plus de leurs fonds. Ils doivent s'intéresser non seulement aux stocks et aux obligations, mais, encore, aux placements industriels, etc., et, ainsi, notre pays n'aura pas le triste honneur de voir au-delà de 60% de son industrie de fabrication contrôlée par des étrangers. Cela ne veut pas dire qu'il faut s'en prendre aux capitaux étrangers, bien qu'ils retirent de gros dividendes, etc., car on leur doit le développement de bien des ressources naturelles. Il est aussi à désirer, selon M. Graham, que les Canadiens investissent à l'étranger, afin d'accroître la renommée du Canada. A son dire, les journaux, le gouvernement, les bourses et l'industrie sont responsables de l'état de chose actuel au pays et tous se doivent de faire ressortir l'importance du capital de risque comme source de prospérité, tout en se souvenant, à notre opinion, que ce n'est pas tant les petites gens que les hommes d'affaires qui doivent risquer leur avoir, et, pour cela, que l'on n'hésite pas à entraîner notre jeunesse sur les meilleures occasions qu'il y a présente.

Marcel CLÉMENT

BOURSE DE MONTRÉAL

La place locale fait bon figure

MONTREAL. La majorité des groupes indexés accusaient des gains hier en Place locale au milieu d'une activité modérée.

Le virement industriel a été de 236,800 actions au regard de 818,100 mardi.

L'indice composé a gagné 0,3 à 157,3 et les gains avaient prédominé sur les pertes dans la proportion de 99 contre 87.

Aux industrielles: Rothmans a gagné 3/8 à 20 7/8 et Moore Corp. 3/8 à 56 1/8 cependant que Du Pont of Canada et Asbestos ont haussé de 14 à 58 1/4 et 23 3/4.

L'indice des services publics a atteint un niveau record de 148,2 à la faveur d'un gain de 0,3. Quebec Telephone a cédé 1/2 à 25 et Corporation de gaz naturel du Québec 1/8 à 11 5/8.

Les banques ont progressé. Royale a gagné 1/2 à 77 1/2 cependant que Nouvelle-Ecosse a perdu 1/2 à 75 1/2.

Les papeteries ont fléchi. Consolidated a cédé 1/2 à 43 1/2. Price Bros. 1/4 à 47 3/4 et Abitibi 1/8 à 14 7/8 cependant que Great Lakes a gagné 7/8 à 31 5/8 et Domtar 1/8 à 22 7/8.

Les métaux non ferreux ont progressé. Hollinger a pris la vedette, gagnant un point à 31. Noranda a cédé 1/2 à 49 3/4.

Bourse de Toronto

La physionomie du marché apparaît plus soutenue

TORONTO. Les valeurs spéculatives et les métaux non ferreux présentaient une tendance générale à la hausse hier à la faveur d'une reprise de dernière heure.

Le virement industriel a été de 3,522,000 actions au regard de 3,207,000 mardi, soit le plus important volume d'affaires enregistré dans ce secteur depuis le 25 août.

Great Lakes Paper a pris la vedette, gagnant un point à 31 1/2. D'autre part, Pacific Canadian a haussé de 3/4 à 53 1/2. Algoma Steel a gagné 1/2 à 74 dans le secteur des métaux non ferreux. Imperial Oil, Aluminium et Banque de Montréal ont gagné 1/2 chacun à 55 1/2, 33 1/2 et 68 1/2. Brazilian Tractor a été la valeur la plus active, gagnant cinq cents à \$4,50 sur un déplacement de plus de 46,000 actions.

Dominion Stores a cédé 1/4 à 22 1/2 et Abitibi 1/4 à 14 1/2. Consolidated Paper a cédé 1/4 à 43 1/2 et Walker-Gooderham 1/2 à 36.

Dans le secteur des valeurs spéculatives, Tormont a gagné 7/8 cents à 28. Nist 1/2 cent à neuf et Base Metals 1/2 cent à 25 sur un déplacement de plus de 230,000 actions. Alimex s'inscrivait à \$4,50, un nouveau sommet à la faveur d'un gain de 40 cents.

À noter...

Quebec Lithium Corporation vient de faire parvenir à ses actionnaires le 12 mois terminés le 31 août 1964. Selon M. André Beauchemin, Ing P, secrétaire trésorier, la grève de 5 mois à la Solbec Mines l'an dernier a eu des répercussions sur son profit net gagné, mais, après ajustement, le figure à 34 cents l'action, vs \$0,01 cent durant l'exercice financier antérieur. Cet ajustement tient compte du total des actions de l'entreprise dans les bénéfices nets gagnés par l'organisation Sullivan, soit ses compagnies affiliées ou associées. Ces bénéfices ne figurent pas entièrement dans la composition finale, mais il en est question comme renseignements pour les actionnaires. Il a été réalisé de beaux progrès dans la production du lithium par la corporation précitée, bien que le gros de ses résultats provient de ses placements à l'extérieur, pour le moment. L'entreprise n'en a pas publié son rapport annuel à la fin de novembre et ce dernier contiendra maints autres renseignements pour les actionnaires.

Cours des changes

Afrique sud, rand 1.504
Allemagne, deut. mark 27063
Angleterre, livre 2.9927
Argentine, peso 0.078
Australie, livre aust. 2.401
Autriche, schilling 0.418
Belgique, franc 0.218 1/2
Brésil, cruzeiro 0.008
Chili, escudo 3.393
Danemark, couronne 1.551
Espagne, peseta 16825
France, franc 21943/16
Hollande, florin 2.990
Italie, lire 0.017213
Japon, yen 0.02995
Mexique, peso 0.9813
New York, dollar 1.0717/32
Norvège, couronne 0.501
N.-Zélande, liv. N-Z 2.927
Perou, sol 0.402
Suède, couronne 2.084 1/2
Suisse, franc 2.49125/32
Tchécoslovaquie, cour. 1528
Venezuela, bolivar 2.403

Cours du dollar

MONTREAL, PC - Le dollar américain était inchangé hier à \$1.07 1/2.

Le Livre sterling était inchangé à \$2.99 3/16.

NEW YORK, PC - Le dollar canadien a gagné hier 1/4 à 93 1/2 au regard de 93 mercredi dernier.

Le Livre sterling était inchangé à \$2.78 1/4.

Fruits et légumes

MONTREAL, PC - Voici telle que publiée par le service d'horticulture du ministère provincial de l'Agriculture la liste des prix payés aujourd'hui aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands au marché central de Montréal.

Pommes: Wolfe River \$2 le minot, Lobo et McIntosh \$2.50 à \$2.75. Wealthy \$2, tombées \$1.50. Fameuses \$2, le minot.

Retenues: 40 la douzaine de paquets, \$1 à \$1.25 les 50 livres.

Brocoll: \$1.75 à \$2 la douzaine.

Carottes: 50 à 55 la douzaine, 90 à \$1 les 50 livres, en cello \$1.75.

Celeri: \$2.25 à \$2.75 les caquets.

Chicorée et escarole: 75 à \$1 le paquet.

Choux: 65 à 75 les 50 livres, rouges ou Savoie \$1.25 la douzaine.

Choux de Bruxelles: \$2.75 à \$3 les 16 pintes.

Choux chinois: \$1 à \$1.25 le caquet.

Choux-fleurs: \$1 à \$1.25 la douzaine.

Citrouille: \$2 à \$3 la douzaine.

Courges: \$1 la douzaine, Hubbard \$2 à \$2.50 la douzaine, Pepper \$1.25 le minot.

Epinards: 90 à \$1 le minot.

Laitue: Iceberg \$1.50 à \$2 le caquet.

Navets: \$1 à \$1.25 les 50 livres.

Oignons: jaunes \$1.25 à \$1.75, rouges \$2 les 50 livres, à bottelage, 75 la douzaine de paquets.

Patates: \$1 les 50 livres, lavées \$1.50 le minot.

Panais: \$2.50 le minot.

Persil: 60 la douzaine de paquets.

Salsif: \$1.50 la douzaine.

Tomates: Rouges \$1.50, Raies \$1.75 à \$2.00, vertes .50 la boîte.

A 5 1/2% et 5 3/4%

La cité de Ste-Foy, comté de Québec, a vendu, récemment, un syndical formé de Grenier, Ruel & Cie Inc., La Banque Provinciale du Canada, J. L. Lévesque & L. G. Beau-bien Ltée, Bélanger Inc., Florido Matteau Inc., Jacques Lé-garé & Cie Ltée, à un prix de 97.71, \$1,000,000, d'obligations remboursables en séries en 20 ans. L'émission comprend \$277,000 de titres à 5 1/2% 1965-74 et \$723,000, à 5 3/4% 1975-84. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.9672%. L'emprunt comporte un solde de \$326,000 à renouveler en 1984 pour un terme additionnel de 20 ans.

Asbestos Corp.

En faveur de plus de renseignements sur les pays communistes

Campbell, vice-président de la Asbestos Corporation Limited, a déclaré hier que le gouvernement canadien devrait mieux renseigner les hommes d'affaires canadiens sur les données commerciales des pays communistes.

Il a déclaré à la 21ème réunion annuelle de la Canadian Export Association que les hommes d'affaires canadiens ont besoin de renseignements sur un pays comme la Russie qui peut devenir un redoutable concurrent s'ils veulent faire des projets à long terme.

"Le problème actuel est que nous ne savons pas ce que des pays comme la Russie ont l'intention de faire sur les marchés internationaux" a-t-il ajouté.

M. Campbell a aussi suggéré que les manufacturiers industriels canadiens devraient s'efforcer de perfectionner davantage la machinerie minière.

Il a précisé que sa compagnie importe une grande partie de son équipement parce que les manufacturiers canadiens ne peuvent le fabriquer ou lorsqu'il le fabrique, l'équipement est de qualité inférieure.

M. V. O. Marquez, vice-président de la Northern Electric Company, a déclaré aux 300 délégués que le design industriel est extrêmement important dans les exportations destinées à d'autres régions du monde que l'Amérique du nord.

2 dividendes pour Aluminium Limited

Le Conseil d'Administration de l'Aluminium Limited s'est réuni hier et a décidé le versement d'un dividende trimestriel de 42 cents par action, en devises canadiennes, pour les actions privilégiées, convertissables et rachetables, à 4 1/2% de dividende cumulé, d'une valeur au pair de \$40. Le dividende sera versé le 15 janvier 1965 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres le 6 novembre 1964. Il s'agit d'une augmentation de cinq cents par action comparativement au dividende trimestriel de quinze cents (E.U.) régulièrement versé depuis le 1er trimestre de 1960.

Le montant annuel des dividendes a été de soixante-cinq cents par action depuis le 1er novembre 1964. La fin de cette année là, un dividende supplémentaire de dix cents ait été versé.

Membre du Conseil d'Administration de la GREAT-WEST



Me C. Antoine Geoffrion, c.r.

La Great-West, compagnie d'assurance-vie, est heureuse d'annoncer que Me C. Antoine Geoffrion, C.R., de Montréal, a été nommé membre de son Conseil d'Administration. Me Geoffrion est associé principal de l'étude légale Geoffrion et Prud'homme.

NOMINATION AUX DISTILLERIES MARCHAND, LIMITEE

C'est en mai dernier que la corporation avait fait sa transaction antérieure sur le marché des obligations. Elle avait vendu alors 971,500 de titres à 5 3/4-6% séries 15 ans, au prix de la finance avait été de 6.1395%.

Datées du 1er novembre 1964, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er novembre 1965 au 1er novembre 1984 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Le capital et l'intérêt semi-annuel (1er mai et 1er novembre) sont payables à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec, et au bureau principal de la même banque à Toronto. Autorisé par les règlements Nos V-5, 764, 777, 782, 783, 796, 800, 801, 811, 815, 816, 819, 824, 825, 844 et 846, l'emprunt est contracté pour le renouvellement du solde non amorti de \$690,000, sur un emprunt original de \$80,000, autorisé par le règlement V-5 pour un terme de 40 ans, mais émis en 1949 pour un terme de 15 ans seulement pour des travaux d'aqueduc, d'égoûts, de voirie, etc.

L'évaluation impossible de la cité, pour 1964, s'élève à \$150,000,000, y compris \$31,000,000 pour les compagnies. Le 31 décembre 1963, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$17,554,700, dont \$9,739,850, pour les services publics. Ces chiffres ne sauraient comprendre l'émission de \$971,500, datée du 1er juin 1964. La population de la cité est d'environ 42,000 âmes.

COMPTABLES AGRÉÉS

Lucien Dahmé, C.A. Gilles Ménard, C.A.

Comptable agréé Comptable Agréé

132 ouest, rue St-Jacques 3310, ave Maplewood, appl. 9

Chambre 813 - 849-2071 Montréal, Qué. RE. 7-9725

PROVOST & PROVOST VIAU & ROBIN

Comptables agréés Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A. Lucien D. Viau, C.A.

Syndic, Licencié H. Lionel Robin, C.A.

ROLAND PROVOST, C.A. Jacques R. Chadiou, C.A.

2596, boul. Rosemont Armand H. Viau, C.A.

RA. 2-1109 PO. 9-3871

4926, ave Verdun Verdun

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

E. H. Knight & Co.

Comptables agréés

Maurice Samson, O.R.E., C.A. Lucien P. Bélair, C.A.

Paul E. Ronnier, C.A. Paul Gauthier, C.A.

Consilia: Maurice Chartré, C.A. A. Emile Beauvais, D.S.C., C.A. Gérard Marceau, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI

132 OUEST, ST-JACQUES, MONTREAL 842-4691

Bourse de New York

Lourdeur des cours à Wall Street

NEW YORK. - Le marché a légèrement décliné hier par suite d'une prise de bénéfices après s'être maintenu à la hausse durant les trois séances précédentes.

Le virement a été de 5,200,000 actions au regard de 5,140,000 mardi.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 1.78 à 879.72.

Si les industriels présentaient une tendance générale à la baisse, les chemins de fer néanmoins accusaient des gains et les services publics présentaient une allure stable.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 80 valeurs était inchangée à 331.5.

Les sidérurgiques, les automobiles, les constructions électriques, les transports aériens, les aéronautiques et autres ont légèrement décliné. Par contre, les métaux non ferreux ont légèrement progressé.

Container Corp. a cédé 1/8 à 34 1/2 sur un déplacement de 253,700 actions.

GM a cédé 5/8.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Aluminium et Canadian Pacific ont gagné 3/8. Distillers Seagrams et Domes Mines 1-8. International Nickel a haussé de 1/4 cependant que Granby Mining a perdu 3/4 et McIntyre Porcupine 1/4.

Le colonel Sarto Marchand

On annonce l'élection du lieutenant-colonel Sarto Marchand, E.D., A.D.C., au poste de président du Conseil d'Administration des Distilleries Marchand, Limitée. Cette nouvelle société, véritablement canadienne-française, dont le président est Monsieur Maurice Marchand, vient de lancer sur le marché québécois le "Gros Gin Marchand", un gin de génie de haute qualité. Le colonel Marchand est également président des Distilleries Melchers Limitée, la seule autre distillerie contrôlée par des Canadiens-français. Aide de camp du lieutenant-général, il est aussi président du Conseil d'Expansion Economique.

Le problème actuel est que nous ne savons pas ce que des pays comme la Russie ont l'intention de faire sur les marchés internationaux" a-t-il ajouté.

M. Campbell a aussi suggéré que les manufacturiers industriels canadiens devraient s'efforcer de perfectionner davantage la machinerie minière.

Il a précisé que sa compagnie importe une grande partie de son équipement parce que les manufacturiers canadiens ne peuvent le fabriquer ou lorsqu'il le fabrique, l'équipement est de qualité inférieure.

M. V. O. Marquez, vice-président de la Northern Electric Company, a déclaré aux 300 délégués que le design industriel est extrêmement important dans les exportations destinées à d'autres régions du monde que l'Amérique du nord.

CRÉDIT DU NORD INC.

844-9371 COURTIER en VALEURS

57 ouest, rue ST-JACQUES, MONTRÉAL

THE MERCANTILE BANK OF CANADA

affilié à la FIRST NATIONAL CITY BANK

Bilan sommaire

ACTIF au 30 sept. 1964 au 30 sept. 1963

Caisse et banques	\$ 27,689,500	\$ 31,527,840
Titres:		
Fonds d'État à court terme	\$ 5,347,385	
Fonds d'État à long terme	4,018,153	
Autres titres	334,270	9,699,808
Prêts à demande et acceptations bancaires	13,210,104	13,205,903
Prêts courants et escomptes	71,337,934	65,249,903
Acceptations et lettres de crédit - contrepartie du passif	2,661,574	1,467,451
Divers	253,282	524,422
	\$124,852,202	\$125,448,702

PASSIF

Dépôts:		
à court terme	\$34,447,531	
à terme	82,454,588	\$116,962,419
Acceptations et lettres de crédit	2,661,574	1,467,451
Divers	253,209	265,366
Capital versé	4,000,000	4,000,000
Fonds de réserve	1,000,000	4,000,000
	\$124,852,202	\$125,448,702

SIÈGE SOCIAL: BUREAU DE MONTRÉAL: BUREAU DE TORONTO: BUREAU DE WINNIPEG: BUREAU DE CALGARY: BUREAU DE VANCOUVER: 461 Queen Victoria 460 Queen Victoria 210 Bay Street 244 Paragon Ave. 700 - 9th Avenue S.W. 840 Burrard Street

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

A L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS



Jean-Guy Duquette

L'Assurance-Vie Desjardins est heureuse de présenter M. Jean-Guy Duquette, à titre d'instructeur-secrétaire pour son nouveau bureau de Montréal-Chambly.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes.

NOMINATION



Mme Bronson Culver

Monsieur Irwin Feldman, Vice-Président de Designs for Business de Canada Limited, service de décorations intérieures, industriel des arts graphiques, est heureux d'annoncer la nomination de Mme Bronson Culver, au poste de conseillère et directrice des Relations Publiques.

Titres au comptoir

Table of over-the-counter securities, including columns for stock names and prices.

AMERICAN STOCK Exchange

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of American stock market data, including columns for stock names and prices.

Fonds mutuels

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of mutual fund market data, including columns for fund names and prices.

Cours des huiles

Cours fournis par High, Mackay & Company

Table of oil market data, including columns for oil types and prices.

INDICES à MONTREAL

INDICES à MONTREAL

Table of Montreal indices, including columns for index names and values.

INDICES à TORONTO

INDICES à TORONTO

Table of Toronto indices, including columns for index names and values.

INDICES à MONTREAL

INDICES à MONTREAL

Table of Montreal indices, including columns for index names and values.

INDICES à TORONTO

INDICES à TORONTO

Table of Toronto indices, including columns for index names and values.

Mines Hors-Listes

G. E. LESLIE & CO. Members of the Montreal Stock Exchange

Table of off-listed mining stocks, including columns for stock names and prices.

GÉRARD PARIZEAU, LTÉE

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q. TEL. 842-3451

Jeux olympiques

Le coureur éthiopien Abebe Bikila gagne le marathon

- Deuxième médaille d'or de Peter Snell
- Valery Brumel l'a emporté de justesse
- Des Canadiens en finale, pour le kayak
- Supériorité des Etats-Unis en athlétisme

TOKYO — Le coureur éthiopien Abebe Bikila a remporté aujourd'hui le marathon olympique, sous les applaudissements d'une foule de 500.000 personnes. Il est le premier athlète à gagner à deux reprises cette dure épreuve.

De son côté, le Néo-Zélandais Peter Snell, a décroché sa deuxième médaille d'or dans le 1.500 mètres, à la clôture des épreuves d'athlétisme à Tokyo.

Le Russe Valery Brumel a gagné la médaille d'or du saut en hauteur que de nouveaux records mondiaux ont été établis dans les trois courses de relais dont deux ont été remportées par les Etats-Unis et une autre par la Pologne.

Les pays du Commonwealth se sont assurés trois des cinq médailles d'or du yachting. La meilleure performance canadienne a été celle du yacht de 5,5 mètres de Sandy MacDonald de Westmount qui s'est classé en 7e place. L'Australie a gagné la régata du 5,5 mètres tandis que Durward Knowles des Bahamas a obtenu le championnat de la catégorie Star. La Nouvelle-Zélande a reçu la médaille d'or du Flying Dutchman, le Danemark, celle du Dragon, et l'Allemand Willi Klauweide, celle du Finn.

tres et le mille, a partagé la vedette avec Bikila lorsqu'il est devenu le premier athlète depuis 44 ans à décrocher les médailles d'or du 800 et du 1.500 mètres.

Snell, un vendeur de tabac âgé de 25 ans, a remporté facilement le 1.500 mètres en 3:38,1, terminant 1,5 seconde avant le Tchèque Joseph Odložil et le Néo-Zélandais John Davies. Odložil a obtenu la médaille d'argent parce qu'il a devancé Davies d'un cheveu à la ligne d'arrivée. Le temps d'Odložil et de Davies est de 3:39,6.

Alan Simpson, de Grande-Bretagne, a terminé quatrième, assuré ainsi au Commonwealth trois des quatre premières places. Le cinquième a été l'Américain Dyrrol Burleson. Il a enregistré un temps de 3:40,0.

14 médailles aux Américains

Les Etats-Unis se sont mérités des médailles d'or dans les courses à relais masculin du 400 et du 1.600 mètres, portant ainsi à 14 le nombre des médailles d'or conquises par les Américains dans les épreuves d'athlétisme. A Rome, il y a quatre ans, les Américains avaient reçu deux médailles de moins.

Les équipes masculines américaines ont obtenu 12 médailles et les équipes féminines, deux. A Rome, les hommes en avaient remporté neuf et les femmes, trois.

L'honneur de l'URSS a été sauvé dans les épreuves d'athlétisme grâce aux célèbres sœurs Press, Tamara et Irina, ainsi qu'à Brumel. Ces trois athlètes ont conquis quatre des cinq médailles d'or que l'Union soviétique a obtenues dans le secteur principal des Jeux olympiques. A Rome, l'URSS avait rafflé 11 médailles d'or uniquement dans les épreuves d'athlétisme.

Aujourd'hui, Brumel a affecté le plus haut saut avec un bond de sept pieds, 1 3/4 pouce. L'Américain John Thomas a atteint la même hauteur mais Brumel a obtenu la médaille d'or parce qu'il a réussi en moins d'essais.

De solides coureurs

Les Américains Bob Hayes et Henry Carr, détenteurs de médailles d'or, ont aidé les équipes américaines à gagner les courses de relais.

Hayes, qui s'est mérité le titre de coureur le plus rapide au monde en remportant de 200 mètres, a pris la relève alors que son équipe trainait à une dizaine de pieds à l'arrière et est parvenu à distancer de six pieds les autres concurrents pour établir un nouveau record mondial du 40 mètres en 39 secondes.

La Pologne et la France ont enregistré un temps de 39,3 mais la médaille d'argent a été attribuée à la Pologne, la France recevant celle de bronze.

Paul Drayton a pris le départ chez les Américains, suivi de Gerry Ashworth et de Dick Stebbins. Grâce à Hayes, l'équipe a pu briser le record mondial de 39,1 établi aux Etats-Unis en 1961 et reconquérir le titre olympique que les Américains avaient perdu à la suite d'une passe illégale du bâton en 1960.

Record du 1,600 mètres

Carr, vainqueur du 200 mètres, a couru le dernier parcours du 1.600 mètres et a contribué à établir un record mondial de 3:00,7. L'équipe britannique est arrivée en deuxième place, à 15 pieds derrière les Américains. Le record précédent de 3:02,2 était détenu par les Américains depuis les Olympiques de Rome.

Les Britanniques ont enregistré un temps de 3:01,6 et l'équipe de Trinidad-Tobago, de 3:01,7. Ces deux temps sont également meilleurs que celui de l'ancien record.

Déception

Les Américains, qui alignaient dans les relais 400 mètres féminin des athlètes telles que Wyomia Tyus et Edith McGuire qui détenaient des médailles d'or, s'attendaient bien de rééditer le triomphe remporté à Rome en 1960.

Toutefois, leur espoir a été trompé par l'équipe polonaise qui a établi un nouveau record mondial en 43,5. Les Américaines ont terminé en 2e place en 43,9 et la Grande-Bretagne en 3e avec un temps de 44,0. Le record mondial précédent de 44,3 avait été atteint par les Américaines en 1963.

Le Néo-Zélandais Snell a gagné le 1.500 mètres par une quinzaine de verges sur son plus proche concurrent. Il a mis 2,5 secondes de plus que le record mondial de 3:36,5 établi par l'Australien Herb Elliott aux Jeux de Rome.

La performance de Snell équivalait à la course du mille en 3:55,1. Après l'épreuve, Snell a déclaré qu'il avait triomphé plus facilement que lorsqu'il avait dû affronter Bill Crothers de Toronto dans le 800 mètres.

Une tactique éprouvée

Une foule d'environ 80.000 personnes a assisté à la belle course de Snell. Le Néo-Zélandais a recouru à ses tactiques habituelles. Au bout des premiers 50 mètres, il s'est laissé glisser en queue du peloton des neuf coureurs pour remonter en 6e position au 400 mètres qu'il a couru plutôt lentement. Il a par après grimé en 4e place au 800 mètres pour finalement décrocher à 1.200 mètres et laisser ses concurrents loin derrière lui.

Le Français Miché Bernard, qui a terminé en 7e position, a accusé Snell et le Polonais Witold Baran de l'avoir presque rejeté en dehors de la piste. "Il y a eu beaucoup de bousculades et de coups de pied au cours de l'épreuve et j'ai écopé d'une éraflure", a commenté Bernard.

Snell a été le seul athlète à se mériter deux médailles d'or pour les épreuves sur piste. La Russe Tamara Press a décroché pour sa part deux médailles d'or dans les compétitions d'athlétisme.

Lorsque Snell et Davies ont reçu leurs médailles, c'était la première fois que la Nouvelle-Zélande obtenait deux médailles dans une épreuve olympique depuis que les Jeux ont recommencé en 1896.

Le mille en 3 : 50

Snell a déclaré qu'il entend se maintenir en pleine forme durant encore une couple de mois afin de participer à deux compétitions qui doivent se dérouler en Nouvelle-Zélande. Snell a révélé qu'il nourrit l'ambition de courir le mille en 3:50 minutes.

Snell détient déjà le record mondial du mille en 3:54,4.

En ce qui concerne les Olympiques de 1968 qui auront lieu au Mexique, Snell a déclaré qu'il n'est pas question qu'il aille à cette époque défendre ses titres.

Bikila, de son côté, a déclaré qu'il se rendra à Mexico et qu'il remportera une troisième médaille d'or du marathon "parce que l'altitude de Mexico est la même que celle d'Addis Abeba, sa ville natale."

Courir 26 milles : un jeu

L'Ethiopien, qui mesure cinq pieds et 10 pouces, avait

l'air aussi reposé et enjoué à la fin de la longue course que lorsqu'il avait commencé.

Il a été acclamé tout le long des rues et il a soulevé des éclats de rire dans l'assistance lorsque, la course terminée, il s'est mis à faire des mouvements de gymnastique, se touchant les oreilles et pédalant sur le dos. Ses exercices terminés, Bikila s'est levé pour accueillir, les bras levés, l'ovation des milliers de spectateurs.

Bikila, qui ne fume pas et ne boit aucune liqueur alcoolisée, se contente de glucose et de jus de fruit durant la période d'entraînement.

Lorsqu'on lui a demandé pourquoi il avait couru pieds nus à Rome, il a répondu: "Tout simplement pour en faire un événement historique." De plus, dit-il, j'étais habitué à cette époque à marcher pieds nus mais maintenant je préfère courir avec des souliers."

1ère médaille du Japon

A un certain moment durant le marathon, il a semblé que le Japon pourrait obtenir une médaille d'argent. Tsuburaya était alors en 2e position, suivi 25 verges plus loin par le Britannique Heatley. Ce dernier s'est rapproché à cinq verges du Japon pour le dépasser dans le dernier tour. Heatley a couru en un temps de 2:16:19,2 et le Japonais en 2:16:22,8. C'est la première médaille que le Japon a gagnée dans les épreuves d'athlétisme.

Les trois concurrents suivants ont été le Britannique Brian Kirby en 2:17:02,4, le Hongrois Josef Suetto en 2:17:44,8 et Edelsen en 2:18:12,2.

Bikila a, par sa victoire, brisé son propre record olympique de 2:15:14,2.

Il n'existe aucun record mondial officiel pour le marathon parce que les difficultés varient d'un endroit à l'autre mais le temps le plus rapide a été enregistré cette année par Heatley en 2:13:55.

L'Australien Ron Clarke, qui participait à sa troisième course sur longue distance, est arrivé de en 2:20:26,8. Clarke était arrivé neuvième dans le 5.000 mètres et troisième dans le 3.000 mètres.

Un duel en hauteur

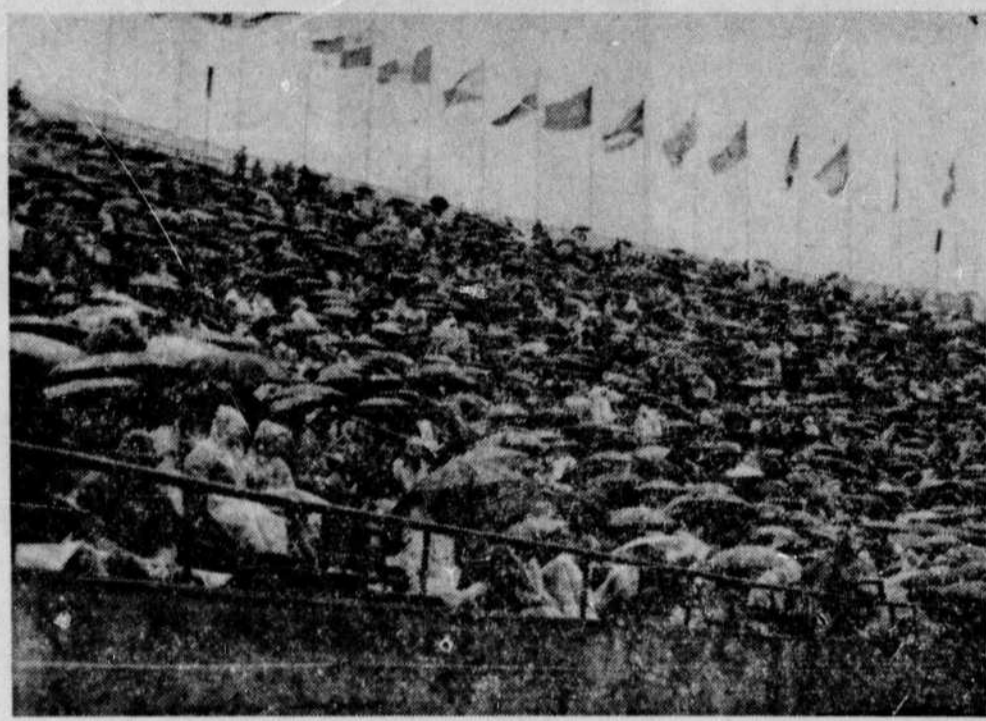
Le saut en hauteur a été l'occasion d'un beau duel entre le Russe Brumel, détenteur du record mondial, et l'Américain Thomas. Brumel et Thomas ont sauté à 7 pieds 1 3/4 pouce dès la première tentative mais Brumel l'emporta parce qu'il avait réussi plus tôt à sauter du premier coup par-dessus la barre à sept pieds un pouce tandis que Thomas avait été obligé de faire deux essais.

La barre a été élevée à 7 pieds 2 3/4 pouce mais ni Brumel ni Thomas n'ont pu la franchir. "J'ai été déçu par les essais," a commenté Thomas très déçu. "C'est dur de perdre de cette façon. En tout cas, j'ai fait mon possible et si je n'ai pas contenté tout le monde je me suis contenté moi-même. C'est ce qui est important."

Le jeune Américain — il est âgé de 23 ans — souhaitait ardemment remporter la médaille d'or qui lui avait été soufflée au nez à Rome par un autre Russe, Robert Shavlakadze.

Thomas souffre d'une hernie et il projette de subir une intervention chirurgicale lorsqu'il retournera aux Etats-Unis.

Dans la bataille pour les médailles d'or, l'URSS a récolté un autre trophée dans les épreuves de gymnastique pour les femmes.



La pluie, à Tokyo, n'empêche pas les sportifs d'assister aux épreuves des Jeux olympiques. Voici une vue générale des tribunes du stade olympique recouvertes d'une mer de parapluies.

La répartition des médailles

TOKYO — Bilan des médailles à l'issue de la journée du 21 octobre

	Or	Arg.	Br.
Etats-Unis	34	25	27
URSS	19	19	26
Japon	10	1	7
Hongrie	3	5	4
Allemagne	6	16	15
Italie	6	2	8
Australie	4	12	1
Grande-Bretagne	4	12	1
Pologne	1	5	2
Bulgarie	1	3	4
Tchécoslovaquie	3	4	3
Nouvelle-Zélande	2	0	2
Finlande	1	0	1
Turquie	2	3	1
Roumanie	2	2	1
Danemark	2	0	2
Belgique	2	0	0
Hollande	1	2	4
Yougoslavie	1	1	1
Bahamas	1	0	0
France	0	5	6
Suède	0	2	4
Trinité	0	1	2
Corée	0	1	4
Suisse	0	1	4
Tunisie	0	1	1
Argentine	0	1	1
Cuba	0	1	0
Iran	0	0	2
Ghana	0	0	1
Israël	0	0	1
Kenya	0	0	1
Mexique	0	0	1
Nigeria	0	0	1
Uruguay	0	0	1

Echos de Tokyo

TOKYO — La jolie Anglaise la blonde Mary Rand est la seule athlète à avoir remporté des médailles. Elle y a même été à Tokyo la série complète ajoutée un record du monde. Elle remporta l'épreuve du saut en longueur d'abord, puis termina deuxième du pentathlon féminin et mercredi pour la dernière journée fit partie du relais 4 x 100 qui prit la troisième place.

"Je n'ai pas été jusqu'à sentir pour éviter la médaille d'argent, ajoute-t-elle avec le sourire qui ne la quitte pas depuis le début des jeux, mais j'étais tentée de le faire pour ma collection. Il n'y avait que la médaille de bronze qui m'intéressait."

Dans l'excitation qui suivit la victoire surprise des Polonaises sur les Américaines dans le relais 4 x 100 mètres, un reporter des émissions étrangères de la radio japonaise s'embrouilla un peu dans la géographie européenne. Il tendit

Canadiens en finale du canoë-kayak

TOKYO — Le Canada participera aux finales du canoë-kayak.

Le Montréalais Paul Stahl, d'origine allemande, a donné au Canada sa première victoire dans les courses de canoë en se classant premier dans la demi-finale tenue aujourd'hui.

Stahl a devancé de près de trois secondes son plus proche concurrent, le Tchèque Jan Jiran. Stahl a accompli le parcours du 1.000 mètres canot monoplace en 4:55,79.

De leur côté, Andor Elbert et Fred Heese, également des Montréalais, sont arrivés en deuxième place dans l'épreuve du canoë bi-place. Ils ont été

devancés par l'équipe hongroise formée de Antal Hajb et Arpad Soltesz. Les Hongrois ont mis un temps de 4:35,30 et les Canadiens 4:38,18.

Dans la catégorie du kayak monoplace, Arpad Jim Simonyik de Montréal, est arrivé 4e et ne prendra pas part à la finale.

Dans le kayak bi-place, Mike Brown de Montréal et Gabor de Toronto, ont perdu la 3e position par une demi-seconde. Ils ont été devancés par la Roumanie, le Danemark et l'Italie. Eux non plus ne seront pas admis à la finale.

"En dépit de sa belle performance d'aujourd'hui, on me concède à Stahl que très peu de chance de décrocher la médaille d'or pour l'épreuve du canot monoplace. Cette compétition avait été gagnée par un Canadien la première fois qu'elle avait été inscrite aux Olympiques. C'était en 1928, aux Jeux de Berlin. Le vainqueur avait été Francis Aymot d'Ottawa.

DÉSALTÉRANTE... après les quilles comme en toute occasion... Dites Donc Dewar

BIÈRE
Dewar
ALE

UN WHISKY CANADIEN
Un des 3 Grands Whiskys Canadiens
EXPORTES AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY LTD

la prochaine fois demandez WHITE HORSE le scotch léger et agréable

Le canadien annule, 5-5 et passe seul en tête

• Ralliement de cinq buts du Tricolore au deuxième vingt

• Deux buts pour R. Backstrom

par Roger LABONTE

Les amateurs de la métropole ont eu l'opportunité hier soir au forum de réajuster de meilleure façon la puissance dont pourra faire preuve le Canadien cette saison dans la course au championnat de la ligue nationale. Le tricolore a annulé 5 à 5 avec les Black Hawks de Chicago au terme d'une partie marquée de jeux rudes et de pousses de part et d'autre.

Après avoir regagné leur chambre en déficit de trois filets, à la fin de la première période, les hommes de Toe Blake sont revenus plus forts que jamais dans la partie pour réellement prendre les choses en mains à compter du second engagement.

Les Canadiens ont si bien fait que la production des Hawks a été limitée à un seul but au cours de cette période pendant que l'équipe locale enregistrait cinq filets pour ainsi prendre une légère avance d'un but.

A la troisième, les Canadiens ont continué à multiplier les attaques en zone des Hawks, mais un subtil relâchement de leur part, peu avant la fin, a donné une dernière chance aux Hawks d'égaliser, ce qui effectivement se produisit.

La joute d'hier soir a aussi permis à l'amateur de se rendre compte que les Hawks n'ont rien perdu dans leur échange impliquant Ab McDonald, contre lequel il obtenait les services de Doug Mohs. Ce dernier est un joueur de hockey de grande expérience qui apporte plus d'assurance à la ligne bleue des Hawks portant déjà bien pourvue.

Les jeunes Stanfield et Dennis Hull qui ont fait quelques apparitions sur la glace ont fait bonne figure dans l'ensemble et avec les Esposito, Brennan, Robinson et Maki qui jouent de l'excellent hockey, il est certain que Chicago sera de nouveau dans la course au championnat.

La première période a débuté à un rythme de séries éliminatoires mais les belles pièces de jeu ne devaient pas durer. Les amateurs ont assisté à du jeu erratique de la part du Canadien.

Les Black Hawks profitèrent de cette pierre tenue du tricolore pour enfilier deux buts et ainsi prendre l'avance dans le match.

L'ouverture de la période Yvan Cournoyer avait joué de malchance en dirigeant un lancer sur le poteau des buts gardés par Denis Desjardis. Peu de temps après, une charge des Hawks conduisit au premier filet, marqué par Eric Nesterenko assisté de Hay et Mohs. Charlie Hodge s'est montré faible sur ce premier but, bien que celui-ci ait été marqué à la faveur d'un début de mêlée devant ses filets.

Le Canadien a tenté par la suite de s'adapter au rythme que forçaient les Hawks et c'est Robert Rousseau qui devait se signaler en venant à un cheveu de procurer l'égalité à un amateur du Canadien. Mais il semble qu'il ait un peu trop longtemps jonglé avec le disque devant les filets de Desjardis. Rousseau s'est montré encore une fois dangereux devant Desjardis, avant la fin de la période initiale, faisant preuve de malchance à chaque occasion.

Ralliement
Les Canadiens sont véritablement passés à l'attaque au cours de la deuxième période.

Le Tricolore a virtuellement assiégé la fortresse des Hawks, forçant ces derniers à commettre des erreurs.

Au premier changement, Blake a envoyé sur la glace le pointage peu après, captant Ralph Backstrom qui ouvrait une passe de Laperrière qui se tenait à la pointe.

Backstrom a marqué un second but au cours de cette période, cette fois sans aide, à 18:21, quelques 8 secondes après un but magnifique de Laperrière, également seul.

Mais cette poussée du tricolore qui a conduit à la production de cinq filets au cours de ce second engagement, devait être marquée d'une épreuve de force physique avec les Hawks. C'était le jeune Fred Stanfield qui avait ouvert les hostilités, cette saison au forum en projetant violemment Harper dans la clôture des sa première visite sur la glace. Ce qui plus est, Harper n'était pas en possession du disque lorsqu'il fut l'innocente victime de Stanfield.

Harper est demeuré quelques minutes étendu sur la glace avant de donner signe de vie à la foule du forum qui commençait à s'inquiéter de sa condition. Sur le choc que lui appliquait Stanfield, Harper a littéralement fait un bond pour ensuite s'écraser contre la clôture.

Les autres buts du tricolore au cours de cette période furent marqués par Ferguson et Gilles Tremblay. Les Hawks n'ont pu faire mieux qu'ajouter un autre filet à leur total de 3 au cours de cet engagement. C'est Bobby Hull qui réussissait à allumer la lumière durant le jeu de puissance.

Inutile de préciser qu'à la reprise du jeu, le jeune Stanfield recevait la monnaie de sa pièce. C'est Bobby Rousseau qui s'était chargé de faire justice. Presque au même moment, on apercevait le jeune Dennis Hull à son tour projeté dans la bande pendant que le tricolore terminait sa poussée en marquant un but.

Troisième période
Au troisième engagement, on assiste à des échanges rapides, de belles charges de part et d'autre et on note l'absence de toute rudesse, ce qui fait passablement contraste avec la deuxième période.

D'un côté de la patinoire, Desjardis se surpasse devant Ferguson, Béliveau et Cournoyer tandis que de l'autre, c'est Hodge qui prive les Hawks d'un but certain aux dépens de Nesterenko.

Le jeu se fait dans la zone défensive des Hawks et depuis un moment le Canadien semble ralentir son allure. Soudain c'est Maki qui capte une

longue passe du jeune Stanfield et se dirige à toute vitesse vers Hodge qui bloque le lancer. Mais la rondelle lui échappe et se loge derrière lui pour l'égalité de 5-5. Le Canadien reprend l'attaque de plus belle avec Béliveau, Ferguson, Cournoyer. Béliveau en particulier rate une magnifique occasion de marquer son premier but de la soirée, lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité de reprendre le retour d'un lancer de Ferguson de la ligne bleue.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1-Chicago: Nesterenko (2) 3:25
(Hay, Mohs)
2-Chicago: Wharran (1) 3:38
(Robinson, Filote)
3-Chicago: Wharran (2) 9:51
Punitions: Harper, 1:45; MacNeil, 14:45; Balon et Hillman, 16:42

DEUXIEME PERIODE
4-Montreal: Backstrom (1) 1:33
(Laperrière)
5-Montreal: Ferguson (2) 1:33
(Provost)
6-Chicago: Hull (2) (Mikita) 8:20
7-Montreal: G. Tremblay (1) (Rousseau, Larose) 8:58
8-Montreal: Laperrière (1) 18:21
9-Montreal: Backstrom (2) 18:21
Punitions: Mikita, 0:29; McKenzie, 3:13; Harper, 7:12; Talbot, 9:21; et 13:10; Provost et Hay, 11:29

TROISIEME PERIODE
10-Chicago: Maki (3) 11:01
(Stanfield, MacKenzie)
Punitions: Vasko, 1:08; MacNeil, 6:31; Talbot, 14:38.
ARRÊTÉS
DEJARDIS 10 4 8-24
HODGE 4 3 9-21

Ullman donne la victoire à Détroit

NEW YORK. — Un but de Norm Ullman à la troisième période a valu une victoire de 1-0, hier soir, aux Red Wings de Détroit sur les Rangers de New York. Ce but a mis fin à un superbe duel de gardiens de buts entre Roger Crozier et Marcel Paillé. Ce dernier est revenu au jeu après avoir subi 12 points de suture à la suite d'une blessure au front à la première période. Paillé a effectué 36 arrêts et Crozier 19. C'était le premier but de Norm Ullman, cette saison.

Marcel Paillé qui a remplacé Jacques Plante devant les filets des Rangers a été victime d'une coupure au front, par un coup de patin, à 12:43 de la première période. L'arbitre Frank Udvari autorisa une intermission à ce moment, pour reporter les sept minutes de cet engagement à la deuxième période, qui dura 27 minutes et 17 secondes.

Au cours du deuxième vingt, les deux gardiens de buts ont continué à être invincibles.

Parker MacDonald et Don Johns se sont chamailés et une minute plus tard, Gordie Howe a écopé d'une mineure. A la suite de ses protestations et de crises de son coéquipier Norm Ullman, les deux ont écopé de punitions de mauvaise conduite.

Norm Ullman a compté l'unique but de la rencontre à 8:30 de la troisième période, sur des passes de Doug Barkley et Floyd Smith.

Il y avait 10,469 spectateurs dans les estrades.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
Aucun point.
Punitions: Bergman, 4:51; Howe, 8:15; Angott, 13:31; Martin, 18:54

DEUXIEME PERIODE
Aucun point.
Punitions: Nevin, 1:58; McDonald, 3:36; Johns, 3:36; Howe, 4:56; Howe (mauvaise conduite); Ullman (mauvaise conduite), 4:56.

TROISIEME PERIODE
1-Detroit: Ullman 8:30
(Barkley, Smith)
Punitions: Ingarfield, 1:31; Barkley, 14:09 et 18:25.
ARRÊTÉS
CROZIER 3 9 5-19
PAILLÉ 11 12 13-36

Les Yankees dominant dans le choix du club des étoiles

NEW YORK. — Les Yankees de New York comptent le plus grand nombre de joueurs sur l'équipe d'étoiles annuelle de la Presse Associée, mais deux lanceurs de Los Angeles recueillent le plus grand nombre de votes.

Le voltigeur Mickey Mantle, le receveur Elston Howard et le joueur de deuxième but Bobby Richardson, des Yankees, sont élus, mais Sandy Koufax, des Dodgers, et Dean Chance, des Angels, sont les plus populaires.

Koufax, qui a enregistré 19 gains avant d'abandonner en raison d'un mal de bras à la mi-aout, a recélé 77 votes comme lanceur gaucher sur

une possibilité de 85. Pour sa part, Chance, gagnant de 20 parties, a amassé 77 votes chez les artilleurs droitiers.

Les autres membres de la première équipe sont Bill White, 1er but des Cards de St-Louis, Brooks Robinson, 3e but des Orioles de Baltimore, l'arrêt-court Jim Fregosi, des Angels, les voltigeurs Willie Mays, du San Francisco, et Roberto Clemente, du Pittsburgh.

Le scrutin n'a tenu compte que de la saison régulière alors que six membres de la Ligue américaine et quatre de la Ligue nationale ont complété la première formation.

Deuxième équipe
Par contre, la ligue Nationale compte sept élus contre les trois de la ligue Américaine. Les choix sont le lanceur droitier Juan Marchal et le 1er but Orlando Cepeda, du San Francisco; le voltigeur Hank Aaron et le receveur Joe Torre, du Milwaukee; le 2e but Ron Hunt, des Mets de New York; le 3e but Ken Boyer, du St-Louis; l'arrêt-court Luis Aparicio, du Baltimore; les voltigeurs Tony Oliva, du Minnesota et Johnny Callison, du Philadelphia; ainsi que le lanceur gaucher Gary Peters, des White Sox de Chicago.

Le scrutin
Clemente, qui a affiché une moyenne de 339 au bâton, a recélé 61 votes, suivi de Robinson 58, Howard 55, Mays 54, et Mantle 51.

Le scrutin a été serré seulement aux postes d'arrêt-court et des voltigeurs. Fregosi a supplanté Aparicio par 11 voix. Marchal n'a recélé que six votes, suivi de Jim "partie parfaite" Bunning à 5 et quatre, tandis que Larry Jackson, gagnant 24 joutes avec les Cubs de Chicago, n'en recélé qu'un.

Seuls, Fregosi, Richardson et Mays présentent des fiches inférieures à 300 au bâton parmi les membres de la première équipe.

Résultats à B. Bonnets

PREMIERE COURSE
Frisky Al 12:50 4:40 3:00
Poplar Park 4:40 2:50
Nipsa Song 4:40 2:50
Temps: 2:11.4

DEUXIEME COURSE
Princess Stars 6:20 3:40 3:00
Golden Spark 6:00 4:30
Bobby Sage 4:90
Temps: 2:18.2
PARI DOUBLE \$47.30

TROISIEME COURSE
Mitts Skoutre 9:50 5:20 5:00
Dick Johnston 3:30 2:10
Royale Bel 6:20
Temps: 2:11.4

QUATRIEME COURSE
Amber 3:00 2:40 2:30
Dorset Giers 4:50 3:50
Empiretta 4:50 3:50
Temps: 2:09.2
QUINTELA \$12.30

CINQUIEME COURSE
Steady Flash 18:00 7:40 5:50
Sir Prince 10:20 6:30
Sovereign Bel 6:50
Temps: 2:09.2

SIXIEME COURSE
Peter 10:10 5:10 4:00
Dale's Boy 3:40 3:00
Gem Direct 3:70
Temps: 2:06.3

SEPTIEME COURSE
Prudence's Boy 4:50 3:10 2:50
Rus Crane 4:30 2:50

Mr. Tyson 3:40
Temps: 2:09

QUINTELA \$12.30
HUITIEME COURSE
Northwood Baldy 3:50 2:50 2:70
Scotch Flame 4:20 3:10
Kilmarney Boy 4:90
Temps: 2:07.3

NEUVIEME COURSE
Cagney Hanover 6:50 3:20 3:20
Bob Brook 3:50 2:50
F. W. Adios 4:20
Temps: 2:04.1

DIXIEME COURSE
Mighty Rich 28:70 13:00 10:40
Northwood Bunch 7:10 5:10
Lindsay Van 6:00
Temps: 2:08
EXACTA: \$244.30

Proclamation de la Semaine du ski

En ma qualité de Maire de Montréal, il me fait toujours plaisir d'appuyer les mouvements susceptibles d'intensifier la pratique du sport amateur parmi notre population, et plus particulièrement les jeunes.

Aujourd'hui, j'accueille avec joie l'initiative du Centre des Loisirs Immaculée-Conception et de son directeur, le R. P. Marcel de la Sablonnière, s.j., qui, après nous avoir offert le louable mouvement "Camping et Famille", nous invite maintenant à coopérer à la deuxième exposition "Ski pour tous".

Je ne puis que me rendre à la demande de proclamer, à cette occasion, une "SEMAINE DE SKI A MONTREAL" du

25 octobre au 1er novembre, et d'inviter la population à visiter cette exposition d'un caractère unique, puisqu'elle se place avant tout sur le plan éducatif.

Sachant que Montréal est le coeur de ce qui sera, dans quelques années, le plus vaste complexe de ski au monde dans un périmètre de cent milles, je me dois également d'inviter notre jeunesse à puiser à cette source les notions qui les prépareront à devenir d'excellents skieurs. La population entière de Montréal a donc rendez-vous à "SKI POUR TOUS" au Palais du Commerce du 28 octobre au 1er novembre inclusivement.

(Signé)
LE MAIRE DE MONTREAL.

Trophées Schenley

Ted Elsby, des Alouettes, est choisi candidat dans les trois catégories

On a annoncé à Montréal les noms des 27 joueurs choisis comme candidats aux trophées de football Canadien Schenley pour 1964. Les responsables de ce choix, rédacteurs et commentateurs sportifs de la presse, de la radio et de la TV dans les neuf villes canadiennes qui présentent des équipes professionnelles de football ont nommé les joueurs suivants, membres des équipes de leurs villes respectives.

Joueur le plus remarquable	Meilleur joueur canadien	Meilleur joueur de ligne
Lions: Brown	Claridge	Brown
Eskimos: Coffey	Mitchell	Ecuyer
Stampeders: Coleman	Robinson	Luzzi
Roughriders: Buchanan	Shaw	Beneick
Blue Bombers: Ploen	Cooper	Whisler
Hamilton: Grant	Grant	Barrow
Toronto: Shatto	Brewer	Ship
Ottawa: Stewart	Stewart	Kenerson
Montréal: Elsby	Elsby	Elsby

Pour la première fois depuis l'institution des trophées, le même joueur a été choisi comme candidat dans les trois catégories. Ted Elsby, originaire de Galt, en Ontario, qui est en sa 11ième saison avec les Alouettes, a été choisi comme candidat aux titres du joueur le plus remarquable, du meilleur joueur canadien et du meilleur joueur de ligne par les rédacteurs de Montréal.

Trois joueurs de football des Roughriders d'Ottawa, des Lions de la C.-B. et des Tiger Cats de Hamilton ont été choisis comme candidats dans deux catégories. Ronnie Stewart d'Ottawa, choisi comme le meilleur joueur canadien de l'année en 1960, a été choisi comme candidat à ce titre et à celui du joueur le plus remarquable pour cette année. Jim Grant, demi-arrière de Hamilton, a également été choisi comme candidat aux titres de joueur le plus remarquable et meilleur joueur canadien de l'année. Tom Brown, joueur de ligne arrière du club de la C.-B., choisi l'an dernier comme le meilleur joueur de ligne de Meallan Schenley, a été choisi au premier tour de scrutin comme candidat aux deux titres; celui du meilleur joueur de ligne et celui de joueur le plus

remarquable. Russ Jackson, qui avait été choisi le joueur le plus remarquable et le meilleur joueur canadien de l'année au cours du dernier tour de scrutin l'automne passé, n'a pas été choisi dans aucune catégorie.

Lors du prochain scrutin pour les trophées de football Canadien Schenley, les rédacteurs devront réduire la liste à 6 noms. Les rédacteurs de l'Ouest du Canada choisiront alors un joueur de la Confé-

rence de l'Ouest pour chaque catégorie, tandis que ceux de l'Est du Canada procéderont à un choix analogue chez les joueurs de la Conférence de l'Est.

Lors du troisième et dernier tour de scrutin, la liste des 6 joueurs sera réduite à trois noms qui seront les récipiendaires des trois trophées Canadien Schenley décernés annuellement. On révélera ces trois noms mardi le 17 novembre.

A BLUE BONNETS

Peter Gunn, à Jean-Guy Talbot, fera sa rentrée demain soir

Même si le hockey est le gagne-pain de Jean-Guy Talbot, on peut dire que son amoureux Peter Gunn l'aide beaucoup à boucler son budget familial depuis deux ans. Peter Gunn a gagné environ 11,000 en bourses au cours des deux dernières saisons de trot et amble... et Jean-Guy ne s'en plaint pas.

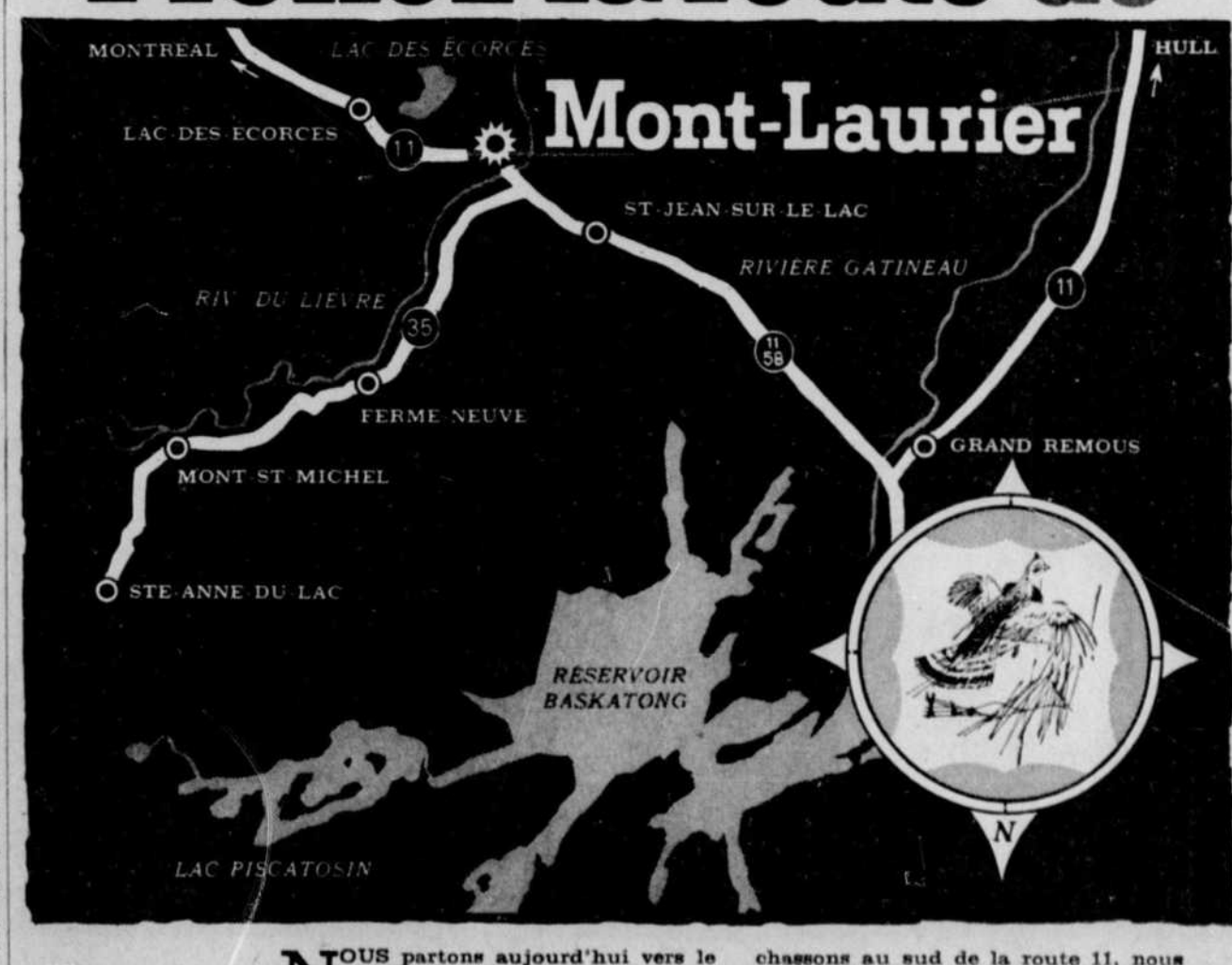
Peter Gunn, qui est au repos depuis environ un mois, fait sa rentrée demain soir à Blue Bonnets, dans l'épreuve principale. Ce rejeton de Philip Scott, âgé de six ans, sera conduit, comme à l'accoutumée, par le talentueux Jim Kopas. Il n'y aura pas de courses, ce soir, à Blue Bonnets, mais l'activité reprend de plus belle demain soir... jusqu'à la fermeture.

Peter Gunn n'a pas couru depuis le 18 septembre, alors qu'il se plaçait deuxième en 2:05.3 dans une course gagnée par Key Guard.

On constata, après cette course, qu'il était souffrant et le vétérinaire lui prescrivit un long repos.

Mercredi matin, Peter Gunn dut se qualifier, ce qu'il fit avec succès, se classant deuxième à Widower Von sans montrer aucun signe de faiblesse. Demain soir, il sera opposé à un bon peloton d'amateurs parmi lesquels on remarque: Delaway, Flying Raid, Frosty Charly, Le Montrealer, J. J. Wann et Drummond Chief. Keith Waples, qui conduira Drummond Chief, déclare en riant qu'il a eu une excellente vue du mille en 1:59.4 ambli dimanche par Bengazi Hanover. "Je conduisais Drummond Chief et j'ai eu un excellent

Prenez la route de



NOUS partons aujourd'hui vers le nord, à la recherche de la perdrix. Notre but: les environs du lac Baskatong. Notre centre d'action: Grand Remous. Nous y arrivons par la route 58, qui fait suite à la route 11 à partir de Mont-Laurier. Nous pouvons prendre les chemins qui s'enfoncent dans le parc de la Vérendrye en nous inscrivant aux barrières. Autre terrain de chasse: la région au nord de Ste-Anne du Lac; il faut dans ce cas bifurquer à Mont-Laurier par la route 35 jusqu'à la route privée de la Compagnie Internationale de Papier, et aller vers Parent. Nous sommes, dans les deux cas, dans la zone de chasse H. Si nous

chassons au sud de la route 11, nous évoluerons en zone F. Mais quelle que soit la zone, nous poursuivrons les perdrix: perdrix grise ou gelinotte huppée, tétra ou perdrix des savanes, bien reconnaissable à son oeil rouge et ses pattes couvertes de plumes. Et, comme des chasseurs qui se respectent, nous ne tirerons qu'au vol!

Voyage d'autant plus agréable que nous disposerons d'une carte de crédit Champlain. Nous pourrions ainsi faire face plus facilement aux menus frais des bilandes en voiture et, au retour, aux dépenses plus importantes qui s'imposent de temps en temps (batterie, pneus, etc.).

Tous les jeudis matins, "PRENEZ LA ROUTE" avec Serge Deyglin et Paul Dupuis, à 7h.30 (CKVL) et 7h.35 (CKAC).

Lubrifiez votre moteur avec les excellentes huiles à moteur CHAMPLAIN: Citadel, Citadel H D et Citadel 4 saisons.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Mirion, Robic & Bastien
2738, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont déménagés à 714 ST-ALEXANDRE. PRES CRAIG vous trouverez: machines à écrire, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage, accessoires de meubles de bureau, etc., etc., en somme

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT I
Nos notes téléphoniques: 861-5771

ELECTRICIEN
Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
R.A. 1-9630
6305, 25e ave. Rosemont

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES
ASSURANCES GENERALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée
1411, rue CRESCENT
Plus de 50 années d'expérience
MONTREAL — VI. 9-2371

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Edna Saubegarde
MONTREAL

Communiqué de la
CIP
"La circulation en forêt"
CKAC 7.35 a.m.
LE VENDREDI MATIN
Service au public
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA

CHAMPLAIN
PRODUITS PÉTROLIERS CHAMPLAIN LIMITÉE

Le ministre du revenu du Québec déclare à Londres: Les indépendantistes ont caché le vrai visage du Québec

LONDRES — Le ministre québécois du revenu a affirmé mardi à Londres que l'activité des indépendantistes à l'occasion de la visite de la reine Elisabeth à Québec "a caché le véritable visage du Québec, celle d'un peuple en pleine expansion et qui est le plus chaleureux et le plus hospitalier du monde".

M. Eric Kierans a précisé: "Les manifestations aux parricelles qui se sont produites à l'occasion de la visite de la reine servent à attirer l'attention et font mousser la publicité sur le Québec, mais l'exhibitionnisme n'est pas un substitut valable à une analyse des frais et des bénéfices du séparatisme."

Le ministre a poursuivi: "Le Québec, comme toute société ou système social en période de transition, est vulnérable à ceux qui préchent la révolte et la révolution. Nos philosophes intellectuels et politiques sont imbus de l'humanisme héroïque qui exige que chaque homme ait l'occasion d'utiliser sa puissance créatrice, sa raison et ses possibilités, et de faire du monde physique l'instrument de sa liberté et de son développement. Lorsque l'humanisme est assorti d'un appel existentiel à l'action, nous avons une société en effervescence."

Il a ajouté que la vision d'un Québec indépendant ne possède aucun contenu économique ou pratique et ne peut manifestement pas être réalisée ni implantée.

M. Kierans portait la parole à un déjeuner organisé conjointement par la délégation du Québec à Londres et la Chambre de commerce canadienne en Grande-Bretagne. Après avoir exposé les raisons, en majorité fiscales, qui sont à la base du malaise actuel entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, il a souligné que l'essor prodigieux du Québec au cours des dernières années nécessite l'adoption de nouvelles structures et institutions allant vers une décentralisation.

"Cinq millions et demi de citoyens au Québec veulent une autonomie accrue et visent à l'autodétermination", a-t-il affirmé, précisant aussitôt que "le gouvernement Levesque n'est pas séparatiste, ni nationaliste, "si on entend par ce mot un chauvinisme arrogant et belligérant". Il a ajouté: "Nous croyons qu'il doit y avoir une unité d'ensemble au Canada, à l'intérieur de laquelle sont définies clairement les limites des pouvoirs".

Le passage d'une critique de certaines attitudes, pratiques et coutumes des Anglo-Canadiens et du gouvernement fédéral à l'appel à la destruction de la confédération et du pays ne peut pas se justifier.

"Le Canada, a-t-il affirmé, est une nation qu'il est difficile et complexe de gouverner. Ce n'est pas un Etat unitaire géographique et n.t. économiquement, politiquement ou culturellement."

Se demandant s'il ne serait pas avantageux de fournir à tous les citoyens et à toutes les provinces exactement les mêmes services, il a répondu: "Non, évidemment pas."

Et il a ajouté: "Une nation n'est pas une corporation qui résoud ses problèmes de production de masse en imposant un coût égal pour ses produits à des personnes habitant différentes régions."



MM. Roger Robert (à gauche), président du Conseil d'administration de la Fédération des Oeuvres de charité, et Samuel Gagné, président de la campagne de 1964, lors d'une réception offerte mardi soir aux cadres et auxiliaires. (Photo Le Devoir)

"Le Canada anglais, a affirmé M. Eric Kierans, doit accepter le principe de l'existence de la culture canadienne-française comme source de force, le principe que le conflit des idées et des attitudes provoque le progrès et des réalisations créatrices".

Ottawa a accru ses pouvoirs au cours de la dernière guerre mondiale sans que la question soit discutée, a-t-il ajouté, déplorant que cette discussion sur la centralisation n'ait eu lieu qu'une fois le fait accompli.

"Pour des raisons politiques et culturelles, nous insistons pour un contrôle complet de ces domaines qui nous

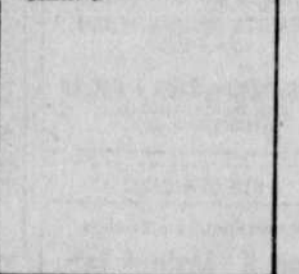
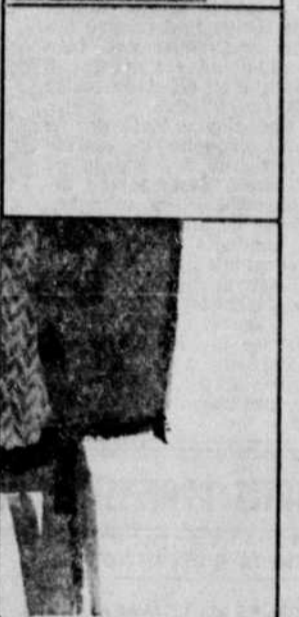
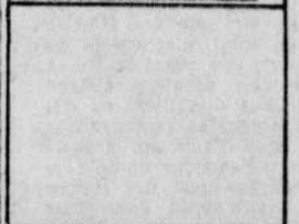
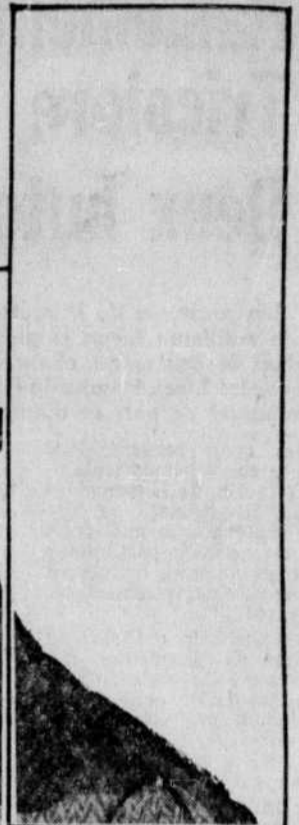
ont été confiés par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique", en particulier l'éducation, les affaires municipales, le développement des ressources, la santé et le bien-être, etc.

Comme c'est le cas pour d'autres provinces, les responsabilités du Québec sont plus grandes que ses revenus, ce qui oblige la province soit à s'endetter rapidement, soit à se plier aux priorités établies par Ottawa en acceptant l'aide fédérale.

Le Québec se dirige actuellement vers une nouvelle phase au cours de laquelle il devra prouver qu'il est capable d'assumer efficacement ses nouvelles responsabilités.

HEURES D'AFFAIRES : 9h.30 à 5h.30

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9h.



Pourquoi pas

Dupuis

Choisissez votre PALETOT d'automne ou d'hiver

PALETOTS D'AUTOMNE '64 59⁹⁵ à 85.

Aucun versement comptant (taxe de vente payable à l'achat)

PALETOTS D'HIVER 1964-65 59⁹⁵ à 125.

TISSUS IMPORTÉS DE L'ANGLETERRE ET DE L'ECOSSE AINSI QUE DES TISSUS CANADIENS SOUPLES ET CHAUDS

- Gris • brun • bleu moyen • vert olive
- noir • or • marine dans le groupe

Tailles: 36 à 46 et toutes statures: ordinaire — courte — élancée.

POUR L'AUTOMNE: étoffes tout laine mais légères et chaudes.

POUR L'HIVER: nouvelles textures épaisses.

Certains modèles à devant croisé, le col en véritable MOUTON DE PERSE. Les épaules ordinaires ou semi-raglan, doublure ¾ fini satin.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 410

Avec tout achat d'un paletot de 85\$ ou plus, une prime de 35.00 est accordée par DUPUIS... montant applicable sur l'achat d'un chapeau de 10.95 ou plus chez DUPUIS.

Dupuis Frères 865 est, rue Ste-Catherine, VI. 2-6171



Pourquoi pas Dupuis

Élégance

"Soir de première"

A) Une création unique cet ensemble en Bossa d'Abraham (Suisse) de ton bronze. Son beau corsage ajusté rappelant le style directoire lui confère ce cachet inédit qui en souligne l'élégance. 10 ans \$100.

B) La robe "après 5-heures" se veut noire et de coupe simple et dont tout le chic est donné par le très riche tissu Dipidix importé de la France... un satin rebrodé de chenille métallique. \$100.

LE petit SALON Dupuis

Quatrième, rayon 331